Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MÉMOIRE D'ÉTUDE

Entre le lecteur et le document : la médiation du professionnel à la bibliothèque universitaire de Paris X - Nanterre

Christine OKRET

sous la direction de Sylvie Chevillotte, ENSSIB



Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MÉMOIRE D'ÉTUDE

Entre le lecteur et le document :
la médiation du professionnel à la bibliothèque universitaire
de Paris X - Nanterre

Christine OKRET

sous la direction de Sylvie Chevillotte, ENSSIB

responsable de stage : Jean-Jacques LEVIVE, S.C.D. Paris \boldsymbol{X}

REMERCIEMENTS

Je tiens ici à remercier très chaleureusement :

Madame Sylvie CHEVILLOTTE, E.N.S.S.I.B., qui a accepté de diriger ce mémoire, et dont les conseils m'ont été précieux.

Monsieur Jean MALLET, directeur du S.C.D. Paris X, qui m'a réservé le meilleur accueil dans son établissement,

Tout le personnel de la bibliothèque universitaire, avec qui j'ai eu des échanges très fructueux, et qui a toujours montré une très grande disponibilité et une très grande patience pour mes questions.

Ceux qui ont également très aimablement accepté de me recevoir et m'ont apporté des éclairages très utiles sur différents points de ce mémoire :

- Madame Chantal BARTHOUX, chargée des liens entre la B.U. et les B.U.F.R.,
- Madame Christiane GUILLARD, vice-président de l'université Paris X, chargée des études et de la rénovation pédagogique,
- Monsieur Jean-Marie GUILLAUME, responsable de la B.U.F.R. de Philosophie,
- Madame Marika KORBULY, responsable de la B.U.F.R. de Langues étrangères,
 - Madame Irène SCHAEFFER, documentaliste, U.F.R. de SEGMI
- Madame Pierrette CASSEYRE, directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine,
- Madame Corinne VERRY, directeur du Centre d'Informations de l'Institut Pasteur.

RÉSUMÉ:

L'étude de la médiation exercée à la bibliothèque universitaire de Paris X illustre la nécessité de faire participer les bibliothèques universitaires à la politique pédagogique de l'université par le développement de la formation des utilisateurs. Elle met également en lumière une exigence d'adaptation des bibliothécaires aux demandes des usagers par une maîtrise actualisée de la recherche documentaire et des réseaux d'information.

DESCRIPTEURS:

Bibliothèque universitaire ; accès à l'information ; recherche documentaire ; formation utilisateur ; assistance utilisateur ; référence ; information, réseau d'

ABSTRACT:

The study of mediation in the university library of Paris X illustrates the necessity to involve university libraries in the university teaching policy by the development of user training sessions. It also highlights the necessity for librarians to adapt themselves to the requirements of users by an up to date command of documentary research and knowledge of information networks.

KEYWORDS:

University library; information access; documentary research; user training; user assistance; reference; information network

SOMMAIRE

Introduction	3
Première partie : Favoriser l'autonomie de l'usager	7
1) Développer une politique diversifiée d'accès libre des usagers aux	
documents	8
A) Vers une meilleure lisibilité des services offerts par la B.U	8
B) Les modes spécifiques d'accès aux documents : une adaptation à la	
diversité des publics accueillis à Paris X	15
2) La formation des usagers de première année à la recherche d'information :	
un développement limité résultant d'initiatives dispersées	20
A) Une simple sensibilisation aux ressources de la bibliothèque	22
B) La formation à la recherche documentaire : une mise en œuvre	
laborieuse et dispersée	27
Deuxième partie : Offrir une médiation optimale	39
1) Créer un véritable service de références ?	39
A) Une réflexion d'équipe sur le service : amélioration de la coordination	
et formation interne	41
	49
2) Parvenir à une meilleure maîtrise du réseau de ressources documentaires	55
A) Une coopération ponctuelle entre B.U. et B.U.F.R.	56
B) Un projet de coopération systématique : vers une intégration graduelle	
des B.U.F.R. au réseau documentaire local ?	58
Conclusion	66

Bibliographie	69
Annexes	75

INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années a pu être observée une évolution de la population étudiante, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. D'une part, l'objectif fixé en 1989 de parvenir à un taux de réussite au baccalauréat de 80 % d'une classe d'âge autour de l'an 2000 a conduit à un élargissement de l'accès des élèves du secondaire au supérieur. La plupart d'entre eux se dirigeant vers l'université, cette institution a connu un phénomène de massification. D'autre part, bien que les étudiants soient encore en large majorité issus de milieux aisés ou relativement aisés, l'inscription à l'université d'élèves n'ayant pas suivi de cursus classique, et souvent d'origine modeste, par le biais des filières techniques qui se sont développées, a fait éclater le concept générique d'étudiant perçu comme une catégorie sociale quasiment spécifique l'hétérogénéisant¹. En conséquence, les étudiants arrivant en première année détiennent des bagages socio-culturels diversifiés. Ces constatations permettent de cerner les caractères du nouveau contexte auquel doivent s'adapter les pédagogies mises en place par les établissements d'enseignement. En règle générale, les inquiétants taux d'échec observés en fin de première année (autour de 70% globalement²) témoignent d'un décalage entre les pédagogies traditionnelles et la trame socio-culturelle qui sert de base à l'acculturation des nouveaux étudiants au milieu universitaire.

Cependant, une réflexion relative aux moyens à mettre en œuvre pour offrir un soutien aux étudiants en difficulté ne peut envisager de nouveaux modes d'acquisition des connaissances en se limitant au contenu des cursus ou aux méthodes d'enseignement. En effet, la capacité des étudiants à pouvoir se repérer parmi des sources d'information qu'ils auront au préalable hiérarchisées, à choisir celle qui leur

¹ MOLINARI, Jean-Paul, « L'unité d'une mosaïque », dans FRAISSE, Emmanuel, *Les étudiants et la lecture*, Paris, PUF, 1993, p. 19-32.

Pour ce sociologue, il y a désormais « pluralité de milieux segmentés, juxtaposés plus qu'interdépendants » (p. 19).

² RODA, Jean-Claude, « L'offre de manuels, une alternative à l'aléa universitaire ? », dans *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 4, 1997, p. 53.

permettra de trouver une réponse à leurs questions constitue un élément fondamental de leur formation³. Une intégration dans la vie active est, de façon croissante, étroitement liée à une analyse de l'évolution des métiers fondée sur l'actualisation régulière des connaissances et la maîtrise de l'enjeu de l'information. De plus, à cette donnée s'ajoutent celles de la complexification croissante d'accès à des sources de plus en plus nombreuses et présentées sur des supports documentaires multiples, et de la difficulté subséquente à les consulter de façon pertinente et efficace afin de n'obtenir ni « bruit » ni « silence » lors d'interrogations.

Dans ce contexte, les bibliothèques universitaires se trouvent face à un défi de grande ampleur, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'assurer aux étudiants une aide à la recherche d'information à travers le dédale des sources pour développer les performances universitaires, mais au-delà de cette période de formation initiale, il faut veiller à leur faire acquérir une méthode d'approche de l'information qui leur sera utile pour assumer leurs responsabilités futures. Donner accès à un fonds en mettant les clés de son utilisation efficace à la portée des usagers, tel est le sens de la médiation du personnel des bibliothèques.

A l'origine, les bibliothécaires apportaient essentiellement une aide pratique aux utilisateurs rendus perplexes par le mode d'accès aux documents. Mais à l'image des pays anglo-saxons, qui ont intégré ce paramètre depuis plus de vingt-cinq ans, les bibliothèques doivent prendre en compte cette évolution des besoins des utilisateurs et de plus en plus offrir une pédagogie adaptée à l'hétérogénéité de leur culture documentaire. Là réside en effet la difficulté de bien mener cette médiation : il faut faire face à la diversité des demandes. Si les étudiants nouvellement inscrits ont besoin d'une aide particulière, il ne faut pas pour autant négliger les autres catégories de lecteurs, ce qui équivaut à rendre un service personnalisé⁴. Car dans tous les cas de

³ « Très vite il est apparu que ce manque de maîtrise de l'écrit - en particulier du livre comme outil privilégié d'accès à la connaissance - était un facteur d'échec dans les études et de disparités entre les nombreuses classes socio-culturelles qui accèdent aujourd'hui à l'université. »

KLELTZ, Françoise, « La lecture des étudiants en sciences humaines et sociales à l'université », dans *Cahiers de l'économie du livre*, n° 7, mars 1992, p. 10.

⁴ DROLET, Gaëtan, « La personnalisation des services documentaires », dans *Documentation et bibliothèques*, avril-juin 1989, p. 46.

figure, le bibliothécaire doit mettre en avant sa fonction de lien entre le lecteur et le document.

Ce ne sera toutefois qu'une contribution à l'autonomisation du lecteur car cette accentuation du versant pédagogique des métiers des bibliothèques procède de la nécessité de guider l'usager à travers une jungle documentaire qui interdit son autonomie complète.

L'université de Paris X Nanterre offre précisément l'exemple d'une université de masse dont les étudiants composent une population peu homogène. Prévue lors de sa construction pour seize mille étudiants, elle en accueille désormais trente cinq mille, dont certains sont dits « difficiles » (en sport ou en administration économique et sociale par exemple). La répartition par cycle met en relief l'importance du premier cycle (47 %) par rapport aux deuxième et troisième cycles (respectivement 37 et 16 % des inscrits)⁵. La lutte contre l'échec universitaire en fin de première année⁶ a conduit l'équipe de direction à réfléchir aux moyens à mettre en place pour offrir un soutien pédagogique aux étudiants et a conçu un volet documentaire intégré au nouveau Contrat quadriennal 1997/2000⁷.

En s'associant à la réalisation de projets pédagogiques d'importance majeure, la bibliothèque saisit ainsi l'occasion qui lui est donnée de faire connaître l'étendue et l'utilité des services qu'elle propose aux usagers, et de présenter l'image d'un service éducatif essentiel complémentaire des enseignements, malgré une localisation trop excentrée par rapport aux bâtiments dans lesquels sont organisés les cours⁸.

Dans l'attente de la réalisation des objectifs décrits dans le Contrat quadriennal en matière d'accueil documentaire, de formation des utilisateurs, ou de coopération des

⁵ Bibliothèque universitaire Paris X - Nanterre, Service Commun de la Documentation, *Annuaire* 1997-1998, p. V-B.

⁶ Environ 50 % des inscrits échouent.

Lettre d'information de Paris X, n° 4, février 1997, p. 12.

⁷ L'équipe présidentielle de l'université a démissionné en octobre 1997, alors que le ministère n'avait pas encore approuvé le projet de Contrat quadriennal dans sa totalité. Néanmoins, les objectifs définis par ce projet restent ceux de la bibliothèque.

⁸ Voir le plan du campus en annexe n° 1.

centres d'information disséminés sur le campus⁹, il m'a semblé intéressant de faire porter une étude sur la médiation exercée actuellement par la bibliothèque afin de mieux cerner les difficultés d'un tel exercice dans une université de masse. Pour mener ces réflexions, j'ai disposé de postes d'observation privilégiés, en participant à trois activités essentielles de médiation : le renseignement bibliographique, la formation des utilisateurs, la mise en valeur du fonds de références par la mise au point de la structure d'une base de données permettant son exploitation plus complète. Ces activités ont été complétées par des entretiens et la lecture de documents internes.

Les renseignements issus de ces diverses sources m'ont permis d'observer les caractères de la médiation à la bibliothèque, d'en mesurer d'éventuelles déficiences et de proposer quelques pistes de réflexion relatives au développement d'une aide qui se voudrait optimale.

Dans l'environnement dans lequel se situe la bibliothèque, parvenir à un équilibre satisfaisant entre l'autonomie du lecteur et son besoin d'assistance nécessite la mise à sa disposition d'outils simples lui permettant d'accéder par ses propres moyens aux documents (I), sachant que lorsqu'il aura atteint les limites de ses capacités d'orientation et de recherche, le professionnel devra le guider efficacement parmi les ressources qui lui sont offertes (II).

⁹ Ces objectifs seront repris, détaillés et mis en perspective dans le corps de ce mémoire.

PREMIÈRE PARTIE:

FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'USAGER

La plupart des usagers peuvent être considérés comme ayant a priori la capacité de faire un usage minimal d'une bibliothèque lorsqu'il s'agit d'opérations simples telles que s'orienter dans l'établissement, chercher la référence d'un document donné et le trouver sur les rayonnages. Si le lecteur doit de son côté faire un effort personnel de compréhension des panneaux et explications écrites qui lui sont fournies, la bibliothèque est en devoir de lui proposer une information claire qui devrait lui permettre de mener avec succès un certain nombre de recherches seul. L'assistance du personnel dans la réalisation de ces opérations simples est alors considérée comme un dernier recours, ce qui permet un recentrage de ses tâches vers l'utilisation de compétences constitutives de son identité professionnelle : le renseignement bibliographique pointu. Cette appréhension du comportement du lecteur aboutit ainsi à l'idée d'une autonomie aussi développée que possible pour le plus grand nombre. Cependant, la diversité des bagages socio-culturels des étudiants nouvellement inscrits et la variété de leur propre expérience des bibliothèques doit inciter à mener une réflexion approfondie concernant les moyens de leur faire acquérir une certaine familiarité de l'établissement, pour une exploitation efficace de ses fonds selon leurs propres besoins.

Dans cette perspective, la bibliothèque de Paris X privilégie un mode d'accès libre et immédiat au document qu'elle adapte pour faire face aux demandes de publics spécifiques (1); et expérimente depuis peu les éléments d'une politique de formation de l'usager nouvel inscrit qui participe d'un projet d'autonomisation élargie du lectorat à terme (2).

1) Développer une politique diversifiée d'accès libre des usagers aux documents

La bibliothèque universitaire bénéficie de locaux d'une superficie de 15 000 m². Elle possède un fonds de 380 000 ouvrages dont 72 % en libre accès, et 3 500 titres de périodiques. Dans ce contexte, si l'autonomie de l'usager ne fait pas *explicitement* partie des priorités de l'équipe dirigeante de la bibliothèque, elle peut se lire en filigrane dans l'adoption du principe d'amélioration de l'accueil de l'usager, notion large qui fait actuellement l'objet d'une réflexion devant conduire à une définition plus précise puis des réalisations à court terme. Or, la méconnaissance du fonctionnement de l'outil bibliothèque peut être en partie compensé par le développement d'une stratégie de lisibilité des services d'accès aux documents. Mais celle-ci doit prendre en compte l'existence de populations lectrices spécifiques présentes à Paris X. En effet, une originalité du campus est le soutien apporté à des étudiants handicapés ou suivant leur cursus par correspondance pour diverses raisons (maladie, prison, service militaire ...). Pour ces publics particuliers, la bibliothèque de Paris X a mis en place des moyens d'accès assisté aux documents qui prennent en compte leurs besoins particuliers en matière d'accueil et de communication de documents.

Ainsi, au fur et à mesure que s'élabore cette politique de l'accueil, la bibliothèque met à la disposition des usagers différents outils leur permettant d'appréhender un fonds documentaire massif et diversifié suivant deux objectifs prioritaires : parvenir à une meilleure lisibilité des services offerts par la B.U. pour répondre aux demandes de *tous* les publics inscrits sur le campus (A), et développer la formation des usagers pour accroître leur autonomie en accord avec les buts pédagogiques suivis par l'université (B).

A) Vers une meilleure lisibilité des services offerts par la B.U.

Un accès autonome au document, donc à l'information, nécessite la mise à disposition de bons outils d'orientation topographique et bibliographique conçus dans

ce sens : une signalétique efficace, des instruments de recherche de références bibliographiques adéquatement situés et de manipulation simple. Un tel dispositif doit être complété par une offre judicieusement disposée dans l'espace de la bibliothèque d'écrits expliquant de manière simple et concise les procédures à suivre pour obtenir des documents. L'étude de ces trois paramètres permet d'amorcer une réflexion sur le degré potentiel d'autonomie des usagers de la bibliothèque de Paris X dans la recherche d'information.

La signalétique est un outil de médiation fondamental entre l'usager et l'information recherchée offrant deux démarches possibles. L'accès à l'information se fait de façon directe grâce aux panneaux de localisation des ouvrages dans les sections. De façon complémentaire, il est également indirect par l'indication des services de communication du document et des services d'aide à la recherche documentaire.

La signalétique de localisation comprend trois degrés. De larges panneaux pendant du plafond indiquent un secteur, de petits panneaux posés sur les épis rendent compte des thèmes généraux abordés dans chaque section. Ces deux degrés sont harmonisés dans leur composition graphique et colorée (une couleur pour chaque salle). La signalétique fine est placée sous la responsabilité de chaque chef de section. Son manque d'harmonie entre les sections traduit des choix non concertés. Coexistent ainsi des indications de sous-thèmes correspondant aux sous-cotes C.D.U. sous plusieurs formes. La plus ancienne chronologiquement se présente comme une large tranche de livre blanche ornée d'une pastille correspondant à une section avec le thème traité par les ouvrages qui suivent, et par sa forme même ne se distingue pas très bien des tranches de livres réelles. En parallèle, voire en remplacement, selon les sections, les indications sont placées sur la tranche des rayonnages et parfois (les combinaisons sont variables) sont complétées par une liste des thèmes représentés dans chaque épi, en bout d'épi. Ces deux types de signalétique permettent un repérage plus facile des cotes.

La signalétique directionnelle fait l'objet de davantage d'attention et son éventuelle amélioration est prévue dans le cadre du Contrat quadriennal. Sa présentation actuelle met en application deux principes. Le premier principe est l'existence d'un repère visuel associé au nom d'un service. Ainsi sont reprises les

pastilles de couleur correspondant à chaque salle en accompagnement du nom de la salle ou sont apposés des signes de type idéogramme pour indiquer des services spécifiques (photocopies, vidéothèque par exemple). Le second caractère de la signalétique directionnelle est la distinction entre les services offerts par l'établissement et des commodités sans rapport avec ces services (sortie, toilettes). Cette différenciation s'exprime par le changement de couleur du fond du panneau, qui n'est plus blanc, mais vert (sortie) ou bleu (toilettes). Du point de vue général qu'il semble plus pertinent d'adopter ici¹⁰, treize panneaux répartis dans l'ensemble de la bibliothèque indiquent avec clarté l'emplacement des services.

Cependant, nous disposons d'un indicateur particulier dont l'analyse peut offrir quelques pistes de réflexion - aussi partielles soient-elles - sur l'organisation de la signalétique directionnelle. Un point accueil tenu par des moniteurs étudiants est situé à l'entrée de la bibliothèque, avec pour mission de donner des renseignements généraux sur le fonctionnement de la bibliothèque aux étudiants nouvellement inscrits. Les moniteurs en poste relèvent les questions posées. Une analyse de celles-ci effectuée sur trois semaines choisies en octobre et en novembre révèle une grande diversité des questions posées. Les trois les plus fréquentes représentent environ un tiers du total des questions d'une semaine. A la mi-octobre, elles concernent la localisation de la salle de prêt, l'emplacement des photocopieuses, la sortie (qui est différente de l'entrée). Fin octobre, cette tendance s'infléchit légèrement, pour faire apparaître une demande de localisation de salles ou d'ouvrages en plus des questions indiquées précedemment¹¹. L'aide à l'orientation dans la bibliothèque représente donc une des fonctions principales de cet accueil fixe¹². Pouvons-nous en conclure pour autant que la signalétique est insuffisamment performante ? Une telle idée doit être fortement nuancée, car la présence de ce poste incite vraisemblablement une partie des lecteurs à se dispenser de l'effort de lecture des panneaux. En dépit de cette remarque, ces questions des lecteurs doivent susciter une interrogation sur l'efficacité de la signalétique, au moins dans cette

¹⁰ Des améliorations ponctuelles pourraient par ailleurs être apportées, telle la signalisation de la sonothèque, pour ne citer que cet exemple.

¹¹ Voir annexe n° 4.

La demande de localisation d'ouvrages est très ambiguë. Il s'agit au premier abord d'une question d'orientation, mais qui sous-entend souvent une demande de renseignement bibliographique. Nous y reviendrons dans la seconde partie de ce mémoire.

partie de l'établissement - le rez-de-chaussée -. Il semble ainsi que le prêt et la sortie, très demandés, pourraient être particulièrement distingués des autres services en utilisant par exemple une graphie (majuscules), des couleurs, ou des tailles de panneaux différentes. En complément, une seconde suggestion concernerait l'emplacement de ces panneaux, à installer sur le trajet même du lecteur, ce qui les distinguerait encore davantage des panneaux de localisation de services et de salles fixés de telle manière qu'ils n'apparaissent que sur les côtés du champ de vision du lecteur (sur murs et cloisons).

Les questions relatives à l'emplacement des photocopieuses ou à leur fonctionnement ne relèvent en revanche pas d'une absence de signalétique, mais d'une absence de visibilité. Le local réunissant les appareils de reprographie est en effet situé à l'entrée de la bibliothèque. Malheureusement, le choix de cloisons opaques de bois pour en délimiter l'espace rend invisible son mode de fonctionnement voire son existence aux usagers peu attentifs. L'existence de cloisons transparentes en plexiglas aurait constitué un utile auxiliaire aux efforts de signalisation des services. La même observation pourrait d'ailleurs s'appliquer à la salle des cédéroms et à la vidéothèque, dont l'intérieur est de façon similaire soustrait aux regards des lecteurs qui passent à proximité. Ces services étant caractérisés par une utilisation optimale en termes de flux, et pouvant être considérés comme des vitrines témoignant de l'adaptation de la bibliothèque aux nouvelles technologies, il est légitime de s'interroger sur la pertinence d'un tel choix esthétique.

Outre le repérage topographique dans la bibliothèque, le principe d'autonomie de l'usager incite à mettre à sa disposition un catalogue convivial et simple d'utilisation lui permettant d'effectuer seul des opérations élémentaires de recherche bibliographique. Or les catalogues présentent actuellement les inconvénients d'être nombreux, dispersés et d'offrir une aisance de consultation très inégale.

En premier lieu, ils subsistent sur des supports très divers. En 1989, il fut procédé à une première informatisation du site. L'OPAC ne recense que les documents (monographies essentiellement) acquis et traités après cette date. Pour faire des recherches portant sur des dates antérieures, il est nécessaire d'utiliser les fichiers

papier des monographies, celui des thèses. Les périodiques; la vidéothèque et la sonothèque ont leur propre catalogue en version papier et électronique (OPAC pour les périodiques, Web pour les deux autres services). S'ajoutent à ces instruments les cédéroms bibliographiques, tels *Myriade* ou *Docthèses*.

En second lieu, les catalogues sont relativement dispersés. Ainsi, en ce qui concerne les outils papier, si le catalogue général des monographies est en salle de généralités, et l'extrait du CCN-PS se rapportant aux périodiques de la bibliothèque est consultable à tous les points d'information, le fichier matières papier de droit se trouve en salle de droit, et non en salle de références. Parmi les catalogues informatisés, seul l'OPAC des monographies est accessible librement dans chaque salle 13. En revanche, le catalogue des périodiques n'est disponible qu'au bureau des périodiques. La présence des catalogues dans les salles où sont rassemblés les documents qu'ils recensent se justifie, mais l'absence d'un exemplaire de chaque ou d'un accès libre à chaque dans la salle des références induit des pertes de temps certaines dans les recherches.

Par ailleurs, la consultation des catalogues n'est pas toujours aisée. Ainsi, l'OPAC des monographies se présente sous forme de Minitel, ce qui est peu convivial. Il présente plusieurs caractéristiques qui peuvent compliquer la recherche, telles l'impossibilité de mettre le prénom de l'auteur avec le nom, l'absurdité de certaines commandes (« correction » pour revenir à une liste de choix par exemple), et s'avère de plus d'une fiabilité aléatoire. En revanche, il permet de faire des recherches par mots du titre, ce qui est une fonctionnalité intéressante. En relative compensation, le mode d'emploi accompagnant les OPAC est clair¹⁴, mais il n'est pas toujours lu. Autre exemple, les cédéroms ne sont accompagnés d'aucun mode d'emploi, et les étudiants pour la plupart peu familiers avec leur fonctionnement éprouvent des difficultés à les utiliser avec profit.

Ainsi, afin de pallier les inconvénients ci-dessus énumérés et d'offrir une recherche de références plus rapide et complète, il apparaît nécessaire de réaliser la rétroconversion des fichiers papiers, et la mise à disposition modulée des sources selon

¹³ Cependant, les OPAC de la salle de généralités sont peu visibles, derrière les présentoirs de boîtiers de vidéos vides.

¹⁴ Voir annexe n° 5.

Par ailleurs, il faut signaler la présence des volumes Rameau à côté des OPAC pour remplir la zone « matières », mais les étudiants ne savent pas nécessairement les utiliser.

leur nature en tenant compte de leur durée de consultation. Ce sont là les principales réalisations envisagées dans le cadre de la réinformatisation de la bibliothèque, qui sera l'un des grands chantiers de l'établissement en 1998 pour présenter un outil de recherche bibliographique regroupant les sources disponibles sur le campus sous une forme conviviale.

La volonté de favoriser un usage optimal et autonome des possibilités offertes par la B.U. se traduit également par la mise au point de petits dépliants relatifs à divers aspects de la recherche documentaire. Ces dépliants sont destinés à graduellement remplacer le traditionnel guide du lecteur. A l'origine, celui-ci se présente comme un ensemble de fiches disposées dans une pochette. Ces fiches traitent du prêt, des interrogations de banques de données, de l'accès aux thèses, des périodiques, des catalogues, et s'y ajoute une liste des grandes divisions C.D.U. et des horaires d'ouverture de la bibliothèque. Quelle que soit la clarté des indications qu'il contient, l'utilité de ce type de support d'information est sujette à caution. L'étudiant s'y reportet-il parfois ou l'oublie-t-il chez lui ? En dehors de toute enquête sur la pratique des étudiants en la matière, l'argument budgétaire a été déterminant dans la décision de cesser de produire un outil en papier glacé fort onéreux (50 000 F par an).

Les dépliants, inspirés du modèle de ceux réalisés par la B.P.I., présentent deux avantages, outre la modicité des sommes engagées pour leur fabrication (5 000 F par an). Simples feuilles pliées en trois, elles n'offrent pas un aspect intimidant et se veulent une contribution à la désacralisation de la bibliothèque pour les nouveaux usagers. Produites par la bibliothèque - une photocopieuse et une plieuse sont les seuls instruments nécessaires - elles peuvent être facilement et rapidement mises à jour.

Ces dépliants exposent les principales informations concernant les modalités d'accès aux documents par l'intermédiaire d'un service ou dans un secteur.

Les descriptions de services d'accès aux documents sont dans l'ensemble claires¹⁵.

¹⁵ Actuellement, les dépliants disponibles portent les intitulés suivants : services de prêt, prêt étudiants, prêt enseignants et personnel, prêt aux étudiants empêchés, prêt entre bibliothèques, accueil handicapés, périodiques, cédéroms, vidéothèque, Nansy (commande d'ouvrages et périodiques situés en magasin, très proche de l'application Sycomore en usage à la B.N.F. Richelieu). S'y ajoute un dépliant (succint) sur la classification des ouvrages qui favorise éventuellement le butinage entre les rayons.

Les dépliants consacrés aux secteurs sont en revanche de qualité très inégale. Au nombre de trois seulement, ils présentent droit / sciences politiques, philosophie, langues / littératures. Leur mise en perspective fait apparaître d'importantes disparités dans leur contenu. Le dépliant « droit » offre à juste titre un aperçu des spécificités de la salle de droit : ses instruments de recherche tous supports et leur localisation globale dans la salle, quelques mots sur le classement des ouvrages. En revanche, le dépliant « philosophie » est consacré pour moitié aux instruments de recherche particuliers à cette discipline et pour moitié à une explication sur la formation d'une cote C.D.U. en classe 116. Le dépliant « langues » contient quant à lui un plan de la salle de langues, et pour les trois-quarts de sa surface rédactionnelle des explications sur les cotes C.D.U. en classe 8. Ces différences extrêmes de contenu reflètent les préoccupations de leurs rédacteurs (les responsables des secteurs), leur manière d'envisager leur métier, et leur difficulté à parfois prendre assez de recul pour se mettre au niveau d'un public non spécialisé¹⁷. Elles sont également le signe d'une insuffisante légitimité du service Communication, qui n'est pas parvenu à imposer à tous les responsables de section la rédaction d'un dépliant, et n'a pu dégager de consensus autour d'une maquette-type de dépliant destinée à harmoniser les informations qu'il doit contenir¹⁸.

D'autre part, la faiblesse numérique du personnel du service Communication (un conservateur par ailleurs responsable de section et une secrétaire) rend compte du faible nombre de dépliants relatifs à des questions transversales. Cependant, l'élaboration d'autres feuilles informatives est en cours. Les prochains thèmes abordés seront la recherche d'un ouvrage à la B.U., l'accueil et l'information bibliographique, les services de la bibliothèque, le catalogue informatisé.

Voir en annexe n° 6 les dépliants relatifs aux périodiques et à l'accueil handicapés.

¹⁶ Voir en annexe n° 6 les dépliants présentant les secteurs droit / science politique et philosophie.

¹⁷ Ceci ne signifie pas qu'il faut passer sous silence le mode de classement C.D.U., mais que sur ce point technique, il n'est pas certain qu'un grand nombre de précisions soit très utile au lecteur, d'autant plus que la signalétique dans les rayonnages est fort explicite. En revanche, une simplification des cotes octroyées aux ouvrages (voire un passage à un classement en Dewey, dont la syntaxe est plus simple) contribuerait peut-être à une localisation plus facile des ouvrages.

¹⁸ Ce service n'est pas institutionnalisé; son officialisation est l'un des objectifs consignés dans le Contrat quadriennal 1996/2000. Toutefois, une telle reconnaissance n'assure pas la légitimité du service, dont tout le personnel n'est pas convaincu de l'utilité, ou de l'efficacité des initiatives. Aussi, tous les responsables ne s'astreignent-ils pas à composer les dépliants de leur service.

Des dépliants sont disponibles à tous les points d'information, mais outre son caractère quelque peu aléatoire, le réapprovisionnement des différents bureaux de renseignements n'est pas toujours judicieux. Ainsi, la vocation généraliste des postes situés dans la salle des catalogues et au premier étage justifierait la mise à disposition de *tous* les dépliants existants, or ce n'est pas le cas. Les banques d'informations spécialisées devraient pouvoir fournir aux lecteurs les dépliants qui concernent directement leurs services *et* les dépliants transversaux. En effet, la salle de droit et les périodiques n'offrent actuellement que le ou les dépliants relatifs à leur spécialité. Enfin, devraient être présents dans les salles de lecture les dépliants offrant des renseignements sur le prêt, le classement des ouvrages, et la discipline concernée. Cette disponibilité sélective des dépliants selon les endroits de la bibliothèque reflète l'image de la trop grande cohérence prêtée au circuit du lecteur.

En général, grâce à ces divers repères posés, les étudiants sont à même de s'orienter et de faire un usage minimal de la bibliothèque. Quant à l'accès indirect aux documents conservés en magasin ou en réserve (30 % du fonds), il se fait de façon très classique par l'intermédiaire du personnel généralement magasinier en poste à une banque de communication. Cependant, certains lecteurs inscrits à Paris X ne peuvent en raison d'un handicap physique ou d'une absence prolongée satisfaire leurs besoins documentaires. Le souci de leur permettre de suivre leur cursus dans des conditions aussi favorables que possible a motivé l'instauration de modes d'accès spécifiques aux documents. L'application de la notion de médiation dans ces cas reste dans les limites de la stricte définition : elle n'inclut pas d'aide à l'appropriation de l'information, qui se fait par le seul effort de l'étudiant, mais représente une action visant à mettre en contact l'étudiant avec le document contenant cette information.

B) Les modes d'accès spécifiques aux documents : une adaptation à la diversité des publics accueillis à Paris X

Des conditions particulières de consultation des documents ont été mises en place pour les usagers handicapés et les lecteurs dits « empêchés ».

Le développement du service d'accueil des handicapés ne résulte qu'en partie d'un choix propre à la bibliothèque. La décision prise par la direction de l'établissement s'insère en effet dans un dispositif d'ensemble, dont font partie la configuration de la gare S.N.C.F - R.E.R de Nanterre-Université, avec sa rampe d'accès à l'université, et l'existence d'un service d'aide aux étudiants handicapés au sein de Paris X, Handicaps et Assistances. Ce n'est que dans ce contexte global que prend tout son sens le souci de mettre à la disposition des handicapés les moyens d'acquisition et d'approfondissement des connaissances dont disposent les autres inscrits, et plus généralement d'accès à l'information.

Le service d'accueil aux handicapés de la bibliothèque s'est constitué autour d'un matériel de lecture spécifique acquis par Handicaps et Assistances et installé dans une salle du rez-de-chaussée de la B.U. Cette salle est destinée à être utilisée par les déficients visuels, les aveugles, et les handicapés moteur. Elle comprend actuellement quatre ordinateurs. Un poste réservé aux handicapés moteurs se commande soit par mouvements de la tête, soit par la voix. Trois ordinateurs sont équipés pour les aveugles et leur permettent de traduire un document imprimé en braille et d'effectuer l'opération inverse (pour rendre un travail à un professeur par exemple). Le principe d'utilisation est le suivant : numérisé à l'aide d'un scanner, le document est restitué soit sous forme de son par un synthétiseur vocal, soit en braille par l'intermédiaire d'une imprimante en braille. Tout texte dactylographié apparaissant sur l'écran peut être lu en braille grâce à une barrette qui équipe l'un des ordinateurs. L'installation de la synthèse vocale autant que l'existence d'une loupe électronique permettent de répondre aux divers degrés et aux différentes formes (de naissance ou par accident) de handicaps visuels. Les ordinateurs offent également un accès au Minitel et à Internet. L'usage d'un tel matériel nécessite une initiation d'environ une trentaine d'heures.

Un tel service est ainsi conçu pour permettre à l'étudiant handicapé de s'intégrer dans un environnement documentaire favorable à la réussite de ses études, en lui proposant des conditions d'accès aux documents aussi adaptées que possible à ses possibilités physiques. Pour cette catégorie d'usagers, repousser les limites de l'autonomie à laquelle ils peuvent prétendre pour faire un usage efficace des ressources

documentaires mises à leur disposition constitue un défi que le service d'accueil les aide à relever.

Toutefois, si l'accès à l'information leur est facilité, la recherche documentaire ne leur est pas encore accessible dans l'état actuel du service. En effet, les lecteurs handicapés ne bénéficient pas actuellement d'un accès direct aux différents outils de recherche informatisés de la bibliothèque (catalogues et cédéroms) depuis leur poste de travail dans la salle équipée¹⁹. L'absence d'un service d'accompagnement à la recherche documentaire est alors résolue de deux façons : soit le lecteur se rend en bibliothèque en compagnie d'un ami non handicapé qui peut effectuer la recherche et prendre les livres, soit l'étudiant handicapé prend rendez-vous avec le service des prêts aux étudiants empêchés (P.E.E.) pour mener sa recherche.

Le service d'accueil des étudiants handicapés reçoit et forme actuellement une vingtaine d'étudiants par an environ, sur une population estimée de deux cent cinquante handicapés (en 1996). Ce résultat pourrait paraître faible, en regard de l'investissement réalisé pour proposer des outils de haute technicité. De fait, une rentabilité pourrait être obtenue en faisant plus largement connaître l'existence de cette salle équipée à l'extérieur de l'université, et en en permettant l'accès à des handicapés non inscrits à Paris X. Mais il n'est pas souhaitable actuellement de mettre en œuvre une politique d'accroissement du flux des utilisateurs. En effet, ce service souffre de trois faiblesses majeures : il est encore fragile en raison de l'inexistence d'un personnel stable affecté à son bon fonctionnement et d'un budget propre, et les locaux de la bibliothèque sont partiellement inadéquats pour recevoir des handicapés.

Le service des étudiants handicapés est dirigé par un conservateur, mais l'accueil des lecteurs est assuré par deux moniteurs étudiants et un objecteur de conscience. L'instabilité foncière des statuts de ces personnels (employés pour un an) donne une charge de recrutement et de formation annuelle qui pourrait être réduite par l'existence d'un poste fixe au minimum. Le Contrat quadriennal prévoit la création d'un demiposte *stable* pourvu par un informaticien ou à défaut un tuteur étudiant qui assurerait la

¹⁹ II est question, à terme, de leur permettre un accès aux cédéroms.

lourde formation des lecteurs²⁰ et leur apporterait une aide en cas d'éventuelles difficultés d'utilisation.

S'il faut remarquer que le choix d'un tuteur pour ce poste ne le rendrait en aucun cas stable, la nomination d'un tuteur se consacrant à la recherche documentaire pour les handicapés, et dûment formé à l'utilisation des outils de recherche disponibles à la bibliothèque, pourrait conduire à une utilisation plus souple du service qui ne fonctionne actuellement que sur rendez-vous. Cette solution serait également justifiée par l'organisation du service de permanence en service public dans la salle des catalogues, voire dans certains cas par la configuration des lieux. En effet, un étudiant handicapé seul pourrait d'autant plus difficilement demander une recherche bibliographique hors rendez-vous en salle des catalogues qu'un seul conservateur se tient au bureau d'information pour traiter les questions qui lui sont soumises, et il ne peut s'absenter de son poste pour aller chercher des documents qui pourraient se trouver hors du local dont il est par ailleurs responsable. Une tierce personne mobile doit donc être présente pour aider le lecteur, d'autant plus si l'étudiant souffre d'un handicap moteur, car il n'y a pas d'ascenseur pour atteindre les salles du premier étage.

La fragilité du service d'accueil des handicapés se manifeste par ailleurs par l'inexistence d'un budget propre. Ce manque d'autonomie financière soumet le service à des aléas, en particulier pour ce qui est du maintien voire des éventuels renouvellement et accroissement du matériel informatique adapté. Cette incertitude se révèle avec une certaine acuité en une période où la priorité budgétaire de l'établissement concerne la réinformatisation (budget plus que doublé) et la réorganisation concomittante du parc informatique mis à la disposition des lecteurs. La réalisation de ce projet risque d'avoir pour conséquence une mobilisation complète des ressources budgétaires affectées au matériel informatique, peut-être au détriment des besoins du service d'accueil des handicapés. Le budget handicap de 1997 accuse une diminution de 85 % par rapport à celui de 1996²¹. Il devrait simplement permettre la maintenance des appareils en fonctionnement.

²⁰ Service Commun de la Documentation, Contrat quadriennal 1997/2000, point 3.2.

²¹ Bibliothèque universitaire Paris X - Nanterre, Service Commun de la Documentation, *Annuaire* 1997-1998, p. VII-B.

Enfin, le développement d'un tel service doit aller de pair avec un effort supplémentaire pour favoriser une accessibilité physique maximale et un confort d'accueil pour les handicapés. La bibliothèque possède déjà des atouts indéniables sur ce plan : l'existence même d'un service permettant l'accès aux documents et le caractère spacieux des locaux. Cependant, il serait nécessaire de prévoir quelques aménagements : l'installation d'un ascenseur pour atteindre le niveau supérieur de la bibliothèque, ou la mise en adéquation des issues de secours avec la largeur des fauteuils roulants sont d'ores et déjà inscrits dans le Contrat quadriennal²². D'autres améliorations peuvent être envisagées à terme, telles l'aménagement d'une petite salle réservée à la lecture faite à haute voix, ou l'installation de toilettes adaptées dans l'enceinte de la bibliothèque²³.

Il reste qu'une partie des étudiants handicapés ne peut se déplacer. Ce sont les principaux utilisateurs du service de prêt aux étudiants empêchés. Ce service offre un nouvel exemple de médiation assistée entre l'étudiant et le document qui ne s'adresse pas uniquement aux étudiants frappés de déficience capacitaire physique, mais également aux étudiants hospitalisés, salariés, incarcérés, ou bénéficiant de l'enseignement à distance.

Dans ce cas précis, l'existence de ce service ne résulte pas d'un choix de la bibliothèque, mais d'une décision du ministère de l'Education nationale. La partie sciences humaines du fonds de la bibliothèque universitaire centrale des étudiants malades (B.U.C.E.M.) a en effet été confié à Paris X il y a environ sept ans²⁴, à charge pour la bibliothèque d'en assurer la diffusion. Des envois sont ainsi effectués auprès des particuliers ou des institutions qui les abritent (hôpital, prison) pour une durée de trentecinq jours (quinze jours est la durée de prêt normale). Les ouvrages expédiés ne sont pas

²² Service Commun de la Documentation, Contrat quadriennal 1997/2000, point 3.2.

Les toilettes de la bibliothèque sont situées entre deux paliers, ce rend leur utilisation impossible pour les handicapés moteurs. Les toilettes adaptées sont actuellement situées dans le hall d'entrée du bâtiment occupé par la bibliothèque, en face de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine. Leur usage est conditionné par la possession d'une clé disponible au bureau du prêt aux étudiants empêchés et prêtée à l'année aux usagers réguliers. Toutefois, cette localisation oblige l'étudiant à ressortir de la bibliothèque.

²⁴ La partie scientifique du fonds de la B.U.C.E.M. se trouve à la bibliothèque de l'université de Paris VII.

uniquement pris sur le fonds de la B.U.C.E.M., mais sont parfois des ouvrages appartenant au fonds de la bibliothèque (sur autorisation des conservateurs), ou des cassettes audio constitutives du fonds de la sonothèque²⁵. Des achats peuvent être envisagés, mais les ouvrages possédés par la bibliothèque suffisent en général pour couvrir les demandes. Sur un total d'environ cent cinquante inscrits, quatre-vingts sont des utilisateurs réguliers de ce service, dans l'ordre décroissant des « catégories » suivantes : handicapés, salariés, malades, incarcérés, bénéficiaires de l'enseignement à distance (statistiques non disponibles).

Certes, pour les usagers, l'accès libre largement pratiqué favorise le butinage, et facilite une découverte intuitive graduelle et non contraignante de la bibliothèque. Cependant, utiliser de façon méthodique, rapide et efficace les ressources de la bibliothèque suppose une connaissance plus solide de celles-ci, de même que parvenir à une aisance globale dans le maniement des outils de recherche nécessite une initiation à ceux-ci. C'est pourquoi une autonomisation accrue du lecteur suppose sa formation à la recherche d'informations.

2) La formation des usagers de première année à la recherche d'information : un développement limité résultant d'initiatives dispersées

Cette exigence de formation est en général prise en compte dans les second et troisième cycles, lorsque les étudiants conduisent des études approfondies dans des spécialités définies. Les cursus de maîtrise proposent donc des cours plus ou moins substantiels relatifs à la recherche et au traitement du document, auxquels participent parfois des conservateurs (en sciences de l'éducation par exemple, ou en philosophie).

Cependant, depuis l'instauration de ces modules de recherche, l'information a changé de statut. Désormais, sa maîtrise n'est plus considérée comme devant être l'apanage des chercheurs scientifiques. En effet, la compétitivité d'une économie, le dynamisme d'un marché de l'emploi reposent de plus en plus sur la capacité de ses acteurs à trouver et exploiter les informations. Encore davantage en temps de crise de

²⁵ Voir le rapport de stage pour une description de ce service.

l'emploi²⁶, cette pratique doit donc naturellement trouver sa place parmi les cours qui composent une formation initiale, quelle qu'elle soit. La loi sur l'enseignement supérieur de 1984 rappelle que la diffusion de l'information scientifique et technique²⁷ est une des missions principales des universités. Le rapport Miquel (1989) sur les bibliothèques universitaires recommande une formation des étudiants à la recherche dès le premier cycle²⁸. Une préconisation similaire est faite par le groupe de travail interministériel « Formation à l'usage de l'information » en 1990²⁹. Si aucun texte de loi ne rend explicitement obligatoire une formation à la recherche documentaire pour les étudiants de premier cycle, le décret du 4 juillet 1985 énumère parmi les missions des services de documentation des établissements supérieurs la formation « des utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique »³⁰, ce qui concerne également les nouveaux inscrits.

A Paris X, deux initiatives ont reçu un début d'application : une sensibilisation aux ressources de la bibliothèque (A), et une initiation aux méthodes de recherche documentaire déclinée sous des formes diverses et résultant d'initiatives dispersées (B). Cependant, le manque de réflexion préalable approfondie et concertée entre professeurs et conservateurs rend la généralisation du principe de formation à la recherche documentaire en début d'études quelque peu incertaine.

²⁶ « La proportion significative de RMIstes de niveau bac et plus, tout comme la durée croissante du chômage des cadres signalent [...] que la possession de savoirs, même très élaborés, n'est pas une garantie contre le chômage, ni même contre la pauvreté [...]. Dans un monde où l'information est triomphante et au cœur des succès et des échecs, les infirmes de l'information deviennent les nouveaux prolétaires. »

Danièle BRETELLE-DEMAZIERES et Dominique TOUZET, Formation à l'usage de l'information, p. 4.

²⁷ Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, art. 4.

²⁸ André MIQUEL, Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'Etat ministre de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports. Paris, 1989, p. 21.

²⁹ Danièle BRETELLE-DEMAZIERES et Dominique TOUZET, Formation à l'usage de l'information, p. 10.

³⁰ Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de documentation des établissements supérieurs relevant du ministère de l'Education nationale, art. 1. « Des utilisateurs » souligné par nous.

A) Une simple sensibilisation aux ressources de la bibliothèque

Déjà expérimentée avec succès à la rentrée 1996, une formation destinée aux étudiants de première année est reconduite cette année, dans le cadre d'une semaine d'accueil des nouveaux étudiants³¹. Cette semaine d'information a pour objet de leur faire connaître les différents services pratiques (infirmerie, centre d'orientation et d'information ...) et pédagogiques proposés par l'université afin de faciliter leur insertion dans la vie de l'établissement et de les familiariser avec ses rouages. La bibliothèque s'associe à cette présentation par une intervention d'une dizaine de minutes devant les élèves rassemblés par U.F.R. dans un amphithéâtre. Lorsqu'elle a pu être organisée³², la participation des B.U.F.R. à cette séance d'introduction générale permet d'insister sur la complémentarité des deux services de documentation pour chaque discipline.

Par la suite, la bibliothèque organise pour ceux qui le souhaitent des visites dont l'objectif premier est de faire traverser le campus aux étudiants afin qu'ils puissent se rendre compte *in situ* de la multiplicité des services mis à leur disposition pour les aider dans leurs études et recherches. Il faut à cet égard rappeler qu'en 1996 environ la moitié des étudiants inscrits à l'université n'étaient pas inscrits au prêt³³, ce qui laisse supposer qu'ils utilisaient soit très partiellement (pour des consultations sur place uniquement) soit pas du tout la bibliothèque. Par ailleurs, la diversité des origines socio-culturelles des élèves rend nécessaire cette initiation au fonctionnement d'un lieu dont tous ne sont pas familiers, et qui intimide certains. Il est donc important à la fois de désacraliser ce « temple du savoir » et de faire valoir les avantages qui justifient une fréquentation régulière de ses locaux.

³¹ Voir le programme en annexe n° 7.

³² Malheureusement, les B.U.F.R. se sont assez peu prêtées à cet exercice. En droit, par exemple, il n'y avait aucun représentant de la B.U.F.R., ni en langues / littératures / philosophie (LLPHI).

³³ Près de dix-huit mille inscrits, sur un total de trente cinq mille étudiants.

Bibliothèque universitaire Paris X - Nanterre, Service Commun de la Documentation, *Annuaire* 1997-1998, p. XVIII-A.

Il est à noter que l'inscription à l'université inscrit automatiquement à la bibliothèque.

Cette première prise de contact reste toutefois très superficielle, et est ainsi voulue. Les signes en sont la participation très limitée du personnel de la bibliothèque à sa réalisation effective, et la faible teneur informationnelle des indications données aux visiteurs.

L'organisation de visites de la bibliothèque en début d'année participe d'une volonté de promotion de l'établissement dans le cadre de la lutte contre l'échec étudiant³⁴. Mais sa mise en œuvre suscite des degrés de motivation fort divers parmi le personnel, en particulier d'encadrement, de même que la désignation des membres du personnel pour les présentations en amphithéâtre s'est avérée laborieuse. Cette situation est en partie liée à l'intensité du travail induit par des responsabilités multiples attribuées à un personnel numériquement limité³⁵, mais également parfois au souhait de ne pas se charger d'une tâche de relations publiques jugée peu intéressante en soi, ou simplement itérative (plusieurs visites de suite) qui prend du temps. Il reste que l'intérêt d'une visite de bibliothèque réside davantage dans l'établissement d'un contact plus que dans la communication d'informations qui seront rapidement oubliées parce que trop nombreuses ou parce que l'étudiant qui n'a pas encore à faire de recherches écoute d'une oreille distraite.

Aussi, pour mener à bien ce programme de découverte de la bibliothèque qui concerne environ trois mille huit cents étudiants de première année, sont mis à contribution des étudiants dont la connaissance du fonctionnement de l'établissement est réputée bonne. Ces moniteurs étudiants volontaires possèdent tous au moins une maîtrise. Ils ont pour tâche d'accueillir les groupes d'une vingtaine d'étudiants maximum dépendant de la même U.F.R. qu'eux, et de les piloter en vingt minutes à travers les salles en insistant sur certains points essentiels résumés par le service Communication de la bibliothèque au cours d'un exposé relayé par un dossier aidemémoire remis aux moniteurs. Il est recommandé à ceux-ci de particulièrement signaler

³⁴ Cette initiative s'appuie *a posteriori* sur l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études générales, à la licence et à la maîtrise, titre III, chapitre II, art. 13.

³⁵ Le personnel de la bibliothèque comprend sur 90 postes 13 conservateurs, 4 bibliothécaires, 19 B.A., ce qui est peu par rapport à l'importante population étudiante de l'université.

Bibliothèque universitaire Paris X - Nanterre, Service Commun de la Documentation, *Annucire* 1997-1998, p. VI.

la présence de bureaux de renseignements au rez-de-chaussée - le poste d'accueil à l'entrée, les postes d'information de la salle des catalogues et du prêt - ; ainsi que des dépliants d'assistance.

Cette visite offre aux étudiants nouveaux une idée suffisamment complète à ce stade de leur cursus de ce qu'ils peuvent trouver à la bibliothèque, en évoquant les procédures d'accès à l'information et les outils disponibles pour leur faciliter l'usage de l'établissement. Par ailleurs, les possibilités de recours à la médiation du professionnel sont soulignées dans une logique de synergie documentaire.

Les résultats de cette initiative sont très mitigés. L'an dernier, sur quatre mille inscrits en première année, environ mille huit cents avaient suivi une visite de la B.U., soit 45 % des nouveaux étudiants. Cette année, en comparaison, les inscriptions aux visites de la bibliothèque ont dramatiquement chuté. En l'absence de chiffres précis, on les estime à environ sept à huit cents visiteurs au maximum pour un total de six mille nouveaux inscrits, soit 13 %! Les étudiants de droit ont représenté la moitié des visiteurs, suivis des étudiants de l'U.F.R. de Sciences sociales et administration³⁶. Pour rendre compte de ce désintérêt massif des étudiants pour les visites de la bibliothèque, on ne peut sous-estimer l'effet d'une grève de transports n'ayant duré qu'une journée, n'ayant été que moyennement suivie, mais ayant pu par effet d'annonce décourager les étudiants de se rendre à Paris X. Une grève d'un jour des magasiniers ayant eu pour conséquence la fermeture de la bibliothèque a également pu dissuader des étudiants de participer aux visites qui avaient été maintenues. A ces obstacles conjoncturels et imprévus s'ajoutent des difficultés d'organisation de cette semaine d'accueil, qui ont vraisemblablement joué un rôle déterminant dans l'échec de ces visites. L'affichage dans chaque U.F.R. de panneaux annonçant les visites de la bibliothèque, ou l'envoi aux nouveaux inscrits de papiers rappelant les dates de leur organisation n'a pu suffire. Cette année, à la différence de l'année dernière, deux réunions d'information ont été organisées. Les informations pédagogiques propres à chaque discipline essentiellement présentées par des membres du corps enseignant, sans aucune représentation de la

³⁶ Cet U.F.R. regroupe les matières suivantes : Administration Economique et Sociale (A.E.S.), Ethnologie, Histoire, Histoire de l'art, Geographie - aménagement, Sociologie. La participation des élèves de ces disciplines a été très diverse : les A.E.S. forment le principal groupe, suivi par les historiens.

bibliothèque, ont été dissociées des informations généralistes sur la scolarité, les possibilités de réorientation, et la bibliothèque. Plus que la nette séparation entre ces deux types de renseignements, c'est l'absence de la bibliothèque lors la réunion pédagogique qui doit être incriminée pour expliquer le désintérêt des étudiants à son endroit. A contrario, les deux réunions ont été fondues en une seule en droit : le directeur de l'U.F.R. a introduit de quelques mots le conservateur chargé de présenter la bibliothèque, donnant à celle-ci la valeur d'un outil pédagogique de premier plan, la bibliothèque d'U.F.R. étant évoquée comme un contrepoint (« un centre de documentation » conservant peu de documents par rapport aux besoins des étudiants). A l'exception des étudiants de droit, une visite de la B.U., privée d'une légitimation pédagogique dans les discours professoraux, n'a pas été estimée justifiée par les élèves avant que ne leur soient donnés des exercices qui nécessitent de s'y rendre. Les résultats décevants de ces visites suggèrent finalement des relations bibliothèque - U.F.R. assez distendues : une préparation conjointe du discours à tenir devant les étudiants aurait pu donner de meilleurs résultats. La même remarque peut s'appliquer à la préparation des interventions de la bibliothèque, mal coordonnée avec le Centre d'information et d'orientation qui organisait ces réunions. Cependant, même si la publicité donnée aux visites a été réalisée de façon concertée en droit, le nombre de visiteurs dans cette discipline a également fortement diminué. Un manque d'intérêt global des étudiants peut donc être évoqué. Même atténué, il peut être observé en droit.

Cet échec compromet la reconduction d'une telle opération l'année prochaine dans des termes similaires. Les premiers bilans effectués orientent la réflexion vers une reconsidération de l'organisation des présentations de la bibliothèque lors des réunions d'information en amphithéâtre. Il apparaît souhaitable de donner davantage de poids au discours introductif sur la bibliothèque pour éveiller l'intérêt des étudiants. La réalisation de cet objectif rend indispensable une meilleure insertion de l'établissement dans le déroulement de la semaine d'accueil, avec des interventions en amphithéâtre mieux concertées avec les responsables de leur préparation, et la représentation de la bibliothèque à *toutes* ces réunions, qu'elles soient pédagogiques ou générales. Afin de résoudre les difficultés de désignation des membres du personnel chargés de prendre la

parole lors des réunions a été évoquée l'idée de choisir les moniteurs-étudiants pour s'acquitter de cette tâche, au motif qu'un encouragement à traverser le campus donné par des pairs et prédécesseurs peut s'avérer incitatif pour de nouveaux inscrits. Cette supposition demande à être vérifiée, toutefois il apparaît salutaire de veiller à ce que dans ce cas la participation des moniteurs-étudiants ne devienne un palliatif à la faible implication d'une partie du personnel dans des actions de formation et information.

Il ressort des considérations exposées ci-dessus que la bibliothèque tâtonne pour trouver une formule susceptible d'attirer les nouveaux étudiants lors de la semaine d'accueil. Ces hésitations témoignent de la difficulté à adapter un exercice ancien au cadre de discours immuable - la visite de la bibliothèque - à un public dont les spécificités et les besoins évoluent rapidement. Elles suscitent une interrogation fondamentale sur la pertinence de ces visites qui ne rapportent pas de profit immédiat face à une vision des études strictement utilitariste répandue chez de nombreux étudiants³⁷. De plus, alors que la visite d'une bibliothèque remplit bien sa fonction montrer l'emplacement des principaux services offerts - auprès d'usagers ayant antérieurement fréquenté d'autres établissements de même type, elle semble mal adaptée aux besoins d'une proportion non négligeable d'étudiants de première année qui n'a jamais été dans une bibliothèque auparavant et possède une culture du document écrit relativement faible, et qui par conséquent ne connaît pas les services qui lui sont indiqués. D'autre part, la participation des étudiants sur la base du volontariat induit un effet pervers : ce ne sont pas nécessairement ceux qui en ont le plus besoin qui assistent à ces visites. Cependant, il reste que l'inexistence de données statistiques fines sur l'inscription en bibliothèque par année ne permet pas d'appréhender avec justesse les effets à court terme de cette initiation au fonctionnement de la bibliothèque sur sa fréquentation ultérieure.

³⁷ André Miquel parle de « processus de secondarisation de l'enseignement supérieur » pour désigner une vision purement utilitaire du temps passé à l'université : « En vue de l'évaluation de fin d'année, il devient rationnel de préférer le 'tout cuit' des documents de TD généreusement distribués, ou des polycopiés et photocopies chèrement acquis, à la recherche 'crue' et hasardeuse d'une information personnelle. »

A. MIQUEL, op cit, p. 19.

Ces conclusions sont voisines de celles formulées par Elisabeth Fréminet dans son étude sur la formation des utilisateurs à la B.U. de Toulon³⁸. Plus généralement, les spécialistes de cette question ont tendance à mettre en doute son efficacité³⁹.

Si une formule telle que la visite de la bibliothèque est finalement conçue comme une opération de communication chargée d'une forte valeur incitative, l'accent ayant été mis sur les raisons justifiant une fréquentation régulière des lieux (d'importantes ressources documentaires, de larges espaces de travail et un personnel prêt à les assister), il est toutefois indéniable que cette action est insuffisante pour aider l'étudiant à se repérer dans l'établissement. Il est indispensable de l'inciter à se livrer à une exploration graduelle et méthodique de la bibliothèque en fonction de ses besoins en documentation. Cette maîtrise de la recherche d'information est l'objectif d'initiations aux méthodes de recherche documentaire pour les premiers cycles, qui rendra à terme inutile les simples visites déjà obsolètes.

B) La formation à la recherche documentaire : une mise en œuvre laborieuse et dispersée

Ces formules d'initiation à la recherche documentaire prennent diverses formes, mais les initiatives ne sont pas concertées. En effet, la mise en œuvre d'un projet de module de méthodologie de la recherche documentaire proposé par la bibliothèque et entériné par l'équipe présidentielle sortante se heurte à une inertie globale. En revanche, dans certaines U.F.R. les étudiants de premier cycle bénéficient d'initiations à l'utilisation des ressources documentaires du campus.

Depuis les recommandations officielles des années 1980 (voir *supra*), l'université de Paris X accuse un net retard dans la mise en application d'un enseignement de

Documentation et bibliothèques, juillet-septembre 1985, p. 123.

³⁸ Elisabeth FREMINET, *La formation documentaire des étudiants à la bibliothèque universitaire de Toulon*, Mémoire d'étude ENSSIB, 1995, p. 23-24.

^{39 «} Quant à la visite guidée traditionnelle, les spécialistes croient qu'il vaut mieux la supprimer. Elle exige temps et préparation de la part des bibliothécaires et suscite peu d'intérêt chez les étudiants. » Mohamed LAGHZALI, « La formation documentaire en milieu universitaire », dans

méthodologie documentaire, encore inexistant. Toutefois, le volet documentaire du Contrat quadriennal 1997/2000 de l'université contient la maquette d'un cours de méthodologie de la recherche documentaire 40, en cela traduisant une *initiative venue de la bibliothèque* sur suggestion du vice-président chargé des études et de la rénovation pédagogique. En effet, aucun professeur n'a assisté aux réunions du groupe de travail formé pour réfléchir à l'élaboration de ce module, ce qui témoigne d'un désintérêt global qui *a priori* peut étonner, venant de chercheurs.

Unité d'enseignement obligatoire dont l'instauration est laissée à la discrétion des professeurs, le cours proposé par la bibliothèque devrait associer les enseignants qui le souhaitent et les personnels de la B.U. pendant un minimum de douze heures (six de cours, six de T.D.) réparties sur un semestre.

Le contenu du cours esquissé dans le Contrat quadriennal est essentiellement centré sur l'apprentissage de la recherche d'information à la bibliothèque. Après une typologie des documents, sont présentés aux étudiants des notions de base concernant la description bibliographique (« structure d'une notice, initiation aux normes descriptives »), puis les instruments de référence disponibles à la bibliothèque. La dernière partie du cours se rapporte à la méthodologie de la recherche proprement dite. Dans un premier temps sont exposés les outils d'accès à l'information contenue dans les ressources documentaires locales selon une démarche progressive idéale : utilisation du catalogue pour trouver la cote, compréhension de la classification pour localiser le document, lecture des sommaires, tables de matières et index pour accéder à l'information. Puis est évoqué le cas d'une recherche de données hors de la bibliothèque, avec le recensement des principaux instruments existants : dépouillements thématiques tous supports, index et tables de revues, bibliographies générales et spécialisées, banques de données nationales et internationales (présentées dans cet ordre).

Les T.D. doivent fournir une illustration concrète de la recherche documentaire. Il est prévu la constitution de groupes d'une dizaine d'étudiants, qui devront effectuer à la bibliothèque des recherches dont le thème sera choisi en relation avec leur spécialité. Ils

⁴⁰ Service Commun de la Documentation, Contrat quadriennal 1997/2000, point 3.1.

auront à rendre un dossier de deux pages relatant leur démarche, accompagné d'une bibliographie.

Ce projet de module apparaît assez peu ambitieux dans son organisation en comparaison avec l'expérience réussie menée par Paris VIII⁴¹. Réalisé au sein de la bibliothèque sans intervention extérieure, il semble être un fragment d'une politique de méthodologie de la recherche qui pourrait être plus largement et plus vigoureusement définie avec une participation *active* des professeurs.

L'enseignement dispensé à Paris VIII se base sur une maquette élaborée par l'U.R.F.I.S.T. de Paris traduisant deux objectifs : donner une connaissance approfondie de l'information scientifique et technique (sa production, sa localisation, son exploitation, son coût, l'évolution de son environnement) et l'ancrer résolument dans une perspective de professionnalisation (mener des stratégies d'études, savoir chercher des informations relatives au monde du travail). Ces différentes dimensions existent plus ou moins à Paris X, mais elles sont indépendantes les unes des autres, inégalement développées sans réflexion préalable sur une stratégie d'ensemble qui leur imprimerait une direction de travail, et sans aucune coordination qui permettrait une efficacité accrue.

Le Centre d'Information et d'Orientation de l'Université [de Paris] X (C.I.O.U.X.) concentre les documents relatifs au marché du travail, offres d'emploi et instruments de recherche (brochures papier et Minitel). Sur demande, il forme à la rédaction du *curriculum vitae* et de lettres de motivation. Les techniques d'exploitation du document et méthodes de travail font l'objet de cours dispensés dans l'université par des professeurs assistés de tuteurs étudiants. Leur enseignement va être renforcé grâce à l'initiative d'un centre de préparation aux concours administratifs abrité dans les bâtiments de Paris X, l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (I.P.A.G.). L'I.P.A.G. se propose en effet d'accueilllir en fin de premier semestre une centaine étudiants désorientés ou en difficulté pour poursuivre leurs études. Une remise à niveau méthodologique portant uniquement sur la culture générale et les méthodes de travail

⁴¹ Un bilan en est donné dans A. COULON, L'évaluation des enseignements de méthodologie documentaire à l'université de Paris VIII, Paris, 1993.

leur sera offerte pendant le second semestre sur plus de deux cents heures. Reste la formation documentaire suggérée par la bibliothèque, qui n'est pas encore effective ; c'est l'aspect le plus négligé d'un programme qui viserait à donner aux nouveaux étudiants une formation solide en I.S.T.

De plus, à l'exemple de Paris VIII, la coordination entre ces différents éléments pourrait être assurée par le département Information et Communication, qui délivre des diplômes à partir du second cycle avec diverses options dont « Documentation ». Les conservateurs déjà fort occupés se déchargeraient ainsi d'une organisation lourde à mettre en place et à faire fonctionner, tout en concentrant leur participation sur le volet strictement pédagogique de l'enseignement.

D'autre part, le projet de module de la bibliothèque apparaît encore mal défini, en raison même de son élaboration « solitaire ».

A Paris VIII, l'U.V. de méthodologie mis en place pour le premier cycle, inspiré de la maquette de l'U.R.F.I.S.T., en présente une version simplifiée et réduite, fondée sur le principe d'une *utilisation immédiate par l'étudiant*. Composé de trois parties, il développe les thèmes suivants : accès à la documentation, exploitation des données recueillies (entraînement à la lecture rapide, prise de notes ...), communication de l'information (préparation d'examens écrits et oraux)⁴². A un degré d'études encore généraliste, la sensibilisation de l'étudiant à l'I.S.T. se veut minimale. Tel est le point de vue adopté par la bibliothèque de Paris X dans son projet d'enseignement, avec toutefois une ambiguïté : est-il nécessaire dès la première année d'études, alors que les étudiants acquièrent les bases de leur spécialité et n'ont pas vraiment de recherche à faire, de s'attarder sur des instruments de recherche spécialisés tels les bibliographies thématiques et les banques de données ? Cette confusion trahit la caractère encore flou des contours d'un enseignement dont le contenu doit être repris et élaboré en accord avec les professeurs qui accepteront de l'introduire dans leur discipline.

⁴² Brigitte CHEVALIER, « Présentation de l'enseignement 'Méthodologie de la lecture et de la documentation' », dans Alain COULON, *L'évaluation des enseignements de méthodologie documentaire à l'université de Paris VIII*, Paris, 1993, p. 41-49.

Dans le même ordre d'idées, est-il souhaitable que la mise en œuvre des T.D. d'application se limite à une présentation des ressources disponibles dans la seule spécialité de l'étudiant? En effet, tel que présenté dans le Contrat quadriennal, ce module reproduit le cloisonnement des domaines, alors que les enseignements généralistes dispensés témoignent fréquemment d'une ouverture aux autres disciplines fort salutaire dans une double perspective de perfectionnement de la culture générale en vue de mieux s'adapter au marché de l'emploi, et d'offre de possibilité de réorientation rapide vers d'autres matières. Une recherche ou deux à faire dans d'autres disciplines permettraient aux étudiants de mieux maîtriser la classification, et pourraient se révéler utiles pour la suite de leurs études.

Le choix d'une formation minimale et pratique mais largement ouverte sur la pluridisciplinarité supposerait peut-être un accroissement par rapport au volume horaire envisagé. Le projet de module fait reposer l'organisation pédagogique du cours sur une action conjointe des professeurs et des personnels de la bibliothèque, avec l'assistance de tuteurs. Il faut souligner à cet égard qu'une mise en pratique efficace de ce cours exige une implication résolue des professionnels qui doivent prendre en charge *l'essentiel* de l'enseignement.

En effet, à moins que les professeurs aient eux-mêmes suivi un cursus validé en recherche documentaire, il n'y a pas lieu de croire *a priori* que leur qualité de chercheur représente la garantie qu'ils possèdent une réelle *méthode* de recherche, ou que leurs compétences en la matière dépassent leur propre domaine.

C'est pourquoi les professionnels ont ici deux rôles essentiels à jouer pour assurer le succès de tels cours. D'une part, le rôle de formateurs directs leur est dévolu, même si, en raison du travail qu'ils doivent effectuer par ailleurs, ils limitent leurs interventions aux cours théoriques et laissent les travaux dirigés sous la responsabilité des professeurs. D'autre part, ils doivent être des coordinateurs de formation, s'assurant du fonctionnement efficace d'une équipe de relais dans la composition de laquelle pourraient entrer des étudiants en Sciences de l'Information et de la Communication, mention Documentation. La préparation de telles équipes, dont les membres

⁴³ C'est le cas des enseignements dispensés en U.F.R. de Sciences Sociales et Administration. Voir note n° 36.

posséderaient les bases théoriques nécessaires, ne demanderait en complément que l'approfondissement éventuel de leur formation à l'usage de la bibliothèque. Le recours à des étudiants orientés vers une spécialisation en documentation (et même en Ingénierie documentaire dans ce cas) est actuellement pratiquée à l'université de Toulouse - Le Mirail, pour développer le tutorat documentaire auprès des premiers cycles⁴⁴. Cette université réfléchit maintenant aux possibilités d'extension du dispositif en place en faisant participer ces mêmes étudiants à la mise en œuvre d'un module de recherche documentaire intégré dans les cursus.

La B.U. de Paris X envisage également de faire éventuellement appel aux tuteurs pour l'assister dans cette entreprise de formation des premiers cycles. Mais le tutorat pédagogique de Paris X, dont les fonctions sont laissées à la libre définition des U.F.R., s'est dans la pratique développé dans le cadre étroit de l'aide aux devoirs, en s'appuyant sur l'arrêté du 26 mai 1992⁴⁵ qui évoque pour les « étudiants de premier niveau de premier cycle » la possibilité de bénéficier d'un « tutorat » sans autre forme de précision. Dans la perspective d'un élargissement de la définition du tutorat, la prise en considération d'une dimension documentaire induirait une obligation de formation préalable à une utilisation davantage « professionnelle » de la bibliothèque pour en faire des assistants efficaces.

Pourtant, dans le sillage des Etats généraux de l'université de 1996 qui ont suscité une prise de conscience de l'urgence des mesures à prendre dans ce domaine, le ministère de l'Education nationale préconise la mise en place d'un « tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique » pour les élèves de première année, dès la rentrée 1996. Il lui assigne diverses missions, dans cet ordre : une aide au travail personnel des étudiants, une « aide au travail documentaire, à savoir la maîtrise des outils bibliographiques et l'usage efficace des bibliothèques », un appui aux techniques d'auto-évaluation et d'auto-formation, un rôle d'intermédiaire pédagogique

⁴⁴ Brigitte BONNET, « Le tutorat documentaire, une expérience pilote », dans *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 4, 1997, p. 49-52.

⁴⁵ Arrêté du 26 mai 1992, relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, art. 6.

entre professeurs et étudiants⁴⁶. Cette circulaire n'a pas eu d'application concrète à Paris X.

Les tuteurs sont recrutés par chaque U.F.R. avec une maîtrise au minimum, et sont réputés avoir une connaissance suffisante de la bibliothèque. Ayant été « réquisitionnés » par la B.U. lors de la semaine d'accueil pour prendre en charge des groupes d'étudiants et leur faire visiter la bibliothèque, ils ont reçu l'« homologation » d'une rapide formation. Ils sont donc dépourvus de toute formation réelle à la recherche documentaire, et n'en connaissent que les éléments qu'ils ont plus ou moins empiriquement découverts et utilisés pour satisfaire leurs propres besoins documentaires. Des quatre fonctions qui leur sont attachées, la première étant seule prise en compte, une formation plus solide à une utilisation de la bibliothèque n'était certes pas nécessaire.

Si une mise à niveau des connaissances des tuteurs doit finalement s'imposer, elle ne pourra pourtant pas être réalisée dans des conditions optimales. En effet, la bibliothèque ne dispose pas de salle équipée réservée aux actions de formation, ni des crédits nécessaires pour rémunérer les heures de formation.

Ainsi, la généralisation d'un module de méthodologie documentaire est, sur le plan matériel, étroitement dépendant de la création d'une salle dédiée à la formation, et sur le plan pédagogique lié à la formation dispensée aux tuteurs. Avec le soutien de l'université, la bibliothèque s'engage à contribuer à une application plus complète de la circulaire sur le tutorat étudiant en inscrivant dans le Contrat quadriennal le développement de l'accueil documentaire et de la formation⁴⁷. Il est envisagé une extension progressive du tutorat. D'une trentaine en 1997, devront être employés cent tuteurs à l'issue du contrat (en 2000). Ils suivront au premier semestre une formation spécifique de vingt heures, donnée par le Service Commun de la Documentation et par l'institut de formation Médiadix. Par ailleurs, l'aménagement d'une salle spécifique dotée d'une dizaine de postes informatiques permettant l'accès aux applications de la

⁴⁶ Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *Mise en place du tutorat étudiant*, circulaire n° 96-246 du 24 octobre 1996. *Bulletin officiel de l'Education nationale*, n° 39 du 31 octobre 1996, p. 2262.

⁴⁷ Service Commun de la Documentation, Contrat quadriennal 1997/2000, points 3.1.et 3.3.

bibliothèque (SIBIL, Pancatalogue, OPAC, réseau de cédéroms, Internet, banques de données) et d'un dispositif de recopie d'écran (déjà installé) est prévu.

Parallèlement à cet équipement et aux efforts de la bibliothèque, il apparaît essentiel que ce projet de soutien général aux étudiants de première année, sous toutes ses facettes pédagogiques et documentaires, reçoive l'adhésion de tous les professeurs, et leur participation active. En raison de l'indépendance de conduite qui caractérise les U.F.R, y compris vis-à-vis de l'université, c'est sur la volonté de leurs dirigeants que repose finalement sa réussite. Bien que les professeurs aient exprimé leur intérêt de principe pour la création de ce cours de méthodologie, ils lui opposent une certaine inertie de principe aussi. Dès lors, il est prévu d'introduire progressivement ce module dans les cursus de première année selon trois phases, en s'appuyant sur les U.F.R. acquises à la réalisation rapide de ce projet. Dans un premier temps, un test devrait donc être effectué au second semestre de cette année sur des étudiants de droit volontaires. L'U.F.R. est en effet favorable à la conduite d'une telle expérience, bien que ses modalités d'application exigent encore des négociations. Si cet essai donne satisfaction, le module sera alors inclus dans les programmes rénovés de première année de droit et d'A.E.S. Enfin, la partie magistrale du cours devrait faire l'objet d'une diffusion audiovisuelle dans l'émission Les amphis de la 5, élargissant ainsi considérablement l'audience potentielle d'une telle initiative.

Mais pour l'heure, si une large majorité des professeurs adoptent une attitude hésitante en attendant de pouvoir tirer un premier bilan de cet enseignement de recherche documentaire tel qu'il aura été expérimenté par quelques U.F.R. - tests, certains ont conscience de l'hétérogénéité des bagages socio-culturels de leurs étudiants et de la nécessité de les initier à une utilisation correcte minimale de la bibliothèque. Des initiatives dispersées et récentes en témoignent. Celles-ci prennent en général la forme de visites, sous la houlette des professeurs qui ont au préalable été conduits dans les rayons par le responsable des acquisitions dans leur discipline. Ces visites ont lieu pour des étudiants de première année (en particulier en histoire, ethnologie, sociologie et psychologie), dans le cadre d'un cours intitulé « Techniques d'apprentissage » dont le contenu est laissé à la discrétion des professeurs qui le dispensent. Non accompagnés

d'exercices pratiques de recherche avec une attention spécifique portée à la démarche suivie, leur efficacité ne semble toutefois pas assurée. En revanche, l'initiation donnée aux étudiants de sport (S.T.A.P.S.), mise en place depuis deux ou trois ans, allie présentation des services et exercice de recherche documentaire destiné à faire appliquer à l'étudiant une démarche cohérente. Cette année, les professeurs de sport ont également demandé pour eux-mêmes une formation à l'usage de la bibliothèque et participent à la formation de leurs étudiants. Leur intérêt pour les méthodes de recherche documentaire s'explique tout d'abord par la pluridisciplinarité des études de sport, qui exige une documentation dans des domaines variés (éducation, sociologie, biologie, psychologie ...). Mais il est également à mettre en relation avec l'origine socio-culturelle modeste de ces étudiants. En effet, plus fréquemment issus de milieux défavorisés que les étudiants des autres disciplines, nombreux sont ceux qui possèdent une très faible culture du document et n'ont pas fréquenté de bibliothèque auparavant, ce qui entraîne parfois de leur part des comportements peu compatibles avec un usage paisible et studieux de la bibliothèque. C'est pourquoi la formation de ces usagers est considérée sous deux angles connexes. Sur le plan pédagogique, soumettre les étudiants à une utilisation obligatoire (puisque sanctionnée par des exercices) de la bibliothèque a non seulement pour objet de les aider à réussir leurs études, mais aussi de les inciter à faire preuve de curiosité personnelle à l'égard des ressources variées qui leur sont offertes tant du point de vue des disciplines que des supports documentaires. Sur le plan social, la fréquentation d'une bibliothèque dont on leur a expliqué les règles d'usage et les contraintes peut contribuer à leur adoption d'une attitude plus sociable (voire civile). Ainsi, en dépassant l'objectif immédiatement utilitaire de « l'aide aux devoirs », ce type de formation est originellement conçu comme une aide à une meilleure intégration de ces étudiants dans la collectivité estudiantine présentée comme une forme de sociabilité qui possède ses contraintes, en préfiguration de la vie active. Ainsi, plus ambitieusement, il doit préparer ces jeunes à trouver des repères dans la vie active, par le développement des facultés d'analyse de leurs propres besoins pour y adapter euxmêmes une réponse adéquate, ou à défaut choisir une personne ou institution ressource. C'est précisément là un apprentissage qui devrait être généralisé.

Si certains professeurs font quelques efforts pour encourager leurs étudiants à se rendre à la bibliothèque, les formations *proposées par les conservateurs* sont en revanche fort limitées. En dehors de l'inexistence d'une salle équipée dédiée à la formation évoquée *supra*, c'est le manque de volontarisme des conservateurs dans ce domaine qu'il faut évoquer. Cette situation résulte en partie de l'inertie et du silence opposés par les professeurs aux propositions de collaboration lancées généralement sous forme de circulaire par les conservateurs. Elle est également la conséquence d'une certaine apathie chez les professionnels du document, qui cherchent à établir un contact par le biais de lettres dont débordent déjà les casiers des professeurs. Si ces derniers ne se rendent pas à la B.U., les conservateurs ne se rendent pas dans les U.F.R. Or, nouer des liens plus solides avec les professeurs nécessiterait davantage de sollicitations, en allant les rencontrer sur leurs lieux de cours, en leur demandant à intervenir lors de leurs assemblées générales d'U.F.R. en début d'année pour leur présenter les services offerts par la bibliothèque, que beaucoup ignorent⁴⁸.

Seul le responsable de la section droit, également chargé de la formation, offre de sa propre initiative des initiations hebdomadaires aux étudiants à partir de novembre. Aucune distinction de niveau d'études n'est faite; ces formations sont ouvertes à tous. En revanche les juristes bénéficient d'une formation particulière en raison de la spécificité et la multiplicité des documents auxquels ils ont recours. Les formations ont pour objet de présenter rapidement (deux heures au total) les étapes d'une recherche documentaire à la bibliothèque : utilisation des catalogues, plan de classement et explication du principe de la C.D.U. pour localiser les documents. L'évocation de quelques instruments bibliographiques de base (ou spécialisés pour le droit) complète

⁴⁸ Selon l'annuaire statistique de cette année, seulement 20 % des professeurs enseignant à Paris X sont inscrits à la bibliothèque, soit 200 sur un total de 963. Par ordre décroissant, 20 % de ces 200 professeurs enseignent le droit, 14 % les sciences économiques, 10 % le français, etc. Les professeurs de sciences humaines, dont le groupe est le plus nombreux dans les effectifs enseignants (34 %), est sous-représenté parmi les utilisateurs de la bibliothèque.

Bibliothèque universitaire Paris X - Nanterre, Service Commun de la Documentation, *Annuaire* 1997-1998, p. XIX-B.

Les raisons de cette faible fréquentation correspondent à celles évoquées par Daniel Renoult et Emmanuel Fraisse (« Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires », dans *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 39, n° 4, 1994, p. 18-25). D'une part, les professeurs entretiennent des rapports privilégiés avec leur B.U.F.R. (un outil « approprié » dans tous les sens du terme selon Renoult et Fraisse), ici renforcés par l'éloignement de la B.U. par rapport à leur U.F.R. D'autre part, le recours à la B.U. est contourné par l'utilisation de la bibliothèque personnelle pour préparer les cours, et des bibliothèques spécialisées parisiennes pour mener des recherches.

cette introduction. L'une des deux séances est réservée à la présentation d'outils informatisés annexes : SIBIL, le Pancatalogue, les cédéroms (construction d'une équation de recherche et démonstration). La différenciation des étudiants par niveau d'étude semble se faire de manière informelle, car parmi les usagers assistant à la séance consacrée aux nouvelles technologies dominent les étudiants avancés qui perçoivent des possibilités d'application immédiate. Bien que ces formations soient suivies par un petit nombre d'étudiants (une dizaine environ à chaque séance), elles représentent une initiative méritoire pour leur faire mieux connaître et utiliser les ressources de la bibliothèque à laquelle on peut regretter que ne s'associent pas davantage de membres du personnel.

Ces formations dispersées ne doivent toutefois être considérées que comme des pis-aller en attendant la mise en place de modules *obligatoires alliant cours et applications*. Ceux-ci permettraient à la bibliothèque de développer ses services, et d'insérer son action de médiatrice dans un cadre plus large que le simple rapport immédiat entre l'étudiant et le document. Car son usage s'inscrit désormais dans le moyen, voire long, terme, hors d'une perspective strictement estudiantine ; et lui est offert un lien potentiel avec le monde du travail par le biais de la notion de recherche d'informations pour un recyclage permanent.

Certains articles de la presse professionnelle expriment des doutes sur la pertinence d'une autonomisation du lecteur traduite sans discernement par une formation à des outils de recherche qui nécessitent une compétence spécifique acquise par une formation de base et surtout une pratique courante, ainsi pour les interrogations de banques de données⁴⁹. Ce type de réflexion, portant sur un aspect très particulier de la recherche documentaire limité à un public restreint de chercheurs, ne doit pas faire penser que la réalisation d'autres opérations plus simples ou plus fréquentes est maîtrisée par les lecteurs.

L'insuffisance des moyens décrits ci-dessus pour permettre au contingent le plus nombreux d'étudiants inscrits - les premiers cycles⁵⁰ - de se familiariser avec la B.U. et de l'utiliser méthodiquement rend d'autant plus nécessaire un accueil spécifique susceptible de profiter également aux autres catégories de lecteurs. Car que ce soit par méconnaissance ou incompréhension du fonctionnement des instruments de recherche, échec traumatisant d'une recherche, manque de méthode pour effectuer des interrogations sur de vastes sujets, ou manque de temps, les usagers sont amenés à s'adresser au personnel pour obtenir les renseignements qu'ils n'ont pu obtenir par euxmêmes. En effet, la réalisation de l'autonomie du plus grand nombre est également un axe de développement destiné à favoriser une concentration des tâches des personnels vers le traitement de questions bibliographiques nécessitant la mise en œuvre de leurs pleines compétences. De ces observations se dégage une complémentarité entre l'autonomie du lecteur et la médiation du professionnel, dosée suivant de multiples formules selon les individus. La bibliothèque de Paris X est-elle en mesure de proposer une médiation réellement optimale à ses lecteurs?

⁴⁹ Anne-Marie BLANQUET, « Danger ! Formation ! Réflexions sur la formation des utilisateurs à l'interrogation des bases de données bibliographiques », dans Bulletin des Bibliothèques de France, n° 6, 1986, p. 564-571.
50 47 % des étudiants étaient inscrits en premier cycle en 1995-1996, et 48 % cette année.

DEUXIÈME PARTIE:

OFFRIR UNE MÉDIATION OPTIMALE

Optimiser une médiation en bibliothèque nécessite en pré-requis une bonne connaissance des demandes des usagers afin d'opérer l'adéquation du service à rendre à leurs exigences. Le souci de cet ajustement constant doit inspirer le fonctionnement efficace d'un service de références défini comme « une fonction organisée de réponse personnalisée à une demande explicite d'information documentaire ou de documentation »⁵¹. Le caractère très général de cette définition lui confère une souplesse qui permet d'envisager pour un service de références des éléments constitutifs multiples à préciser dans le cas de la bibliothèque de Paris X (1). Toutefois, quelle que soit sa forme finale, celui-ci doit favoriser la mise en valeur et l'exploitation non pas seulement des ressources documentaires abritées dans l'établissement, mais de celles du réseau local dans lequel il s'insère, c'est-à-dire à Paris X celui du S.C.D. (2).

1) Créer un véritable service de références ?

Il n'y a pas à la bibliothèque de service défini comme étant de référence, mais simplement des points d'information. Cinq postes de service public ont été établis, dont trois spécialisés (en droit, aux périodiques et au prêt⁵²) et deux à vocation généraliste en salle des généralités et au premier étage entre les salles de sciences humaines et de langues et littératures. Même si le type de questions posées au premier étage est étroitement lié à la localisation du poste, la variété des disciplines représentées dans les salles qui en sont proches permet de lui attribuer le qualificatif de généraliste⁵³. Peut-on

⁵¹ Corinne VERRY-JOLIVET, Créer et gérer un service de référence, Villeurbanne, IFB, 1996, p. 7.

⁵² Le poste d'accueil prêt a essentiellement pour vocation de régler les problèmes de prêts (cartes à renouveler, pénalités mises par erreur, prêts ou retours mal enregistrés), et si les étudiants demandent parfois la localisation d'un ouvrage au prêt, ce service ne peut prétendre à être un service de recherche bibliographique. Il ne possède pas tous les outils de référence nécessaires.

53 Voir la répartition des disciplines par salle en annexe n° 3.

qualifier ces deux bureaux de renseignements de bureaux de référence ? Autrement dit les demandes d'information documentaire sont-elles dominantes à ces postes ?

Après plusieurs après-midi passés à ces deux points de service public, on constate qu'en effet les questions les plus fréquentes concernent en majorité des recherches bibliographiques. Au rez-de-chaussée, la proportion de cette catégorie de questions se monte à 44 % du total relevé, et au premier étage, elle en atteint 62 %. Le relevé de questions effectué ne possède qu'une valeur indicative de laquelle il convient de ne pas tirer de conclusions hâtives ni définitives, en raison des conditions dans lesquelles il a été réalisé. En effet, la position de ce stage en début d'année universitaire, et son déroulement sur trois mois successifs ne permet pas de se livrer à cet exercice d'observation sur plusieurs périodes de l'année, comme il conviendrait de le faire. D'autre part, ce relevé n'a pas été mené sur des journées entières mais seulement des périodes de temps⁵⁴. Aussi les résultats obtenus ne doivent-ils pas surprendre : ils correspondent essentiellement aux interrogations d'un public encore peu habitué à la bibliothèque. Cependant, selon les conservateurs avec lesquels ils ont été discutés, il semble qu'après le premier trimestre d'études, le type de questions posées, sans varier fondamentalement, accuse une plus grande diversité qu'en début d'année. Cette rapide analyse indicative des besoins des lecteurs est donc insuffisante.

Certes, les lecteurs de premier cycle représentent en 1996-97 43,9 % du total des inscrits au prêt, mais les second et troisième cycles en composent 48,6 % (respectivement 34,4 % et 14,2 %), pourcentage en légère croissance par rapport à l'année précédente⁵⁵. Ceci laisse suggérer que les questions posées peuvent être très spécialisées, et justifie l'existence d'un service de références. De fait, 26 % des recherches bibliographiques conduites au rez-de-chaussée ont nécessité le recours à d'autres sources que les catalogues locaux (donc hors SIBIL), ce qui n'est pas négligeable. Ce chiffre est très faible pour le premier étage (8 %).

⁵⁴ Voir la présentation des résultats en annexe n° 8.

⁵⁵ Tous les étudiants étant inscrits d'office à la bibliothèque avec le règlement de leurs droits d'inscription à l'université, les inscrits au prêt représentent le seul indicateur fiable sur la fréquentation des étudiants. En effet, il est exceptionnel que les étudiants consultant les documents en libre-accès ne songent pas également à profiter du prêt.

Bibliothèque universitaire Paris X - Nanterre, Service Commun de la Documentation, *Annuaire* 1997-1998, p. XVIII-C.

Enfin, il n'y a pas lieu de croire *a priori* que ce type de service n'est utile que dans les bibliothèques de sciences même si les besoins des étudiants et chercheurs spécialisés dans ces disciplines le rendent indispensable. En fait, l'existence de ce service est rendu nécessaire *par la nature même de l'établissement* dont il représente l'organe documentaire principal : la réputation scientifique d'une université s'établit également en tenant compte de la qualité de ses services de documentation.

Il faut dès lors s'interroger sur les caractéristiques de ses éléments constitutifs, en abordant successivement ses deux principaux paramètres : le personnel (A) et les moyens documentaires dont il dispose pour traiter les questions (B).

A) Une réflexion d'équipe sur le service : amélioration de la coordination et formation interne

Les conservateurs se succèdent au poste du rez-de-chaussée, et les bibliothécaires font de même au premier étage⁵⁶. Il n'y a pas à proprement parler de service, dans le sens où aucune liaison formelle n'existe entre les personnels en contact avec le public. Certes, chaque poste est pourvu d'un cahier de liaison, mais d'une part celui-ci n'est pas toujours parcouru, et d'autre part il n'offre pas un moyen d'expression suffisamment étendu pour permettre des discussions approfondies sur le service. Une lettre d'information interne, *Lettre d'information de Paris X*⁵⁷, possède les mêmes limites.

La mise sur pied d'un service de références efficace suppose ainsi la constitution d'une équipe ayant pour mission de veiller à l'adéquation entre service rendu et demandes, et de réflechir aux évolutions nécessaires pour optimiser le service, tant en matière de formation interne que d'organisation des ressources humaines.

L'organigramme de la bibliothèque fait reposer son fonctionnement sur l'existence de secteurs d'acquisitions qui correspondent à une discipline.

⁵⁷ Voir annexe n° 9.

⁵⁶ Il n'en a pas toujours été ainsi. Cette division s'est instaurée en partie pour des raisons « irrationnelles », et en partie parce que le poste du premier étage est réputé plus calme, ce qui permet aux B.A. de poursuivre leur catalogage en service public.

Indépendamment de ses qualités, cette organisation sectorielle présente l'inconvénient d'être rigide et de favoriser l'individualisme de ses responsables, en dehors de toute équation personnelle⁵⁸. Cette situation ne prédispose pas les comportements au minimum de coopération nécessaire pour l'exécution d'une tâche transversale. Il est donc nécessaire de veiller à l'établissement d'une communication systématique entre toutes les catégories de personnels en contact avec le public - conservateurs, bibliothécaires et moniteurs-étudiants -, par le biais de réunions régulières. Celles-ci seraient animées par un coordinateur qui veillerait à l'approvisionnement des postes en outils de référence à jour. Cet objectif est précisément celui qui motive une réunion fixée en décembre par le conservateur responsable du fonds des généralités. Mais audelà d'une mise à jour ponctuelle des acquisitions d'ouvrages de référence, ces forums peuvent aussi offrir l'occasion de mieux faire circuler des informations sur de nouveaux outils de recherche⁵⁹, de réfléchir à la façon la plus adaptée de répondre à une question pointue lorsque l'auteur de la réponse n'est pas entièrement satisfait des indications données au lecteur, de suggérer des thèmes de dépliants (voir supra) pour répondre aux questions simples les plus fréquentes, et de discuter plus généralement d'évolutions possibles du service. C'est pourquoi la régularité de leur organisation et la participation de tous les personnels concernés est souhaitable, sous l'impulsion de la direction⁶⁰.

C'est également dans le cadre d'une collaboration interne que peuvent se mettre en place des mécanismes de formation sur certains aspects du service de références⁶¹. En effet, de nombreux personnels en poste de réferences considèrent qu'ils ne possèdent pas une connaissance suffisamment complète des outils électroniques, ou avouent manquer de la pratique qui leur permettrait de les utiliser avec aisance. Cette situation est particulièrement nette pour l'utilisation des cédéroms, dont tout le monde

60 A la bibliothèque interuniversitaire de médecine, le directeur anime fréquemment les réunions de ce type, ce qui contribue à motiver l'équipe.
 61 Toutefois des formations externes, dont certaines concernent la maîtrise des nouvelles

⁵⁸ Voir mon rapport de stage.

⁵⁹ Je songe ici à la judicieuse mais hélas trop discrète initiative d'un conservateur qui a posé des signets pour accéder à des sites utiles sur Internet Explorer.

Toutefois des formations externes, dont certaines concernent la maîtrise des nouvelles technologies, sont régulièrement proposées. Le budget formation se monte pour 1997 à 150 000 F, ce qui représente une croissance de 45 %, et témoigne de l'importance accordée à ce poste de dépenses. Pour une part de 60 %, il couvre les missions (formations externes).

Bibliothèque universitaire Paris X - Nanterre, Service Commun de la Documentation, *Annuaire* 1997-1998, p. VII-B.

ne connaît pas la teneur ou le fonctionnement. En salle de généralités, l'emploi de moniteurs-étudiants dans l'espace cédéroms n'est pas un palliatif, parce qu'ils ne sont pas recrutés pour leurs compétences dans l'usage des cédéroms et ne suivent pas de formation réelle pour être à même d'aider les lecteurs à les utiliser de façon optimale. L'importance de séances de formation interne collectives sur les cédéroms ne peut être sous-estimée. De fait, l'organisation d'une présentation des cédéroms Psyclit et Sports Discus⁶² à laquelle ont (volontairement) participé la plupart des conservateurs et quelques B.A. en a démontré l'intérêt. En partant d'une démonstration simple des possibilités d'utilisation peuvent s'instaurer, comme dans ce cas, des échanges de vues fructueux qui permettent de mieux appréhender les fonctionnalités du logiciel. En revanche, la pratique individuelle de ces cédéroms doit compléter ces séances pour permettre l'acquisition de la maîtrise nécessaire à un usage efficace⁶³. Lorsqu'Internet sera disponible en libre accès (il l'est déjà aux postes d'information), le besoin de formation se fera également sentir avec acuité. Un développement de la formation interne devrait en conséquence avoir pour objet de mettre tous les personnels faisant du service public au même niveau de connaissances sur tous les outils en accès libre ou non qui se trouvent à leur disposition pour renseigner, et permettre ainsi un service d'égale qualité à tous les points d'information. En partie dans cette perspective, le projet de mise sur pied d'un « Centre de Compétence pour la Médiatisation des Savoirs », partiellement pris en charge par des professionnels de la documentation, aurait pour objet de familiariser progressivement les personnels de l'université (dont ceux de la bibliothèque qui en ont besoin) avec les technologies nouvelles, tout en proposant une réflexion sur une intégration de ces outils dans une pédagogie au quotidien⁶⁴.

Cependant, il faut noter que cette exigence d'égale qualité de réponse à tous les bureaux de renseignements rend obsolète le principe de la distinction catégorielle

⁶² Psyclit contient des références bibliographiques en psychologie, et Sport Discus en sport. Leur mode d'interrogation est similaire.

⁶³ Ces formations internes ne rendent pas nécessairement inutiles des journées de formation à l'extérieur.

⁶⁴ La démission de l'équipe présidentielle de Paris X, en octobre 1997, laisse actuellement ce dossier en suspens.

fondant l'organisation actuelle de l'information au lecteur⁶⁵. Dans l'optique d'une optimisation du renseignement, il serait intéressant de voir s'il ne serait pas dans l'intérêt de l'usager, à l'image de ce qui se pratique en salle de droit, d'intégrer les conservateurs de lettres et sciences humaines dans la grille de roulement des personnels du poste d'information du premier étage. A ce bureau dominent en effet les questions de littérature, de civilisations étrangères, d'histoire. La participation de conservateurs *et* bibliothécaires spécialisés par discipline au service public est de fait un atout qui pourrait être ainsi valorisé pour développer un service fondé sur une synergie des compétences sectorielles de chacun⁶⁶.

Cette modification des bases du service public prend un sens particulier alors qu'en matière d'outils, la prééminence du poste du rez-de-chaussée tient essentiellement à la présence des fichiers papiers à ce seul endroit de la bibliothèque, mais la rétroconversion en préparation en annonce la fin. La superficie de l'établissement nécessitant de maintenir (voire créer) de multiples points d'information, les OPAC seront consultables partout dans la bibliothèque. Si tous les personnels de service public maîtrisent leurs outils de recherche, la suprématie du bureau de la salle de référence devra s'appuyer une offre de service plus spécialisée et / ou différente.

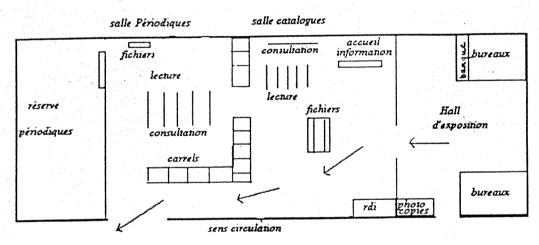
Dans cette perspective, il apparaît logique d'accorder la primauté en matière de références au bureau de la salle de généralités en raison du fonds qui s'y trouve (voir *infra*). Cependant, l'organisation qui prédomine actuellement s'inspire de principes difficilement compatibles avec une démarche de service de références. En effet, d'une part la responsabilité de la salle de généralités n'inclut pas celle du poste de renseignements. D'autre part, l'aménagement de la salle, mené il y a trois ans, correspond au souci de restructurer l'espace selon trois principes directeurs : accroître le libre accès aux collections avec une augmentation de places de consultation corrélative, construire des espaces nouveaux et clairement délimités pour répondre à des besoins spécifiques des lecteurs (cédéroms, vidéothèque, salle d'informatique

⁶⁵ Cette distinction ne se justifie d'ailleurs pas. A la bibliothèque interuniversitaire de médecine, par exemple, conservateurs et bibliothécaires font du service public au bureau de références.

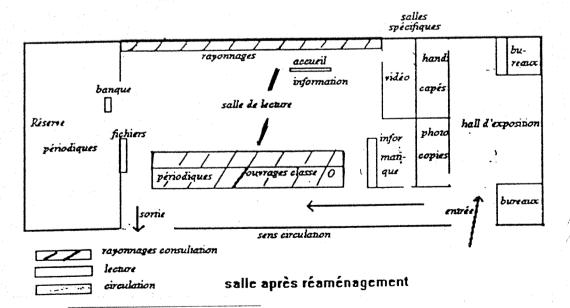
⁶⁶ Voir l'article en deux parties plaidant en faveur de la spécialisation de Gilles PARADIS et Gaëtan DROLET, Le bibliothécaire spécialiste à l'université », dans *Documentaliste*, n° 2 et n° 3, 1983.

Les échanges de vues lors de réunions sont une autre forme de valorisation des compétences particulières de chacun dans le domaine du renseignement bibliographique.

adaptée, local de photocopieuses), et isoler la salle d'un couloir de circulation⁶⁷. Cette réorganisation a ainsi introduit un processus de « normalisation » structurelle de la salle, qui s'aligne sur le schéma des autres salles - offre d'ouvrages en accès direct et places assises -. Or, une salle de référence ne peut être considérée comme une salle de lecture au même titre que les autres salles. En effet, par sa nature même le fonds de références n'invite pas à une consultation prolongée (articles de dictionnaires, adresses d'organismes, catalogues ...). La séparation marquée zone de circulation / zone de travail accentue cette banalisation fonctionnelle de la salle. De ce choix découle le positionnement du poste d'information, très en retrait dans la salle. De plus, ce poste ne bénéficie que d'une faible visibilité.



salle avant réaménagement



⁶⁷ Chantal BARTHOUX, Réaménagement de la salle de lecture « références / périodiques » du SCD de Paris X, 1.F.B., 1993, [p. 4-5].

Ainsi que le montrent ces schémas, l'application des principes définis pour la restructuration de la salle ne traduit pas dans une dimension spatiale une volonté de se porter au service du public. L'usager qui pénètre dans la bibliothèque se trouve dans un espace progressif fermé par les nouveaux espaces délimités par des cloisons opaques, et est naturellement tenté de s'adresser au magasinier communiquant les documents venus du magasin, en poste en face de l'entrée, pour obtenir un renseignement. C'est pourquoi a été mis en place un bureau provisoire d'accueil des usagers tenu par des moniteurs-étudiants dès l'entrée dans l'établissement pour opérer un filtrage des questions posées en début d'année, et dont la fonction de signalétique à visage humain est clairement marquée (voir supra).

Ce point accueil révèle son ambiguïté à l'examen des questions des usagers. Les demandes de localisations d'ouvrages prennent de l'importance dès la fin d'octobre⁶⁸. Recouvrent-elles uniquement une demande d'aide à l'orientation ou sous-tendent-elles une demande de renseignement bibliographique? La fonction de ce bureau d'accueil est définie de façon très imprécise pour l'usager, par la phrase « Tout ce que vous voulez savoir sur la bibliothèque, demandez-le ici. » Cette dénomination de style décontracté se révèle maladroite car elle n'exclut pas explicitement le renseignement bibliographique. Or la présence de moniteurs étudiants non formés à la recherche et ne disposant pas des outils pour s'y livrer paraît inappropriée pour assurer une orientation systématiquement pertinente du lecteur. Il est douteux que les moniteurs soumettent l'usager à un entretien pour déterminer la réelle portée de sa question. Mais si ce poste est occupé par un professionnel, il semble absurde face à une demande de type bibliographique d'envisager de limiter la réponse à un renvoi au bureau des généralités, où le lecteur ne se rendra d'ailleurs pas automatiquement. En effet, ni la différenciation des espaces ni l'emplacement du bureau de la salle des généralités n'incitent les usagers à acquérir une démarche d'utilisateur cohérente en lui faisant emprunter un passage balisé par les catalogues, papier et informatique, et éventuellement l'aide bibliographique avant toute recherche sur les rayons. Tel qu'il est structuré, le circuit du

⁶⁸ Voir annexe n° 4.

lecteur présente l'effet pervers de le conduire directement au prêt et à la sortie (ou dans les salles) par le biais du couloir, ce qui est actuellement un inconvénient en raison de l'emplacement du fichier papier déjà évoqué.

Cependant, si un terminal donnant accès à SIBIL est installé au bureau d'accueil, le poste de références sera potentiellement privé des trois-quarts des questions qui lui sont posées, ce qui l'affaiblit au lieu de le renforcer. Ainsi, il est parfois difficile de distinguer nettement l'accueil du renseignement, à l'encontre du présupposé traduit si nettement dans le réaménagement de la salle des généralités. A la bibliothèque municipale de Lyon, par exemple, le point accueil ne se limite pas à l'aide à l'orientation des lecteurs, mais offre également un service de renseignement bibliographique simple⁶⁹.

Dans le cas de Paris X, il est donc permis de se demander si l'existence d'un accueil de premier niveau sous la forme décrite ci-dessus fait la preuve de sa réelle utilité. A travers le discours des responsables, sa justification se place en fait sur deux plans. D'une part, sur le plan psychologique, il tente d'atténuer la froideur d'un hall d'entrée aux perspectives peu engageantes (voir *supra*), ce qui est méritoire. D'autre part, d'un point de vue fonctionnel, il révèle une très grande valorisation du renseignement bibliographique, tâche « noble » du professionnel qui ne saurait trop souvent être sollicité pour des questions de simple orientation, moins intéressantes. Et sur ce plan, de fait, il permet de filtrer une partie des questions qui auraient échu au bureau de renseignements de la salle des généralités. C'est là un choix qui comporte les risques évoqués ci-dessus.

Toutefois, une autre forme de filtrage des questions assurée par les moniteursétudiants devrait être expérimentée cette année. En effet, à l'issue de leur période d'animation du poste d'accueil d'entrée, les moniteurs-étudiants devraient être redéployés dans les salles, pour apporter une assistance aux lecteurs dans l'utilisation de l'OPAC et le repérage des ouvrages dans les rayons. Cette initiative vise à pallier l'insuffisance numérique du personnel qui ne peut assurer de permanence dans toutes les salles. L'E.S.G.B.U. faisait apparaître en 1993 un faible taux d'encadrement du

⁶⁹ Bertrand CALENGE, Accueillir, orienter, informer. Paris, 1996, p. 111-112.

personnel; dans la région parisienne Paris X se classait en onzième position. Malgré la création de deux postes supplémentaires depuis cette date (quatre-vingt-dix désormais). le nombre d'étudiants n'ayant pas fondamentalement varié, le taux d'encadrement se révèle toujours insuffisant. Ainsi, les étudiants travaillant en salles de langues et littératures, sciences humaines, sciences économiques, prêt ne bénéficient pas d'assistance sur place. La position du poste d'information au premier étage entre les salles de langues et littératures, et sciences humaines parvient quelque peu à remédier à ce problème, mais il ne s'agit pas d'une solution optimale pour le lecteur. La présence de ces moniteurs-étudiants dans les salles pourrait renforcer le filtrage déjà appliqué qui favorise une spécialisation des points d'information dans le traitement des questions bibliographiques en l'allégeant progressivement de questions « de base » sur le fonctionnement de l'établissement et des catalogues. Dans une telle perspective, l'intégration des moniteurs à l'équipe de service public, et surtout leur formation, s'avère indispensable pour élaborer la définition précise de leurs tâches et des procédures à suivre pour apporter une aide pédagogique et efficace aux lecteurs. La réponse à ce type de besoin apparaît particulièrement importante en l'absence de formation systématique obligatoire des étudiants aux méthodes de recherche documentaire⁷⁰. C'est pourquoi le succès d'une telle initiative plaidera en faveur de la mise en place de ce dispositif dès le début de l'année suivante.

Si en conséquence les questions qui leur sont posées conduisent les postes d'information généralistes à se consacrer plus résolument à des recherches bibliographiques, cette légère inflexion du contenu de leur mission de service public doit entraîner une réflexion corrélative sur la pertinence des outils dont ils disposent pour donner satisfaction aux lecteurs. Cependant, il faut noter que cette réflexion est indépendante de l'évolution possible du contenu du service à assurer. Essentiel si une telle évolution vient à se produire, l'adéquation des outils de recherche à la définition

⁷⁰ Il suffit de se tenir quelques instants près des écrans de consultation pour s'apercevoir des difficultés éprouvées par les étudiants pour choisir l'outil approprié pour mener leur recherche. Un exemple fréquent est la confusion entre le cédérom *Francis* et l'OPAC de la B.U. (la signalétique n'étant pas en cause).

du type de recherches menées est également indispensable en l'état de l'organisation actuelle du renseignement au public.

B) Une offre d'outils adaptée aux différents publics utilisateurs

Deux catégories d'outils peuvent être distingués, pour la clarté du propos, selon la dichotomie libre accès des lecteurs / usage réservé aux professionnels. En l'absence de méthode d'évaluation scientifique satisfaisante⁷¹, un fonds de documents de référence peut être considéré comme approprié s'il permet de donner rapidement les réponses adéquates aux questions posées. Ces exigences de pertinence et de rapidité de réponse mettent en relief deux paramètres à examiner pour prendre la mesure d'un fonds : sa composition et sa localisation par rapport aux utilisateurs. Ils sont à appliquer successivement aux deux types d'outils définis *supra*.

L'observation des instruments de recherche en libre accès dont disposent les deux postes d'information généralistes désigne la très nette prééminence accordée à la salle de généralités en la matière. Au rez-de-chaussée sont disponibles une collection d'ouvrages, les catalogues des ressources locales, et les cédéroms généralistes. La collection d'ouvrages comprend les ouvrages de la classe 0 de la C.D.U. Ce choix induit une insuffisante différenciation des documents à réel usage de référence par rapport aux livres consacrés à l'histoire du livre, de la presse, et à la bibliothèque professionnelle⁷². Selon la classification C.D.U. scrupuleusement respectée ici, les rayonnages de références et d'autres ouvrages s'entremêlent. Une séparation des ouvrages par fonction (si ce n'est le déplacement de tout ce qui n'est pas référence) contribuerait à une meilleure cohérence de la collection présentée. Par ailleurs, force est de constater une attention insuffisante portée jusqu'ici à l'actualité du fonds. Deux exemples peuvent illustrer cette remarque. Les trois éditions de 1968, 1978 et 1996 du *Dictionnaire encyclopédique d'histoire* de Michel Mourre sont en accès libre. La dernière édition

⁷¹ Jean-Philippe LAMY, « L'évaluation du service », dans Corinne VERRY-JOLIVET, *Créer et gérer un service de références*, I.F.B.,1996, p. 101.

⁷² L'offre d'ouvrages professionnels se justifie par la présence des locaux de Mediadix sur le campus et l'existence de formations de communication à option documentation.

étant revue et corrigée, il apparaît peu utile de laisser en accès direct les éditions précédentes devenues en partie obsolètes. Second exemple, au *Dictionary of Scientific Biography* manquent les deux derniers tomes contenant les biographies des scientifiques du vingtième siècle⁷³. Cependant, le budget Généralités, qui se plaçait l'année dernière en cinquième position pour les crédits documentaires (150 000 F), est remonté cette année à la quatrième place, avec 180 000 F, et enregistre la plus forte progression (+ 20 %) parmi les crédits documentaires⁷⁴. Cela devrait permettre de remettre le fonds à jour.

Si l'accès des étudiants à ces ouvrages ne soulève aucune difficulté, en revanche, les conservateurs n'y ont pas d'accès immédiat, les rayonnages se trouvant à l'opposé du bureau de renseignements⁷⁵. Or il est parfois difficile aux conservateurs de se déplacer jusqu'aux rayons, particulièrement si une file d'attente s'est formée devant leur bureau. Cette collection est donc peu utilisée par les professionnels. Les catalogues sont également laissés à l'usage très majoritaire des étudiants, car le fichier papier n'est pas à proximité immédiate du bureau d'informations, et l'OPAC n'est pas consultable depuis le terminal dont dispose le conservateur. Cependant, ces inconvénients sont en partie compensés par trois outils présents au bureau. Il faut tout d'abord noter l'existence de papiers détachés de l'ancien guide du lecteur indiquant clairement la méthode de lecture d'une fiche papier. Ensuite, la possibilité de consulter SIBIL depuis le bureau (bientôt en accès libre) permet de faire des recherches et de corriger parfois le manque de fiabilité de l'OPAC. Toutefois, cette solution limite les occasions qui se présentent parfois de familiariser le lecteur avec l'OPAC selon un angle pédagogique. Cette remarque peut également s'appliquer aux cédéroms, regroupés dans un espace fermé éloigné des conservateurs en poste. Ils sont depuis peu accessibles sur le microordinateur des conservateurs en service public. Auparavant, par manque de familiarité avec ces supports, les conservateurs ne songeaient pas toujours à renvoyer à leur usage,

⁷³ Evaluer complètement et sérieusement un fonds de références est une tâche qui prend du temps. En raison des différentes activités que j'ai menées, je n'ai pu me livrer à cet exercice. Toutefois, à titre indicatif, j'ai observé les ouvrages en accès libre cotés 061.6 (Instituts de recherche), considérant que l'information contenue dans les répertoires se devait d'être à jour. J'ai constaté que les répertoires n'étaient pas toujours présentés dans l'édition la plus récente.

⁷⁴ Bibliothèque universitaire Paris X - Nanterre, Service Commun de la Documentation, *Annuaire* 1997-1998, p. IX.

⁷⁵ Voir le schéma de l'aménagement de la salle des généralités supra.

à l'exception de *Docthèses*, *Myriade*, *Francis*. Cette attitude était particulièrement nette face à des demandes de périodiques dépouillés (*CD-RAP*, *Generalis*, *ESOP* et *Le Monde* sont pourtant disponibles). Il serait intéressant de voir si elle s'est modifiée.

Ces quelques remarques permettent d'ores et déjà de conclure à une forte différenciation spatiale des outils de référence en libre accès par rapport à ceux utilisés par les conservateurs, en salle de généralités. Cette situation est liée à la configuration de la salle. Mais elle ne se retrouve pas au premier étage. Ce bureau de renseignements n'offre quasiment pas de collections papier, mais uniquement des outils électroniques. La proximité de l'OPAC sous Minitel et du poste unique de consultation des cédéroms permettent d'offrir un renseignement assorti d'un apprentissage assisté de ces outils si nécessaire, favorisé par la rareté des files d'attentes à ce poste, mais pas toujours pratiqué par les bibliothécaires qui poursuivent leur catalogage.

Un certain nombre d'instruments mis à la seule disposition des professionnels participent également du fonds d'outils de références. La salle de généralités et le poste d'information du premier étage bénéficient d'un ensemble d'instruments pratiques semblable, composé d'un ordinateur donnant accès à des catalogues de réseaux (SIBIL, Pancatalogue, BN-Opale), à d'autres bibliothèques (bibliothèque de documentation internationale contemporaine, bibliothèque du Congrès), à Internet ; d'outils internes tels des classeurs de C.D.U. pour les recherches thématiques imprécises, des classeurs regroupant des renseignements divers (sources du droit, modalités de consultation des thèses ...), le catalogue extrait du CCN-PS pour les périodiques, l'annuaire des B.U.F.R. et de l'université, des dépliants thématiques (voir *supra*).

Des ouvrages spécialisés complètent cette panoplie réservée au service public. Mais ces documents placés à portée de main de leurs utilisateurs ne relèvent pas tous du domaine des références. Ainsi au poste du premier étage sont rassemblés des répertoires d'adresses de bibliothèques spécialisées, de sources thématiques (l'administration française, l'Europe, les publications de l'INSEE ...), le Quid ? ; mais également Le dictionnaire des œuvres politiques et La nouvelle encyclopédie philosophique, dont peuvent avoir l'usage les étudiants de langues et littératures et de sciences humaines, et qui sont conservés à ce point d'information dans le but de maintenir leur intégrité

physique. Ce même souci de protection justifie pour nombre de volumes concernés leur présence sur un rayonnage placé derrière les conservateurs en salle des généralités (accès semi-direct). Parmi ces ouvrages, certains ont également vocation à être consultés pour faire une recherche (tels le Who's Who, le Bottin des communes, le Quid? par exemple). S'y ajoutent des répertoires d'adresses de bibliothèques ou centres de documentation telles Papyrus⁷⁶ ou Oriente-Express, en plus des références thématiques (nombreux ouvrages sur l'Europe, ou les media). Ces instruments présentent une indéniable utilité, en revanche leur contiguïté avec un certain nombre de documents sans rapport immédiat avec la recherche de références apparaît plus discutable. Ainsi en est-il des ouvrages professionnels techniques (relatifs à la construction de bibliothèques, au classement C.D.U., aux normes de catalogage ...) ou de dépliants concernant les cursus d'universités britanniques⁷⁷. Par ailleurs, la conservation à ce même endroit de thésaurus d'interrogation de banques de données en ligne ne se justifie plus en raison de l'arrêt de ce service⁷⁸. Ces remarques témoignent de l'insuffisante évaluation d'outils dont l'utilité réelle devrait être régulièrement assurée par le relevé systématique des questions, par exemple, avec suggestions d'instruments à acquérir ou fabriquer pour mettre à jour la palette d'instruments disponibles. Ainsi, si cette salle du rez-de-chaussée est la plus abondamment outillée pour répondre aux questions des lecteurs, elle n'est pas nécessairement la plus rationnellement pourvue dans ce domaine.

Cependant, en dépit de ces observations générales, et en se basant sur le relevé de questions effectué régulièrement pendant les mois d'octobre et novembre évoqué *supra* (avec la prudence qui doit accompagner les conclusions), le fonds de références permet de répondre à l'essentiel des questions posées. Ceci autorise à conclure à un contexte instrumental contribuant largement au fonctionnement correct du système de renseignements au public de la bibliothèque.

⁷⁶ Il est à noter que l'édition de *Papyrus* utilisée date de 1993, aussi l'actualité des informations données par cet outil est-elle sujette à caution. La version 1996, volée, a été commandée de nouveau. Cependant, son supplément de 1997, peu utile sans l'édition à laquelle il se rattache, se trouve tout seul en accès libre pour les lecteurs ...

The documents relatifs aux cursus proposés par les universités d'outre-Manche seraient avec profit communiqués au service des relations internationales de l'université.

⁷⁸ Il semble fonctionner encore en droit, où une demande existe. Reste que les interrogations de banques de données ne sont pas effectuées en service public, mais dans les bureaux des conservateurs.

L'usager étant en général bien renseigné, une mise sur pied de produits documentaires ou de services spécifiques ne pourrait guère modifier fondamentalement ces résultats satisfaisants, mais concourrait à une meilleure mise en valeur du fonds possédé, tout en imposant de manière plus large une image professionnelle positive du personnel - médiateur de la bibliothèque. La réalisation de ce dernier objectif est particulièrement digne d'attention en regard du caractère actuellement erratique des relations professeurs / bibliothèque. Aussi peut-on proposer deux niveaux de services : le premier profitant à l'ensemble des usagers, et le second ayant pour cible privilégiée les chercheurs et professeurs.

Dans la première catégorie de services se range la construction d'outils permettant une meilleure exploitation des fonds généraux. Deux instruments peuvent être élaborés, à titre d'exemple. L'un serait une liste des périodiques dépouillés par discipline, en indiquant les dates, cote et localisation de leurs index, qu'ils soient sur support papier ou cédérom⁷⁹. Actuellement, le service des périodiques n'offre pas de produit local de dépouillement de périodiques, mais alimente par son indexation systématique de cinq périodiques le cédérom de dépouillement d'articles CD-RAP. La constitution d'un tel outil de recherche serait très utile pour des lecteurs établissant des bibliographies thématiques et désireux de ne pas limiter leurs recherches aux monographies et thèses. Un second instrument peut être réalisé pour rendre l'utilisation du fonds généralités plus rationnelle. Mis au point lors de ce stage, structuré sous Microsoft Access, il se présente sous la forme d'une base de données locale dans laquelle la notice bibliographique simplifiée d'un document est liée avec une description de son contenu et une éventuelle possibilité de consulter le même document ou son complément sur un support différent. Les recherches s'effectuent sans intermédiaire de mot-clé normalisé, ce qui pourrait la rendre directement accessible à terme aux usagers une fois pourvue d'un écran d'accueil et d'interfaces convivaux.

⁷⁹ Il existe actuellement un classeur comprenant tous les périodiques possédés par la bibliothèque, rangés par discipline, avec mention d'index éventuellement disponibles, qui ne prend pas en compte les cédéroms.

Après test, la validité de cet outil, dont le contenu est actuellement limité à une vingtaine de notices, semble acquise⁸⁰.

En complément de ces services, une stratégie spécifique dirigée vers les chercheurs (parfois futurs enseignants) et les professeurs peut s'avérer utile pour établir des contacts relativement réguliers et éventuellement envisager à terme une coopération, aussi limitée soit-elle. De fait, les besoins de la population enseignante et chercheuse, fortement minoritaire, semblent insuffisamment pris en compte. Certes, ils disposent de conditions de prêt « aménagées », aussi se rendent-ils éventuellement à la bibliothèque pour emprunter des ouvrages. Mais faire comprendre à cette catégorie exigeante que la bibliothèque est bien plus qu'un « dépôt » de livres empruntables nécessite une offre de services dans l'exercice desquels la compétence du professionnel de la recherche documentaire peut trouver l'occasion de s'épanouir. Dans cette perspective, le développement des nouvelles technologies représente un formidable atout. En effet, la plupart des chercheurs ne sont pas familiers avec ces outils électroniques, et tous ne sont pas des utilisateurs intensifs et performants de cédéroms ou d'Internet. Tous ne sont pas non plus attachés à un centre de recherche où des professionnels peuvent les initier à ces techniques ou même tout simplement leur y donner accès. Ainsi, la carte technologique peut être jouée par la bibliothèque selon deux stratégies complémentaires. Il pourrait s'avérer « payant » de rationaliser l'organisation des bureaux pour réserver aux professeurs et chercheurs de troisième cycle une salle équipée de terminaux et leur permettre de faire leurs recherches au calme (les salles de travail sont relativement bruyantes). En premier lieu, un conservateur pourrait d'une part leur offrir une assistance méthodologique à l'utilisation des ordinateurs, et d'autre part leur proposer un choix de formations aux nouvelles technologies (cédéroms et Internet). En second lieu, une veille documentaire pourrait être réalisée à partir de profils de recherche définis avec l'usager, sur banques de données en ligne ou / et Internet. Pour les banques de données en ligne, le prix de ce service pourrait être au moins en partie répercuté sur le chercheur, à partir de résultats sûrs : quelques références seraient transmises gratuitement pour vérification de leur intérêt en sollicitant l'accord du chercheur pour poursuivre l'interrogation qui serait

⁸⁰ Voir annexes n° 10 et 11.

payante. Un déchargement de ces données sur la disquette du chercheur permettrait par ailleurs de réduire les coûts facturés.

Par ces services, le professionnel mettrait ainsi en valeur ses capacités à trouver des données pertinentes rapidement. Or, alors que les catalogues sont appelés à devenir de plus en plus conviviaux, donc simples d'utilisation pour le public, les conservateurs doivent être en mesure d'apporter une valeur ajoutée qui justifie leur recours. La connaissance de stratégies de recherches efficaces, la pertinence des résultats et la rapidité de recherche grâce à une bonne maîtrise de tous les types d'outils mis à leur disposition sont des qualités susceptibles de prendre une importance croissante dans la définition du métier et l'évolution de la médiation exercée⁸¹.

L'amélioration de la médiation proposée au service de références va de pair avec une possibilité d'orienter les étudiants et chercheurs vers d'autres sources documentaires disponibles à Paris X, car il est paradoxalement plus simple actuellement de s'assurer de la présence d'un ouvrage dans la bibliothèque d'une autre université (par SIBIL) que de savoir si ce même ouvrage est disponible de l'autre côté du campus. La présence de nombreuses sources d'information documentaire complémentaires de la bibliothèque offre un champ très vaste à la constitution d'un indispensable réseau local documentaire.

2) Parvenir à une meilleure maîtrise du réseau de ressources documentaires local

La bibliothèque universitaire a vocation à s'insérer à l'intérieur de deux réseaux documentaires présents sur le site de Paris X, en raison de sa mission généraliste. Un premier réseau constitué pour les besoins en documentation des étudiants et chercheurs de l'université rassemble la B.U. et les B.U.F.R. Un second réseau dédié à la recherche réunit la bibliothèque de documentation internationale contemporaine et les centres de recherche créés dans les différentes U.F.R. Or, aucun lien institutionnel n'est établi

⁸¹ C'est le sens de l'article de Blaise CRONIN, « Des formations de l'utilisateur ... », dans *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 2, 1985, p. 138-143.

entre les différentes composantes de ces réseaux. La bibliothèque, dont l'action devrait s'enrichir d'échanges avec ces multiples centres documentaires pour le plus grand bénéfice du lecteur, conserve une position encore trop isolée au sein de ces dispositifs.

Ayant ressenti l'urgence de remédier à cette situation, la bibliothèque s'efforce depuis quelques années de resserrer ses liens avec les B.U.F.R. En effet, à la différence des centres de recherche dont les fonds sont spécialisés et le public limité aux chercheurs, la comparabilité des fonds et des lecteurs de la B.U. et des B.U.F.R. offre une base de rapprochement. La coopération ponctuelle établie avec certaines d'entre elles (A) peut être considérée comme une première étape vers un renforcement croissant des liens, en relation avec l'opération de réinformatisation dont devraient bénéficier les B.U.F.R. (B).

A) Une coopération ponctuelle entre B.U. et B.U.F.R.

Depuis sa création en 1994, le S.C.D. de Paris X ne comprend que la B.U., les B.U.F.R. ayant opté pour le statut de bibliothèques associées. Aussi, l'absence de structure globale ne facilite-t-elle pas la coopération documentaire. Celle-ci est entravée par l'hétérogénéité des modes de fonctionnement des B.U.F.R., et l'instabilité de leurs orientations documentaires.

En effet les B.U.F.R. offrent une grande diversité de situations liée à des combinaisons variées de moyens en locaux, budget, personnel, collections. De ce premier ensemble de paramètres découle des modalités d'accès à leurs collections également variables, en termes d'horaires d'ouverture, de classement des documents, de constitution d'un catalogue, de possibilités de prêt⁸². Cependant, elles se caractérisent toutes par une forte sujétion financière et documentaire à leur U.F.R., ce qui permet une politique d'acquisition souple en fonction des besoins des professeurs, mais en général peu rationnelle et sujette à d'éventuelles modifications lors du changement de directeur d'U.F.R.

⁸² L'annexe du mémoire de DCB d'Agnès BILLY (Le fonctionnement des SCD : l'exemple de Paris X - Nanterre, 1995, p. 75 sq) offre un excellent aperçu d'une situation qui n'a pas évolué depuis. Voir le tableau en annexe n° 12.

Dans un tel contexte, une coopération documentaire entre la B.U. et les B.U.F.R. se développe sur la base de contacts personnels entre responsables. Ces liens traduisent des relations flexibles et à géométrie variable selon les disciplines. Le bon fonctionnement de ce mode de collaboration dépend de la stabilité des personnels. Mais en général, les directeurs des U.F.R. ne changent pas trop fréquemment (tous les quatre ans).

Les actions de coopération se font de manière plus ou moins formelle. Ainsi en Economie, la B.U.F.R. acquiert les manuels de base, la B.U. les ouvrages pour les deuxième et troisième cycles. En Langues étrangères ou en Philosophie, les ouvrages sont privilégiés sur les abonnements aux périodiques. En Philosophie sont achetés en priorité les livres peu onéreux et d'utilité immédiate, alors que la B.U. se charge des ouvrages étrangers, et ceux qui ne seront *a priori* pas consultés souvent. En Géographie, par convention, la B.U.F.R. acquiert tous les documents cartographiques.

Par ailleurs, les B.U.F.R. servent parfois d'intermédiaires entre la bibliothèque et les professeurs. Les professeurs sont rares à se déplacer à la B.U. pour signaler les ouvrages dont auront besoin les étudiants pour suivre leur cours, et pour en demander l'acquisition éventuelle. En revanche, ils laissent aux B.U.F.R. le soin de transmettre leurs bibliographies aux conservateurs. Une exception est toutefois notable, en Economie. Une enseignante de mathématiques statistiques appliquées à l'économie joue le rôle de coordinatrice des besoins documentaires de ses collègues dans ce domaine et rencontre régulièrement le conservateur chargé du fonds concerné pour obtenir des ouvrages traitant de sujets pointus et souvent rédigés en anglais. De manière générale, les professeurs - chercheurs sont également susceptibles de faire parvenir à la B.U. des demandes d'ouvrages spécialisés en relation avec leurs propres centres d'intérêt, parce qu'ils sont difficiles à trouver rapidement dans le commerce, ou parce qu'ils sont estimés trop coûteux pour être acquis par la B.U.F.R.

Si une coopération existe donc entre les B.U.F.R. et la B.U. celle-ci doit devenir plus systématique pour être plus efficace. La perspective de la réinformatisation de la B.U. suscite ainsi une politique offensive visant à un resserrement des liens avec les

B.U.F.R. Mais la collaboration envisagée alimente également en filigrane une réflexion portant sur une future intégration de celles-ci au sein du S.C.D.

B) Un projet de coopération systématique : vers une intégration graduelle des B.U.F.R. au réseau documentaire local ?

Une meilleure connaissance des ressources documentaires accessibles localement nécessite leur intégration dans un catalogue unique et consultable des différents points de documentation de Paris X. Tel est l'objectif d'un rapprochement plus étroit entre la B.U. et les B.U.F.R., poursuivi en liaison immédiate avec la réinformatisation prochaine de la B.U. Le projet de création d'un réseau englobant ces deux composantes du système documentaire obéit principalement au souci de coordonner les politiques d'acquisition. Il s'agit de jouer sur une complémentarité en établissant le principe d'une répartition des achats, ou au contraire de l'acquisition en de multiples exemplaires de certains documents très recherchés (les manuels de première année par exemple). Les bénéfices d'une telle concertation devraient profiter au plus grand nombre, à la différence d'une association avec les centres de recherche.

Le premier objectif défini dans la perspective de la création du S.C.D., en 1991,la mise sur pied d'un catalogue collectif des périodiques - s'est donc depuis lors fondu
dans le projet plus large de réinformatisation du S.C.D., dont la réalisation correspond à
une phase décisive dans ce processus de collaboration; tandis que corrélativement mais
davantage en retrait sont rassemblés les éléments d'une évaluation des B.U.F.R. qui
constitue une étape parallèle mais capitale dans la marche vers l'intégation progressive
de celles-ci au sein du S.C.D.

Ce glissement graduel vers l'intégration ne peut cependant être présenté comme l'enchaînement idéal de différentes opérations. Le mouvement est en réalité entravé pour la plus grande part par des obstacles matériels et des résistances psychologiques plus ou moins fortes selon les B.U.F.R.

Les initiatives prises en vue d'échanger des informations sur les ressources documentaires possédées par les différentes unités documentaires ont rapidement atteint

leurs limites. Issues de la B.U., elles n'ont pas suscité de franche réciprocité chez les B.U.F.R. Ainsi la réalisation du projet de catalogue collectif des périodiques, évoqué cidessus, n'est-elle pas encore effective. Si le catalogue des périodiques consultables à la B.U. (extrait du CCN-PS) est tenu à la disposition des B.U.F.R., la B.U. n'a toujours pas acquis une connaissance précise des titres détenus par toutes les B.U.F.R. Quant au catalogue des monographies, les références des titres détenus par la B.U. ne sont accessibles sur informatique que lorsqu'ils ont été traités après 1989. Quatre B.U.F.R. seulement possèdent un OPAC dans leurs locaux, en accès contrôlé (Economie, Géographie, Langues étrangères, Psychologie).

Toutes les parties concernées s'accordent sur l'utilité d'un catalogue collectif, cependant des obstacles demeurent et freinent sa mise en œuvre. Ainsi, la plupart des B.U.F.R. ne possèdent pas de matériel informatique. Si certaines bibliothèques ont pu acquérir un ordinateur grâce aux crédits de leur U.F.R., la plupart des responsables d'U.F.R. ne considèrent pas l'équipement de leur unité documentaire comme une priorité, et privilégient l'acquisition de documents. Cette question devrait être résolue par la prise en charge du matériel informatique des bibliothèques qui en sont encore dépourvues par le budget du S.C.D. dans le cadre du volet documentaire du Contrat quadriennal⁸³. Le soutien apporté par l'université au projet de réinformatisation de la B.U. s'avère ainsi précieux pour lever cette hypothèque financière liée à la vision immédiatement utilitaire que certains responsables d'U.F.R. peuvent avoir de leur bibliothèque. Il s'agit dès lors de mettre à profit le temps d'attente dû à l'acquisition des outils nécessaires à la réalisation concrète du catalogue pour offrir une formation à leur utilisation aux personnels concernés. En effet, les responsables de B.U.F.R. sont en grande majorité des administratifs⁸⁴, et ne possèdent pas les qualifications bibliothéconomiques nécessaires pour se lancer dans des opérations de catalogage. Un plan de formation aux techniques documentaires de base a donc été élaboré à leur intention par la B.U. en concertation avec l'organisme de formation Mediadix. Tous les responsables sauf un a accepté de suivre cette formation, ce qui témoigne de leur approbation de principe globale à l'égard de l'objectif défini. Mais cette adhésion n'est

83 Service Commun de la Documentation, Contrat quadriennal 1997/2000, point 1.

⁸⁴ Une exception toutefois : une responsable de B.U.F.R. possède une maîtrise d'Information et Communication.

pas dépourvue de certaines réticences liées aux conditions de la mise en application de celui-ci.

Actuellement, seules les B.U.F.R. de Philosophie et de Langues étrangères peuvent être considérées comme prochainement opérationnelles. Leur volonté d'entrer dans le réseau de catalogage partagé reste toutefois mesurée, en raison de la faiblesse numérique (quand ce n'est pas l'inexistence) du personnel à leur disposition pour entrer les données dans l'ordinateur. Ainsi, ni le responsable de la B.U.F.R. de Philosophie ni celle de Langues Etrangères ne souhaitent faire de catalogage au détriment de leurs occupations régulières, estimées primordiales, et particulièrement un lourd travail de préparation de bibliographies pour les concours d'enseignement, mais aussi plus généralement la poursuite d'une coopération développée avec les professeurs de l'U.F.R. Pour pallier cette insuffisance du personnel technique disponible, des demandes de postes supplémentaires justifiées par la préparation de l'intégration des B.U.F.R. dans le S.C.D. ont été transmises au ministère. Néanmoins, la tiédeur des B.U.F.R. soulève dès maintenant la question du statut de leurs animateurs, qui ne sont pas inclus dans les corps des personnels de bibliothèques, par rapport au personnel de la B.U. Malgré la formation qu'il reçoivent pour cataloguer, ils ne se conçoivent pas nécessairement ou pas uniquement comme des personnels techniques. Leur cursus scientifique initial peut les inciter de fait à vouloir s'assurer d'une mise en valeur satisfaisante de leurs connaissances spécialisées. En particulier en Philosophie, le responsable, philosophe et ethnologue de formation, se place dans cette optique en soulignant lui-même la fonction de conseil qui est parfois la sienne auprès des conservateurs successifs et non spécialistes chargés des acquisitions d'ouvrages de philosophie.

L'adhésion à un catalogue collectif entraîne ainsi l'adoption d'un mode de fonctionnement contraignant que tous ne sont pas prêts à accepter. Cependant, à travers la rénovation matérielle et conceptuelle de l'équipement informatique dédié à la documentation engagée à la B.U. se dessine une restructuration du contexte dans lequel les B.U.F.R. se trouvent à présent avec le maintien de l'objectif final de leur intégration

au S.C.D. Dans cette perspective, une évaluation globale de leurs forces et faiblesses est nécessaire.

La réalisation de cette évaluation intervient sur un terrain relationnel favorable. Une bibliothécaire a en effet été désignée il y a un an par l'université pour assurer la liaison entre les B.U.F.R. et la B.U. Ce poste occupe une position clé dans le rapprochement entre les deux composantes de ce réseau en cours d'élaboration. Son titulaire, dont le bureau est significativement situé dans l'université, possède une bonne connaissance des rouages de l'administration et de la bibliothèque où elle a travaillé auparavant. Ses compétences professionnelles et son activité à temps plein l'autorisent à ne pas limiter son action au strict échange d'informations entre B.U. et B.U.F.R., mais à cultiver avec les responsables de B.U.F.R. de bonnes relations qui peuvent éventuellement s'étendre à des conseils bibliothéconomiques. Ce travail de terrain lui a permis de s'imposer comme unique interlocutrice auprès des B.U.F.R. et des autres instances concernées, mettant ainsi fin de fait à une dilution des responsabilités de coordination qui étaient partagées avec un conservateur de la B.U. et une ancienne responsable d'U.F.R., et entraînant une clarification des fonctions. La nécessité de procéder rapidement à une analyse approfondie des situations des différentes unités documentaires pour pouvoir proposer une série de mesures à prendre pour réaliser une intégration progressive de celles-ci rendait nécessaire cette rationalisation.

Les critères retenus pour une intégration des B.U.F.R. décrivent des bibliothèques dont l'organisation est assurée d'une viabilité par des moyens matériels, humains et financiers suffisants, et d'une certaine efficacité grâce aux compétences du personnel. Ainsi, l'adaptation de ces structures aux cadres d'une collaboration technique avec la B.U. pourrait s'effectuer sans trop de heurts. Est donc susceptible d'être intégrée toute unité documentaire satisfaisant aux caractéristiques suivantes, sous réserve de l'accord de l'U.F.R. concernée : des locaux d'une superficie supérieure à cinquante mètres carrés, un budget de fonctionnement d'au moins trente mille francs, et un poste de titulaire permanent occupé par un responsable aussi qualifié que possible acceptant de se soumettre aux impératifs d'une formation professionnelle continue. Le décret de

création des S.C.D. reste toutefois suffisamment imprécis⁸⁵ pour faire craindre aux U.F.R. une absorption complète de leur unité documentaire (fonds, personnel et locaux). Sans préjuger de l'avenir, il faudrait pour l'heure interpréter le terme « intégration » comme une « coopération » basée sur une complémentarité concertée des fonds, la (relative) proximité du type de structure, et la similitude des principes qui génèrent des contraintes de fonctionnement affectant le circuit du document (mise en rayon rapide). Une seule bibliothèque est actuellement prête à être intégrée, son U.F.R. de tutelle ayant tout récemment manifesté par un vote son accord avec le projet d'intégration, et les critères ci-dessus énoncés étant respectés : celle de Langues étrangères vivantes. En conséquence devrait être constituée une commission de coordination des acquisitions dans ce domaine. L'informatisation de cette unité documentaire permettra à la responsable de consulter les fichiers de commandes. Toutefois, si la décision de l'U.F.R. d'Anglais scelle un accord de coopération qui devrait entraîner une rationalisation des acquisitions, il est également important de prendre en considération l'aval de la chaîne documentaire. L'intégration de cette bibliothèque n'aura de réalité que si à l'autre extrémité de la chaîne les ouvrages commandés sont entrés dans un catalogue collectif, d'où le lien entre les deux projets. Et à l'occasion de l'informatisation, l'élaboration de conventions de coopération entre la B.U. et les B.U.F.R. aura pour objet de bien préciser les fonctions et devoirs de chacun, en particulier les modalités de la coopération technique entre les deux composantes du réseau⁸⁶.

La place des autres bibliothèques dans le projet d'intégration revêt des contours plus flous. Il faut en effet remarquer que ce ne sont pas nécessairement les unités documentaires les plus proches de l'image d'une bibliothèque bien organisée et gérée avec professionnalisme qui ont le plus besoin d'une intégration rapide dans le S.C.D., si l'on considère la situation du point de vue du service au lecteur, mais celles qui sont le

Compte-rendu de la réunion du 21 mai 1997.

^{85 « [...]} d'autres bibliothèques ou centres de documentation peuvent être également intégrées dans le service commun [...]. Les personnels et moyens correspondants sont alors affectés au service commun ». Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, titre I, art. 3.

⁸⁶ Au cours de l'une des réunions consacrées à la réinformatisation, a été évoquée l'idée d'une assistance offerte aux B.U.F.R. pour le catalogage (manuel de catalogage et service d'aide).

plus désorganisées ou mal gérées. Cependant, une logique différente est ici à l'œuvre ; les critères retenus par la B.U. sont à apprécier selon des considérations d'efficacité bibliothéconomique et de financement. En premier lieu, les bibliothèques doivent avoir atteint un développement minimal appréhendé selon la taille de la collection et des locaux, pour qu'elles apportent un complément quantitatif (et qualitatif) aux collections de la B.U. qui justifierait un besoin de localisation prioritaire sur le futur catalogue, et la connaissance de ce fonds pour coordonner les acquisitions. Aussi ces unités documentaires doivent-elles être pourvues de préférence de personnel rapidement opérationnel pour mener efficacement les opérations d'intégration informatique de leur fonds dans le catalogue commun. Mais plus généralement, la connaissance du métier, et le partage d'un même langage technique parfois abscons pour des non-professionnels peut être considéré comme un facteur d'aide à la coopération. En second lieu, la B.U. souhaite voir les U.F.R. poursuivre leur engagement financier pour assurer le fonctionnement (pris dans un sens très large) de leurs bibliothèques. Or l'importance des sommes accordées par les U.F.R. (relativement aux moyens dont elles disposent) peut être un signe de l'efficacité et donc de la légitimité reconnues des bibliothèques, comme le suggère l'exemple a contrario de la B.U.F.R. de Lettres dont le budget a été supprimé cette année. La B.U. ne prétend prendre en charge les dépenses de fonctionnement des B.U.F.R. que dans un cadre et pour des sommes définies dans le Contrat quadriennal passé avec le ministère de l'Education.

Par ailleurs, la prise en compte des critères les plus divers conduirait à proposer des actions de restructuration du réseau des B.U.F.R. Ainsi, des raisons de rationalisation de gestion pourraient justifier une réunion des B.U.F.R. de Sociologie et d'Administration Economique et Sociale (A.E.S.). Des problèmes d'exiguïté du local pourraient recommander la scission de la bibliothèque d'Histoire - Histoire de l'art. Le souci de répondre aux souhaits des étudiants pourrait aboutir à la réunion de celles d'Arts du spectacle et de Lettres⁸⁷. La responsable de la B.U.F.R. de Lettres ayant des relations difficiles avec les professeurs de son U.F.R., une intégration serait également préconisée.

⁸⁷ Compte-rendu de la réunion du 7 mai 1997 relative à la réinformatisation.

Mais en dernier ressort, la décision de l'U.F.R. dont dépend la bibliothèque est souveraine. Et la prudence dont font preuve les U.F.R. témoigne une fois encore du désintérêt des professeurs à l'égard d'une appréhension globale du système de documentation de l'université, sans même en percevoir les avantages qu'ils pourraient en retirer. Aussi semblent-ils en majorité préférer une option de court terme - obtenir facilement et rapidement les ouvrages dont ils ont besoin par les moyens existants -, à un investissement à moyen terme qui leur serait plus profitable - une organisation davantage professionnelle de la bibliothèque de leur U.F.R. et son ouverture sur les autres centres de ressources de l'université leur permettrait d'élargir leur accès aux sources documentaires -. Les professeurs sont fort justement très attachés à la souplesse du système d'acquisitions des B.U.F.R. et à la conservation de leurs fonds à proximité de leur lieu d'enseignement. Si la position très excentrée de la B.U. par rapport aux bâtiments de cours est réellement un obstacle à la généralisation d'une coopération entre professeurs et B.U., peut-être apprécieraient-ils alors la mise au point d'un système de navette entre la B.U. et les B.U.F.R. visant à leur éviter de traverser le campus pour consulter certains documents qui les intéressent. La constitution d'un réseau informatique de centres documentaires à Paris X serait ainsi doublé d'un réseau physique, les B.U.F.R. étant également utilisées comme relais pour les professeurs.

Ce système existe déjà sur une échelle modeste pour les périodiques. Une documentaliste a ainsi pris sous sa responsabilité la documentation généraliste de trois centres de recherche en Economie, rassemblée dans les mêmes locaux. Des photocopies de sommaires de périodiques lui sont envoyées tous les mois par le service des Périodiques sur sa demande. Ainsi les professeurs peuvent-ils bénéficier de prêts exceptionnels et de photocopies gratuites. Cette documentaliste se charge de faire la navette entre l'U.F.R. et la B.U. deux fois par semaine. Elle rapporte également les ouvrages arrivés par P.E.B. pour les chercheurs et professeurs. La généralisation de cette pratique nécessiterait un surplus de travail pour un magasinier qui rassemblerait les périodiques commandés dans chaque secteur. A défaut de faire réaliser ce travail par un magasinier, un personnel temporaire pourrait s'en acquitter. Un membre du personnel affecté aux B.U.F.R. concernées passerait chercher les commandes et en rapporter par la même occasion. La réalisation d'un catalogue collectif reste un pré-

requis indispensable, et est actuellement tributaire d'une augmentation globale du personnel des B.U.F.R. Reste que dans les conditions les plus favorables (en termes de personnel), ce type de service contribuerait peut-être à de meilleures relations entre professeurs et B.U. Mis en place pour les périodiques ou les ouvrages du P.E.B., ce service semble toutefois moins intéressant à proposer pour les monographies. La libre accessibilité de celles-ci, pour la grande majorité d'entre elles, les rend en effet consultables par butinage dans les rayons.

Plus globalement, la réinformatisation du S.C.D. fournit l'occasion de s'interroger sur la définition des fonctions de ces composantes. Cette définition doit rester souple, car la catégorisation des ouvrages selon la finalité de leur acquisition (fonds général ou concours) est impraticable en général. Le principe de spécialisation des unités doit donc être considéré avec prudence, et le pragmatisme s'impose.

Une seconde interrogation concerne les rapports futurs des professeurs avec la bibliothèque de leur U.F.R. Une coordination des acquisitions menée avec la B.U. conduit-elle nécessairement à une « dépossession » des professeurs ? On peut considérer qu'accepter des critères rationnels d'achat et une continuité de la politique d'acquisitions définie aura vraisemblablement pour conséquence un élargissement de la vision des professeurs sur le système de documentation de l'université. La prise en compte des intérêts du S.C.D. primera, ce qui à terme permet un glissement vers l'intégration réelle. Pour cette raison-même, la formation du réseau documentaire B.U. / B.U.F.R. ne se réalisera pas aisément.

CONCLUSION

Au terme de cette étude de la médiation exercée par le personnel de la bibliothèque de l'université de Paris X peuvent être mis en exergue quelques éléments qui témoignent de l'évolution du métier de professionnel des bibliothèques en cours d'accomplissement.

En université, le modèle traditionnel du bibliothécaire constituant ses collections en prenant soin de veiller à leur cohérence interne, les classant selon des règles qui procurent certes une certaine satisfaction intellectuelle mais ne les rendent pas pour autant plus accessibles pour les usagers, est en crise. Ce phénomène est étroitement lié aux bouleversements enregistrés dans la composition des usagers de la bibliothèque. Issus d'un spectre socio-culturel plus étendu que par le passé, arrivant dans l'enseignement supérieur avec un degré de culture du document - et en particulier du livre - très divers, voire parfois quasiment inexistant, les étudiants ont de plus en plus fréquemment des lacunes méthodologiques autant pour organiser leur travail que pour rechercher des informations en complément des cours qui leur sont dispensés⁸⁸. En témoignent les taux d'échecs observés en fin de première année.

C'est à partir de cette constatation que doit s'affirmer un nouveau type de médiation davantage soucieuse de prendre en compte les difficultés des étudiants et plus généralement la diversité des connaissances des usagers, qui pourrait se définir par le renforcement de son *caractère pédagogique* au-delà de sa qualité strictement informative. Donner une réponse adaptée à la question posée par l'usager en tenant compte de la multiplicité des sources disponibles reste l'objectif final de l'intervention du bibliothécaire, mais cela apparaît de plus en plus insuffisant. L'assistanat qui consiste à simplement énoncer les résultats d'une recherche doit faire place à l'aide à l'autonomisation par la formation à l'utilisation de l'outil bibliothèque.

⁸⁸ Voir l'article de Françoise KLELTZ, « La lecture des étudiants en sciences humaines et sociales à l'université », dans *Cahiers de l'économie du livre*, n° 7, mars 1992, p. 5-52.

Ce défi de formation des utilisateurs de tous niveaux, et tout particulièrement de ceux qui se sentent le plus étrangers au milieu de la documentation pour n'avoir pas accédé à des établissements de ce type auparavant, apparaît comme l'enjeu fondamental d'une pédagogie renouvelée qui doit apporter aux jeunes qu'elle forme un savoir-faire qui leur sera utile au-delà de leurs études, en leur permettant de se recycler dans leur domaine d'activité futur. Dans l'instauration de cet équilibre entre le savoir et le savoir-faire, à l'image des grandes écoles, la bibliothèque à un rôle essentiel à jouer.

Ainsi doit se mettre en place un environnement favorable à une politique dynamique de formation des utilisateurs. A Paris X, la création d'un tel contexte exige tout d'abord une attitude volontariste de la bibliothèque pour établir des liens solides avec les professeurs, dans l'optique d'une réflexion relative aux actions communes envisageables, tel le développement d'un module de méthodologie documentaire. L'effort de coopération doit être réciproque.

Une seconde facette de ce volontarisme est le *service des publics* - et non le service public, expression par trop galvaudée ayant perdu toute signification réelle -. Une nécessaire adaptation aux besoins des différentes catégories d'usagers doit inspirer la mise en place d'un accueil documentaire multiforme, avec des points d'information (dont un service de références) relayés par les moniteurs-étudiants dûment formés pour aider l'usager en difficulté. Cet accueil documentaire nécessite une disponibilité accrue du personnel pour le public, traduite dans la visibilité des bureaux de renseignement, et l'implication unanime des personnels en contact avec le public dans la conduite d'actions de formation.

Enfin, une telle évolution vers une médiation à caractère pédagogique rend indispensable une attention particulière portée à la formation continue des personnels, qui ne peuvent légitimement prétendre offrir une médiation *optimale* sans posséder une bonne maîtrise d'une procédure de recherche qui va en se complexifiant en raison de la multiplicité des outils de recherche et de leur présentation (multiplication des supports).

La redéfinition de la médiation en bibliothèque universitaire porte en germe des développements prometteurs.

Ainsi, elle prélude à une intégration croissante et souhaitable de la bibliothèque au sein de l'université, où doit se nouer une collaboration fructueuse entre ces deux versants de l'apprentissage en enseignement supérieur : l'acquisition de connaissances et l'acquisition de méthodes pour les compléter et les actualiser.

Sur un plan professionnel, elle favorise le dynamisme d'un métier qui se doit d'être en perpétuelle évolution pour mieux s'adapter à ses exigences (les publics), dont les tâches sont appelées à se diversifier et se requalifier par la réduction des activités matérielles traditionnelles (le catalogage ne représente plus que le cinquième des tâches exécutées en bibliothèque) au profit d'un recentrage sur l'aide du public et une formation continue mettant en prise ses bénéficiaires avec les techniques les plus performantes de recherche.

BIBLIOGRAPHIE

1) L'ENVIRONNEMENT

a) les bibliothèques universitaires

Textes législatifs fixant les modalités de fonctionnement des services communs de la documentation

Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education nationale, *Journal officiel* du 11 juillet 1985, p. 7813.

Arrêté du 4 juillet 1985 fixant les modalités de fonctionnement des conseils des services communs de la documentation des universités et des conseils des services interétablissements de coopération documentaire, *Journal officiel* du 11 juillet 1985, p. 7815.

Décret n° 91-320 du 27 mars 1991 modifiant le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education nationale, *Journal officiel* du 29 mars 1991, p. 4304.

Décret n° 91-321 du 27 mars 1991 relatif à l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du ministère de l'Education nationale, *Journal officiel* du 29 mars 1991, p. 4305.

Arrêté du 27 mars 1991 fixant les modalités de fonctionnement des conseils des services de documentation universtaires et des conseils des services interétablissements de coopération documentaire des académies de Paris, Créteil et Versailles, *Journal officiel* du 29 mars 1991, p. 4307.

Arrêté du 27 mars 1991 portant création d'un comité de la documentation des universités des académies de Paris, Créteil et Versailles, *Journal officiel* du 29 mars 1991, p. 4308.

Références bibliographiques

CALENGE (Bertrand), DELORME (Silvie), SALAÜN (Jean-Michel), et SAVARD (Réjean). Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur. Québec : Presses universitaires du Québec, 1995, 455 p.

CHAUVEINC (Marc). Enquête sur la fonction documentaire dans les universités françaises : étude préliminaire. Paris : Ministère de l'Education nationale et de la Culture, Inspection générale des bibliothèques, 1992, 2 vol., 69 - 86 p.

Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Annuaire des bibliothèques universitaires et des grands établissements, 1993. Paris : La documentation française, 1995, 98 p.

MIQUEL (André). Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'Etat de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Paris : La Documentation française, 1989, 79 p.

RENOULT (Daniel). Les bibliothèques dans l'université. Paris : Cercle de la Librairie, 1994, 358 p.

b) la bibliothèque universitaire de Paris X

Bibliothèque universitaire Paris X Nanterre, Service Commun de la Documentation [Geneviève SAFAVI]. *Annuaire* 1997-1998.

BILLY (Agnès). Le fonctionnement des services communs de la documentation : l'exemple de l'université de Paris X - Nanterre. Mémoire d'étude ENSSIB, 1995, 74 p.

Université de Paris X Nanterre. Projet de contrat quadriennal 1997-2000. Volet documentaire. Dactylogr.

2) LES USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

FRAISSE (Emmanuel). Les étudiants et la lecture. Paris, P.U.F., 1993, 262 p.

FRAISSE (Emmanuel) et RENOULT (Daniel), « Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n° 4, 1994, p. 18-25.

JOLLY (Claude) et RENOULT (Daniel), « Le public des bibliothèques universitaires de lettres et sciences humaines dans la région parisienne : une première approche », dans Le Débat, n° 51, septembre-octobre 1988, p. 103-107.

KLELTZ (Françoise), « La lecture des étudiants en sciences humaines et sociales à l'université », dans Cahiers de l'économie du livre, n° 7, mars 1992, p. 5-57.

RENOULT (Daniel) et SAFAVI (Geneviève), «Le public de la bibliothèque universitaire de Paris X - Nanterre en 1986 - 1987. Une enquête d'évaluation. », dans Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français, n° 136, 3^e trimestre 1987, p. 29-35.

Id., « Usages et usagers d'une bibliothèque universitaire. Bilan de trois enquêtes », dans Bulletin des bibliothèques de France, t. 34, n° 6, 1989, p. 514-519.

RODA (Jean-Claude), « La carpe et le lapin ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 41, n° 2, 1996, p. 40-45.

3) LE SERVICE DE RÉFÉRENCE

a) Ouvrages généraux

BOIS-DELATTE (Marie-Françoise), « May I help you? », dans Bulletin des bibliothèques de France, t. 30, n° 5, 1985, p. 416-419.

CALENGE (Bertrand). Accueillir, informer, orienter. Paris : éd. du Cercle de la Librairie, 429 p.

CARRIÈRE (Francine), « Référence : un service trois étoiles », dans Bulletin des bibliothèques de France, t. 31, n° 4, 1986, p. 352-357.

DROLET (Gaëtan), «La personnalisation des services documentaires», dans Documentation et bibliothèques, avril-juin 1989, p. 45-51.

DROLET (Gaëtan) et PARADIS (Gilles), « Le bibliothécaire spécialiste à l'université », dans *Documentaliste*, vol. 20

1^{re} partie n° 2, mars-avril 1983, p. 46-51

2^e partie n° 3, mai-juin 1983, p. 101-107.

KAENEL (Isabelle de). Les services de référence. Leur place dans les réseaux et systèmes d'information documentaire. Genève : Ed. I.E.S., 1992, 131 p.

KATZ (William). Introduction to reference work. New-York: McGraw - Hill, 1987, 2 vols.

SIBILLE (Chantal). L'évaluation des services de référence. Mémoire d'étude de l'ENSSIB, 1993, 125 p.

THOMAS (Diana M.), HINCKLEY (Ann T.), et EISENBACH (Elizabeth R.). The effective reference librarian. Academic Press, 1981, 214 p.

VERRY-JOLIVET (Corinne), dir. Créer et gérer un service de référence. Villeurbanne : I.F.B., 1996, 143 p.

b) Le service de référence de Paris X

BARTHOUX (Chantal). Réaménagement des espaces de la salle de lecture « Références / Périodiques » du S.C.D. de Paris X. I.F.B., 1993, dactylogr.

RENOU (Agnès). Salle de référence ou service de référence? Deux études de cas en bibliothèque universitaire. Mémoire d'étude de l'ENSSIB, 1992.

4) LA FORMATION DES USAGERS

Textes législatifs évoquant la formation des étudiants (en particulier de premier cycle)

Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, *Journal officiel* du 27 janvier 1984, p. 431.

Arrêté du 26 mai 1992 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, *Journal officiel* du 30 mai 1992, p. 7254.

Circulaire n° 96-246 du 24 octobre 1996 Mise en place d'un tutorat étudiant, *Bulletin officiel de l'Education nationale* n° 39 du 31 octobre 1996, p. 2662-2663.

Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, *Journal officiel* du 15 avril 1997, p. 5679.

Références bibliographiques

BLANQUET (Anne-Marie), "Danger! Formation! Réflexions sur la formation des utilisateurs à l'interrogation des bases de données bibliographiques", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 31, n° 6, 1986, p. 564-571.

BONNET (Brigitte). « Le tutorat documentaire, une expérience pilote », dans Bulletin des bibliothèques de France, t. 42, n° 4, 1997, p. 49-52.

BRETELLE-DEMAZIÈRES, (Danièle) et TOUZET (Dominique). Formation à l'usage de l'information. Rapport du groupe de travail interministériel. Dactylogr., 1990, 12 p.

Cahiers de la documentation, n° spécial « La formation des utilisateurs », n° 92, 1992, 98 p.

CRONIN (Blaise), « Des formations de l'utilisateur », dans Bulletin des bibliothèques de France, t. 30, n° 2, 1985, p. 138 - 143.

COULON (Alain), dir. L'évaluation des enseignants de méthodologie documentaire à l'Université de Paris VIII. Université de Paris VIII, Laboratoire de Recherche Ethnométhodologique, 1993, 100 p.

DOUGNAC (Marie-Hélène). La formation des usagers en bibliothèque universitaire : l'exemple des bibliothèques de l'UQAM. Mémoire d'étude ENSSIB, 1996, 61 p.

DUPONT (Lisette), "La place de la formation documentaire dans la formation universitaire", dans *Documentation et bibliothèques*, janvier-mars 1992, p. 35-40.

ESTÉOULE (Béatrice), « La maîtrise de l'information scientifique et technique. Formation des doctorants aux CD-ROM bibliographiques », dans Bulletin des bibliothèques de France, t. 40, n° 1, 1995, p. 28-31.

FRÉMINET (Elisabeth). La formation documentaire des étudiants à la bibliothèque universitaire de Toulon. Mémoire d'étude de l'ENSSIB, 1995, 63 p.

GRENIER (Myriam). La formation interne des utilisateurs à la bibliothèque d'Enfield, université du Middlesex. Mémoire d'étude de l'ENSSIB, 1992, 45 p.

HOLZEM (Maryvonne), LAPLACE (Geneviève), JAY (Anne) et ROMIER (Agnès), « Formation à l'information seientifique et technique à la faculté des sciences de Rouen », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 40, n° 1, 1995, p. 23-27.

LAGHZALI (Mohamed), « La formation documentaire en milieu universitaire », dans *Documentation et bibliothèques*, juillet-septembre 1985, p. 119-124.

LEFORT (Geneviève), «La formation des étudiants à l'I.S.T. Individualisation, motivation, intégration », dans *Documentaliste*, vol. 21, n° 6, novembre-décembre 1984, p. 183-187.

MICHEL (Jean), « Former aux heuristiques de l'information », dans *Documentaliste*, vol. 26, n° 4-5, juillet-octobre 1989, p. 174-178.

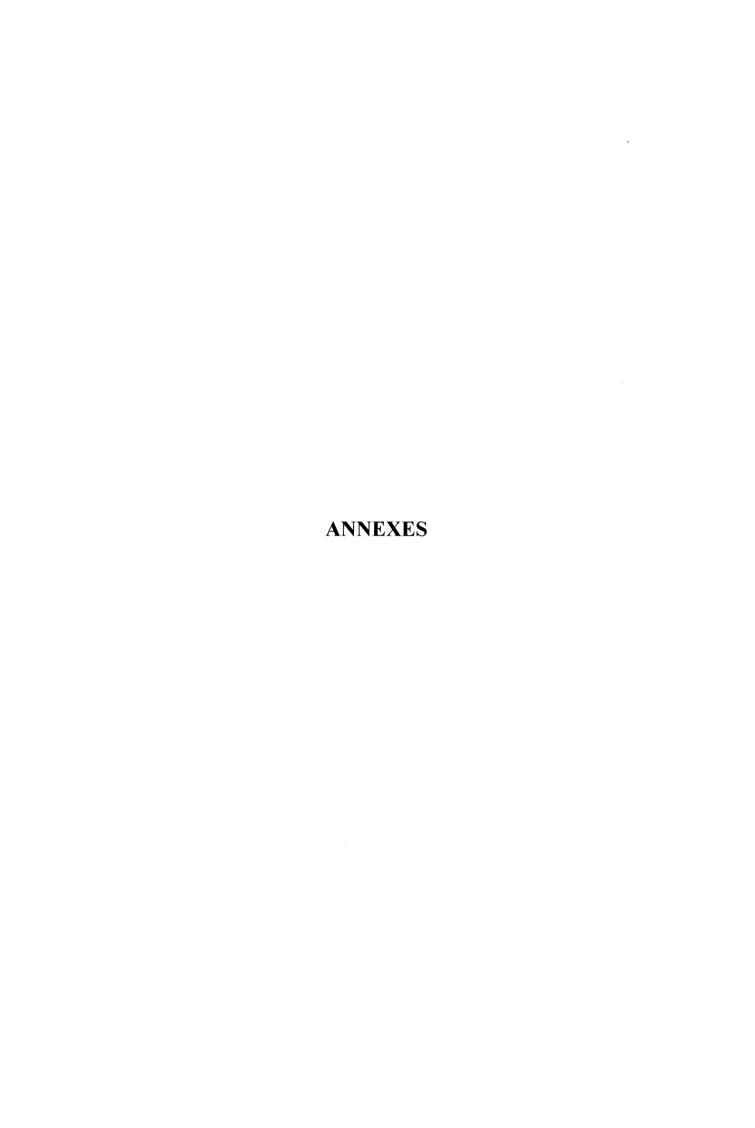
MONTBRUN (Françoise) et DUFFAU (Anne-Marie), «La formation documentaire dans les bibliothèques universitaires canadiennes », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 40, n° 1, 1995, p. 8-22.

POISSON (Isabelle). Formation à l'information des étudiants de l'enseignement supérieur : réflexions générales, expériences françaises et perspectives. Paris : CNAM/INTD, 1994, 96 p.

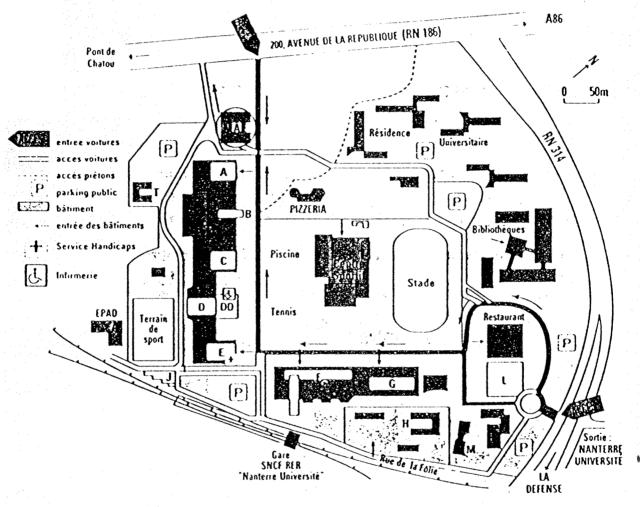
RODA (Jean-Claude), «L'offre de manuels, une alternative à l'aléa universitaire?», dans Bulletin des bibliothèques de France, t. 42, n° 4, 1997, p. 53-58.

Id. « Quels services documentaires pour les étudiants du 1^{er} cycle », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 41, n° 6, 1996, p. 79-80.

TOSELLO-BANCAL (Jean-Émile), "L'information scientifique et technique dans l'enseignement supérieur : 1984-1989, tendances et perspectives", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 35, n° 3, 1990, p. 184-192.



PLAN DU CAMPUS DE PARIS X NANTERRE

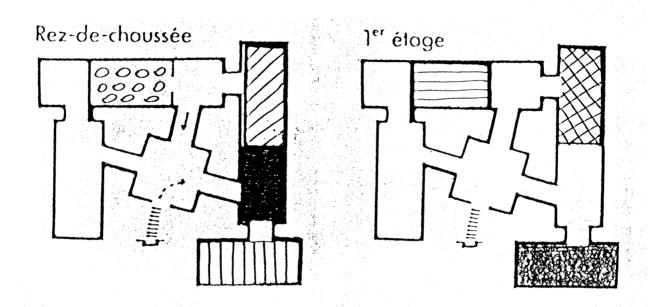


- * A SCOLARITE (Bourses, Diplômes, Equivalences, Inscriptions, Fransferts)
 , Relations Internationales IPAG Fichier Central des Theses
- B PRESIDENCE ADMINISTRATION GENERALE
- SPSE (Sc. Psychologiques et Sc. de l'Education)
 Ethnologie
- DD D SSA LAES, Géographie, Histoire de l'Art, Histoire Sociologie). Service handicap
 - E : ANGLAIS TEXEDIX Centre d'information et d'orientation Service virigitur le fromère
 - SCIENCES JURIDIQUES LANGUES Isauf anglaist Agence Comptable Reprographie

- G SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION
- ACTIVITÉS PHYSIQUES
- [L] It Philletires, Langages, Philosophiel Affaires Culturelles
- SUFOM (Formation des Matres)
 METIERS DU LIVRE (IUT)
- MAE René Ginouvès

Source : Guide de l'étudiant 1997/1998

SCHÉMA DE L'ORGANISATION DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE



LÉGENDE

Rez-de-chaussée:

Droit/Sciences politiques

Généralités

Périodiques

Prêt

Premier étage:

Sciences économiques

Sciences humaines

Langues et littératures

Source : Guide du lecteur.

ANNEXE N° 3

RÉPARTITION DES DISCIPLINES PAR SALLE

Voir pages suivantes

Les ouvrages en libre accès dans les salles de lecture de la bibliothèque ainsi que dans la salle de prêt, sont classés selon la C.D.U. (Classification décimale universelle)
Les chiffres correspondent aux disciplines. Ils sont suivis des trois premières lettres du nom de l'auteur.

	and the second s
0	Généralités
1	Psychologie; Philosophie
2	Religion
3	Sciences sociales
5	Sciences exactes
6	Sciences appliquées
8	Langues et littératures
9	Géographie
	Histoire
G/K	Droit
	Sciences politiques
L	Sciences économiques

0 : OUVRAGES DE REFERENCE Salle du rez-de-chaussée

002	Le livre, l'écriture, l'édition
003	Audiovisuel
01	Bibliographies
016	Bibliographies spécialisées
02	Bibliothèques
025.10	Information, technologie
028	Lecture
03	Dictionnaires, encyclopédies
040	Guides pratiques
050	Annuaires, chronologies
06	Répertoires d'organisations
070	Presse

G: DROIT

G	Généralités
Gf	Droit comparé
H	Histoire du droit
J	Droit public
Ja	Sciences politiques
Ja3.0	Communauté européenne
Jb	Droit constitutionnel
Jc	Droit administratif
Jd	Finances publiques
K	Droit privé
Ka	Droit civil
Kb	Droit commercial
Kc	Droit du travail
Kd	Droit maritime
Kf	Droit de l'économie
Kj	Droit international
Kje	Droit européen
•	

L: SCIENCES ECONOMIQUES

La	Economie générale
Lb	Instruments d'analyse
Lc/Ld	Démographie, environnement
Le/Lf	Systèmes et structures
Lk/m/n/o	Macroéconomie
Lg/Lj	Microéconomie
Lĺ	Monnaie, finances
Lp	Travail, emploi
Lq/Lr	Economie internationale

1 : PHILOSOPHIE

		Oeuvres classées par siècle, par
	auteur et p	
	11	Métaphysique Morale
	16	
		15: PSYCHOLOGIE
	159.9.019	•
	159.922.7	Psychologie de l'enfant
	159.94	Vie affective
	159.95	Vie cognitive
	159.964	Psychanalyse
		2 : RELIGION
	23	Christianisme
	296	Judaïsme
	297	Islam The Artificial Control of the Artifici
. *		3 : SCIENCES SOCIALES
	301	Sociologie
	301.15	Psychologie sociale
	301.199 A	-
	_	assement par ordre alphabétique
	30:39	Ethnologie
	37	Education
	379.9	Education physique et sports
		5 : SCIENCES
	51	Mathématiques Astronomie
	52 53	
	54	Physique Chimie
	55	Géologie
	56	Paléontologie
	57	Biologie
	58	Botanique
	59	Biologie animale
		그 그림 [편집] 일 시간 그렇게 없었다면 다음이다.

0	: SCIENCES APPLIQUEES
61	Médecine
62	Sc. de l'ingénieur
68	Informatique
	7 : HISTOIRE DE L'ART
7.03	Par styles
71	Aménagement du territoire
72	Architecture
73	Sculpture
74	Dessin
75	Peinture
76	Arts graphiques
77	Photographie
78	Musique
791.43	Cinéma
792	Théâtre
	91 : GEOGRAPHIE
911	Géographie humaine
912	Atlas et cartes
914 / 91	9 Classement par continent.
ex 91	4 Géographie de l'Europe
91	4.4 Géographie de la France
91	6 Géographie de l'Afrique
	9 : HISTOIRE
929 / 93	O Sciences auxiliaires de l'histoire
931 / 93	9 Histoire ancienne

Histoire médiévale, moderne et

Histoire de l'Afrique

940 Histoire de l'Europe 944 Histoire de France

contemporaine subdivisée par pays:

6 · SCIENCES APPLIATIES

(6) Afrique	
BIBLIOTHEQUE UNIV	ERSITAIRE
PARIS X NANTE	CRRE
2, allée de l'unive	ersité
B.P. 105	
92001 Nanterre (Cedex

Linguistique générale Littérature générale et comparée 802 / 820 Langues et littératures angloaméricaines 803 / 830 Langues et littératures germaniques 804 / 840 Langue et littérature française 805 / 850 Langue et littérature italienne 806 / 869 Langues et littératures espagnole. portugaise et latino-américaines 807 / 875 Langues et littératures grecque et latine 808.2 / 882 Langue et littérature russe 809.27 / 892.7 Langue et littérature arabe 809.51 / 895.1 Langue et littérature chinoise La classification étant décimale, un indice 3.109, par

exemple, sera rangé avant 3.11.

Des signes de ponctuations placés suivant cet ordre :

/ sulvi de (...) puis : permettent de subdiviser les indices en allant du général au particulier.

Les notations (...) sont applicables à tous les indices et

"manuel" signifient: (02)

(03) "dictionnaire"

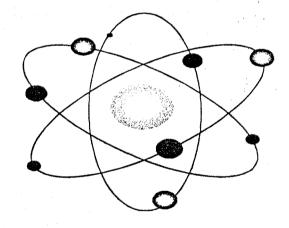
(091) point de vue historique,

ou indiquent une localisation géographique :

Europe (4)

(44) France

CLASSEMENT DES **OUVRAGES**



Janvier 1997

QUESTIONS POSÉES AU POINT ACCUEIL

Méthode:

Le point accueil a été opérationnel dès le 13 octobre, jour de la rentrée universitaire. Les moniteurs-étudiants y assurent leur service dans les créneaux horaires suivants :

- lundi : 13.00-17.00

- mardi et jeudi : 10.00-13.00 et 14.00-18.00

- mercredi: 10.00-13.00 (au tout au moins, une demi-journée)

Les questions posées sont systématiquement relevées dans un cahier.

Les pages qui suivent présentent les catégories de questions posées sous forme de tableau. Les trois semaines choisies l'ont été selon les deux critères suivants :

- un temps horaire identique passé par les moniteurs-étudiants à leur poste sur toute la semaine
- un sondage régulier sur la période concernée par mon stage (mi-octobre à fin novembre)

JOURS	-	aliania emergene emerge America e e e	erika, interne pa non i mono proposopio produkte del mono nota ha mana mandoli E			QUESTION	S		and the second s	
	Sortie	Prêt	Photocopies	Commande en magasin	Inscrip. B.U.	localisation d'ouvrage	localisation de salle	fonctionnement général de la B.U.	recherche bibliogr.	TOTAL GÉNÉRAL de la journée
lundi 20 oct	11	12		9				4		83
mardi 21 oct	22	23	27		23					201
mercredi 22 oct	18	20	28		18					180
jeudi 23 oct	<u>waa ahii ni isaa aa aa aa ah ahii nii mabaa in i</u>	13	20				, 18	15		120
TOTAL DES PRINCIPALES QUESTIONS SUR LA SEMAINE	51	68	75	9	41		18	15		584
lundi 27 oct		10	10				9			71
mardi 28 oct	21		20	13		13			13	131
mercredi 29 oct		5	15	5		5	5			58
jeudi 30 oct	13	14	22							106
TOTAL DES PRINCIPALES QUESTIONS SUR LA SEMAINE	34	29	67	18		18	14		13	366

JOURS	QUESTIONS									
	Sortie	Prêt	Photocopie s	Commande en magasin	Inscrip. B.U.	localisation d'ouvrage	localisation de salle	fonctionnement général de la B.U.	recherche bibliogr.	TOTAL GÉNÉRAL de la journée
lundi 17 nov	6	+	10			7			6	81
mardi 18 nov	<u> </u>	10	9			5	5	,	5	79
mercredi 19	and a state of the	3	4	4		6				29
jeudi 20 nov		11				7		7		80
TOTAL DES PRINCIPALES QUESTIONS SUR LA SEMAINE	6	24	23			25	5	7		269

MODE D'EMPLOI DE L'OPAC

Voir page suivante

Il est à noter que cette feuille explicative sera très prochainement remplacée par un dépliant.

OPAC: CATALOGUE INFORMATISE DE LA BU PARIS X (suite et complément des fichiers manuels à partir de 1989)

X

- Vérifiez que le minitel est bien allumé (voyant rouge)
- Appuyer sur la touche cx-fin si nécessaire
- Le menu s'affiche

ACCES AU CATALOGUE:

- Tapez CAT + envoi

Recherche: choisissez de préférence un seul des critères de recherche proposés

- Auteur : tapez exclusivement le nom de l'auteur (sans le prénom). + envoi
- Titre: tapez quelques mots significatifs mais exacts du titre en supprimant tous « les mots vides » (articles, conjonctions...). + envoi
- Mots clés : indiquez soit des noms de personnes (sans le prénom)
 - soit des noms géographiques
 soit des mots clés de la liste « RAMEAU »

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous adresser à la bibliothécaire

Réponses:

1 seule réponse : la notice s'affiche

Plusieurs réponses : une liste de références abrégées vous est proposée :

- Pour que la notice s'affiche, tapez le n° de l'ouvrage recherché + envoi
- Pour revenir à la liste : tapez sur la touche correction et faites un nouveau choix.

Pour une nouvelle recherche dans le catalogue, tapez sur la touche annulation

N.B.: ne pas oublier d'appuyer sur la touche suite si la mention apparaît en bas de l'écran.

Lorsque le système dit « pas de réponse » : vérifiez l'orthographe, le critère choisi ...

INFORMATIONS DIVERSES

Des informations sur votre situation de lecteur au prêt étudiant de la BU sont disponibles sur ce Minitel : reportez vous au menu d'accueil.

La touche sommaire vous permet de revenir au menu d'accueil.

OPAC de INDVAT

DÉPLIANTS D'INFORMATION

Les pages suivantes présentent le recto et le verso de quatre dépliants décrivant :

- deux services de la bibliothèque : les périodiques et l'accueil des handicapés
- deux secteurs : le droit / sciences politiques et la philosophie

La B.U. offre en consultation sur place près de 3000 titres de périodiques, français et étrangers, dans toutes les disciplines enseignées à Paris X.

Certains périodiques sont sous forme de microfilms (des appareils de lecture et de reproduction sont à votre disposition).

POUR TROUVER UN TITRE DE PERIODIOUE

* Le catalogue informatisé des titres courants, interrogeable au titre ou à la matière (ou sujet), et offrant <u>l'état de collection précis</u> de la dernière année de chaque titre (taper H).



- + Le catalogue sur fiches de tous les titres classés par ordre alphabétique.
- * Les numéros spéciaux ont un catalogue particulier.
- ** ATTENTION: Avant toute demande, vérifiez bien l'état de la collection (c'est à dire: date à partir de laquelle la B.U. est abonnée, numéros manquants, etc...).

SI LA B.U. NE POSSEDE PAS UN PERIODIQUE

Vous pouvez le localiser dans une autre bibliothèque de France en consultant le catalogue collectif national sur le CD-ROM Myriade.

POUR OBTENIR UN PERIODIQUE

- + Le dernier numéro reçu est en libre accès sur le présentoir dans la salle.
- ◆ Les numéros des 2 dernières années sont à demander au poste de communication des périodiques :
 - Etablir un <u>bulletin</u> avec la <u>cote</u> magasin (ex: GP 58).
- + Les années antérieures sont à demander en magasin par un terminal (voir dépliant Nansy).

* ATTENTION:

- Certaines collections sont conservées dans les salles de lecture.
- Une quinzaine de collections de Droit sont à demander au poste de communication des Périodiques (pour les 10 dernières années).
- Vous pouvez demander 3 titres à la fois (12 fascicules par titre, 3 microfilms, 5 microfiches).

POUR VOUS AIDER DANS VOS RECHERCHES

- La consultation matière sur la base en ligne (liste de «mots matière» ou «mots clés» à votre disposition).
- + Des listes de périodiques par discipline.
- ◆ Des listes de périodiques par éditeur ou organisme (Documentation Française, INSEE, ONU, OCDE...)

POUR TROUVER DES ARTICLES DE PERIODIQUE SUR UN SUJET

- + Les tables et index des revues (à demander au bureau de renseignement par la cote magasin de la revue).
- Les bibliographies : recensent par sujets et par auteurs les articles publiés dans différentes revues (voir liste).
 - → sur papier
 - → sur CD-ROM = possibilité de croiser plusieurs critères de recherche : sujet, auteur, date...

(voir dépliant sur les CD-ROM).



POUR LIRE UNE FICHE DE PERIODIQUE

La cote magasin est indispensable

Revue d'économie financière / Association d'économie financière, n°1 (1987). -Paris:

Lo2(05) REF

1987-.-26 cm.

pour toute (Date de fondation de la revue)

- En salle des périodiques pour les demande de document: deux dernières années - En magasin pour les années anté-

des collections Frimest. ISSN 0987-3368 = Revue d'économie finan-

Etat de la collection de la B.U. Paris X

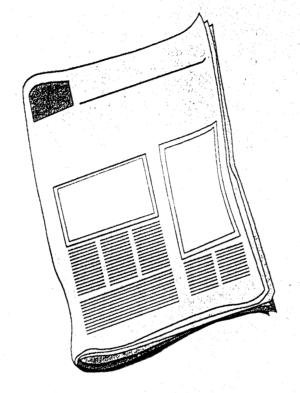
Collection complete depuis.

1987 (nº1; n°3) inc.; 1988 -1989 lac.;

cière

1990 (n°1)

: Années incomplètes : Année incomplète



BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE PARIS X NANTERRE 2, allée de l'université 92001 Nanterre Cedex

SERVICE DES PERIODIQU



les présentoirs de la salle consulter le dernier nu

Informatique adaptée aux handicapés

La bibliothèque est équipée d'une salle informatique spécialement adaptée aux personnes handicapées.

Entre autre équipement, la bibliothèque a développé un système informatique permettant aux mals-voyant de consulter les documents écrits.

Un scanner permet de les numériser afin de pouvoir les traiter avec un ordinateur. Les documents peuvent être ensuite restitués sous forme de son, grâce à un synthétiseur vocale, ou en braille par l'intermédiaire d'une tablette braille.

Les mals-voyants peuvent aussi utiliser une loupe électronique pour la consultation des textes ou des images.

Deux informaticiens assurent la formation des personnes intéressées par les possibilités de ces nouveaux outils. Les contacter pour prendre rendez-vous au 40-97-72-53

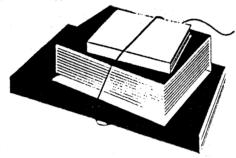




Prêt aux Etudiant Empêchés

Les étudiants qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque, peuvent bénéficier d'un prêt à domicile par correspondance.

Vous pouvez emprunter 3 documents (ouvrages ou cassettes audio) pour une durée de 35 jours à compter de la date d'enregistrement des documents.



Les demandes d'ouvrages se font :

Par courrier

Prêt Etudiants Empéchés 2 allée de l'université

B.P. 105

92001 Nanterre Cédex

Par téléphone

40 97 72177 (répondeur)

Sur Minitel

de France: 3612 Minicom

des DOM-TOM: 3615 Minicom

de l'étranger : 33-36-43-15-15

Choisir dans le menu ENVOYER MESSAGE Nom du destinataire UNIV n° 1-40-97-72-01

Plus votre demande est claire et précise, plus vite elle est traitée.



Toilettes adaptées

Dans le hall d'entrée de la bibliothèque, en face de la BDIC, des toilettes adaptées sont à votre disposition. La clé de la porte est disponible au bureau du Prêt aux Etudiants Empêchés (poste 72-77). Une clé peut vous être prêtée à l'année et à titre personnel contre un chèque de caution.



Téléphone adapté

Dans le hall d'entrée de la bibliothèque, un téléphone à carte est accessible aux étudiants en fauteuil.

4

Ouverture des portes

Un téléphone placé à côté du poste d'accueil dans le hall d'entrée est à la disposition des étudiants en fauteuil. Au poste 7265 ou 7277, ils pourront contacter une personne de la bibliothèque qui leur ouvrira la porte.



Aide à la recherche

Les étudiants handicapés de Paris X bénéficient d'une aide à la recherche documentaire. Ce service a pour but de faciliter la recherche et la consultation des ouvrages dont l'emplacement est difficilement accessible. Prendre rendez-vous au 40-97-72-77

Quelques Adresses Utiles

Bâtiment DD, salle R 05

© 40-97-74-75

Réadaptation des Handicapés.
Sa mission: Accueillir, Conseiller, Aider.

CNRH, 236bis rue de Tolbiac, 75013 Paris

© 53-80-66-66

Minitel: 3614 Handitel

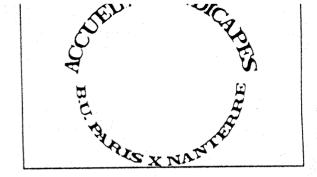
Association des Paralysés de France APF, 77 Bd Auguste Blanqui, 75013 Paris © 40-78-69-00

Pour les transports Associations loi 1901

Assistance et Transport Adaptés aux Grands Handicapés ATAGH, 3bis rue de Cambrai, 75019, Paris © 40-05-12-15

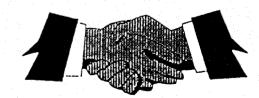
Association pour la Mobilité des Handicapés à Paris AMHAP, 65 rue Victoire, 75009, Paris

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
PARIS X NANTERRE
2, allée de l'Université
92001 Nanterre Cedex
tel: 40. 97. 72. 01.





Heures d'ouvertures : Le lundi de 13h à 19h Du mardi au Vendredi de 10h à 19h sur Rendez-vous au 40-97-72-77 (répondeur)





SALLE DE DROIT

La salle de droit comporte 3 parties :

- Livres (en libre-accès)
- Usuels et périodiques reliés (en libre-accès)
- Documents avec mises à jour : accès semi-direct

On y trouve également un bureau des renseignements : n'hésitez pas à vous adresser au bibliothécaire de service pour vous aider dans vos recherches documentaires.

CLASSEMENT DES OUVRAGES

- G Généralités
- H Histoire du droit
- J Droit public
- Ja Science politique
- K Droit privé
- Kj Droit international

Chacune de ces catégories est elle-même subdivisée à l'aide de chiffres et de lettres. Par exemple, le droit civil est représenté par Kal (le subdivision du droit privé). Cet ensemble de lettres et de chiffres est suivi des 3 premières lettres du nom de l'auteur. L'ensemble est appelé « cote ». Exemple : Kal MAL (pour le manuel de droit civil de Malaurie). Sur les rayonnages, les livres sont classés dans l'ordre croissant des cotes. La cote figure sur une étiquette apposée à la partie inférieure du dos de l'ouvrage. Il est impératif de remettre les ouvrages à leur place exacte après utilisation (pensez aux autres lecteurs).



COMMENT TROUVER DES LIVRES

Les livres de la salle de droit sont réservés à la consultation sur place. Vous trouverez, en général, d'autres exemplaires des mêmes ouvrages dans la salle de prêt. Certains livres sont uniquement « en magasin » (c'est-à-dire dans la tour à laquelle vous n'avez pas accès) : adressez-vous au bureau de communication des ouvrages en magasin. Vous pouvez chercher des livres en allant directement aux rayonnages comportant la cote correspondant à la subdivision du droit qui vous intéresse. Toutefois, il est préférable de commencer votre recherche en utilisant les outils adéquats : les livres en question ne sont pas forcément où vous croyez! Ils peuvent aussi être déià en consultation!

- Livres publiés avant 1989 :
 - par auteur: fichier auteurs (salle des catalogues)
 - par sujet : fichier matières (salle de droit)
- Livres publiés après 1989 :
 - minitels de la salle de droit ou de n'importe quelle salle : voyez le guide d'utilisation.

SIBIL/PANCATALOGUE: adressez-vous au bibliothécaire de la salle de droit. SIBIL et PANCATALOGUE sont des réseaux qui vous donneront également des informations sur des ouvrages d'autres bibliothèques. Ces réseaux sont aussi accessibles, chez vous, par le 3615 SF, et le 3615 PANCA.



LES DOCUMENTS AVEC MISE A JOUR

Ces documents (Juris-classeurs, dictionnaires permanents, etc.) peuvent vous rendre les plus grands services. N'hésitez pas à les consulter. Ils vous offrent des synthèses sur l'état actuel du droit, généralement accompagnées de références bibliographiques précieuses. Ils couvrent toutes les branches du droit.

Ces documents sont destinés à la consultation sur place à la bibliothèque. Vous pouvez les photocopier dans la salle de reprographie.

PERIODIQUES

Les principales revues juridiques se trouvent en libreaccès dans la salle de droit, à l'exception de l'année en cours, qui se trouve au service des périodiques. Ces revues sont reliées. Elles doivent être manipulées avec le plus grand soin et rangées à leur place exacte après utilisation (pensez aux autres lecteurs).

De nombreuses autres revues ne se trouvent pas dans la salle de droit mais au service des périodiques pour l'année en cours et l'année antérieure et en magasin pour les autres années. Pour chercher des périodiques par leur titre, vous pouvez utiliser plusieurs outils : reportez-vous au dépliant consacré aux périodiques.

Ces revues sont parfois un peu complexes (paginations multiples, tables, index, etc.). N'hésitez pas à vous adresser au bibliothécaire de la salle de droit.

Si vous cherchez des articles sur un sujet déterminé, ce qui est un autre type de recherche, pensez aussi aux Juris-classeurs et aux cédéroms, qui comportent un nombre considérable de références d'articles sur tous les sujets. Si vous êtes chercheur ou enseignant, pensez aussi aux banques de données.

CEDEROM

Les cédéroms comportent un nombre considérable d'informations sous la forme de références bibliographiques ou de texte intégral : vovez aussi le dépliant sur les cédéroms.

Cédéroms juridiques actuellement disponibles dans la salle de droit :

- Doctrinal: références d'articles de doctrine tirés des plus grandes revues juridiques françaises depuis 1993. Recherche par sujets, auteurs, etc.
- Lexilaser Lois et règlements : équivalent du Journal officiel en texte intégral depuis 1980 + les différents bulletins officiels depuis des dates diverses. Nombreux critères de recherche.
- Lexilaser Cassation: tous les arrêts de la Cour de Cassation en texte intégral depuis 1984. Liens « hypertexte » avec les articles et lois cités dans les arrêts. Nombreux critères de recherche.
- Lexilaser Conseil d'Etat: arrêts du Conseil d'Etat en texte intégral depuis 1980 et des cours administratives d'appel depuis 1989. Liens « hypertexte ». Nombreux critères de recherche.
- Thucydide: références des traités et de la jurisprudence en droit européen et en droit international.

D'autres cédéroms peuvent vous intéresser (FRANCIS, MYRIADE, GENERALIS...). Ils sont disponibles dans la salle des cédéroms attenante à la salle des catalogues ainsi que dans la salle des périodiques.

LA FORMATION DES UTILISATEURS

Chaque année, principalement d'octobre à décembre, la B.U. propose à tous les lecteurs, notamment débutants, les formations suivantes:

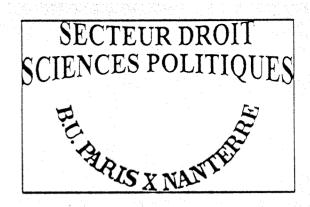
- initiation générale aux principaux outils traditionnels et informatisés: fichiers, cotes, localisations, catalogue informatisé, catalogues collectifs, SIBIL, cédéroms, etc.
- initiation à la documentation juridique : les principales revues, les Juris-classeurs, les cédéroms juridiques, etc.

L'information relative à ces séances de travail est généralement affichée à l'entrée de la bibliothèque et de la salle de droit. Inscrivez-vous, vous ne le regretterez pas!

LES BANQUES DE DONNEES

Elles complètent les recherches sur les Jurisclasseurs et les cédéroms notamment si votre sujet de recherche est complexe et si vous voulez de la documentation très récente. Prenez rendez-vous avec le responsable du secteur droit qui mènera cette recherche pour vous en fonction de vos indications. Attention! c'est l'un des rares services payants de cet établissement. Adressez-vous au bureau des renseignements.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
PARIS X NANTERRE
2, allée de l'Université
92001 Nanterre Cedex
Tel: 01.40.97.72.01



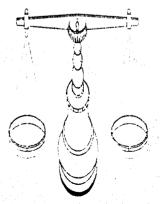
D iriger

R enseigner

O rienter

I nformer

T rouver



Septembre 1997



Comment se repérer dans le secteur philosophie?

Les ouvrages des salles sont classés selon la C.D.U.(classification décimale universelle), qui divise l'ensemble des connaissances en 10 domaines appelés classes documentaires. Chaque domaine est représenté par un chiffre : la philosophie par le chiffre 1.



- Les subdivisions de forme (ex. dictionnaire) et de lieu sont notées entre parenthèses.
- 1 (03) Dictionnaires de philosophie 1 (091) Histoire de la philosophie 1 (09) (43) Philosophie en Allemagne
- Les oeuvres des philosophes sont classées par siècle, puis par auteur (avec les 3 premières lettres du nom)
- 1 «-» A à Z : Philosophes de l'antiquité avant J.C.
- 1 «+»A à Z : Philosophes de l'antiquité après J.C.
- 1 «4» à 1 «14» A à Z : Philosophes du Moyen Age
- 1 «15» à 1 «19» A à Z : Philosophes du XVIe siècle au XXe siècle

• On ajoute un chiffre pour préciser la nature du document.

Ex pour Hegel:

- 1 «18» HEG 1: Oeuvres complètes
- 1 «18» HEG 3: Oeuvres choisies extraits
- 1 «18» HEG 3 (044): Correspondance
- 1 «18» HEG 7: Oeuvres particulières
- 1 «18» HEG7 = 40 : Oeuvres en traduction française
- 1 «18» HEG 8 : Ouvrages sur Hegel ou son oeuvre
- ◆ La classification est hiérarchisée : chaque classe est divisée en sous-classes. En ajoutant des chiffres, on peut introduire autant de subdivisions qu'il est nécessaire pour prendre en compte toute notion.

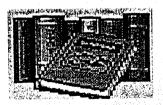
Ex: 11: Métaphysique

111: Ontologie

111.85 : Esthétique

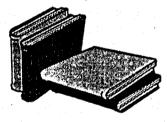
Vous trouverez:

- 101 à 130 : diverses disciplines de la philosophie
- 141 : Etudes sur les systèmes philosophiques
- 16: Logique/Epistémologie
- 17: Morale/Ethique/Philosophie pratique



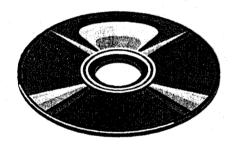
Quelques instruments bibliographiques

- Guide bibliographique des études de philosophie/Jacques Follon.-Vrin : Institut supérieur de philosophie,1993.
- Sélection d'ouvrages avec de brèves annotations pour les plus importants.
 - Salle des sciences humaines : 1:016 FOL
- Encyclopédie philosophique universelle/dir. André Jacob.- PUF, 1989.- 5 volumes.
- Contient de nombreux index et d'abondantes bibliographies signalant des ouvrages et des articles de périodiques.
 - Salle des sciences humaines : 1(03) ENC
 - Salle des références : 030:1 ENC
 - (A demander au bureau des renseignements)



- Dictionnaire des philosophes/ dir. Denis Huisman.- PUF, 1993.- 2 volumes.
- Présente pour chaque auteur une notion bibliographique, un examen de sa doctrine, une bibliographie primaire et secondaire.
- Contient un index par discipline et par doctrine.
 - Salle des sciences humaines : 1(03) DIC

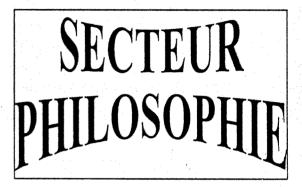
- ◆ Bibliographie de la philosophie/ Institut international de la philosophie. Vrin, 1937→
- publiée avec le concours de l'UNESCO et du CNRS. Trimestrielle. Bibliographie exhaustive qui recense et analyse les ouvrages parus dans le monde entier.
 - Salle des références : 016:1 (05) BP
 - Bulletin signalétique/ Centre national de la recherche scientifique;
 - Section sciences humaines-philosophie, 1966-1974.
 - Magasin: RP 29 (519)

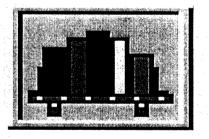


- CD-ROM FRANCIS (réalisé par des spécialistes de l'Institut National de l'Information Scientifique et Technique)
- Contient les notices issues du dépouillement de périodiques, d'actes de congrès, de rapports, depuis 1984.
 - Salle des CD-ROM



BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
PARIS X NANTERRE
B.P. 105
2, allée de l'université
92001 Nanterre Cedex





PROGRAMME DE LA SEMAINE D'ACCUEIL

SEMAINE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS DE PREMIERE ANNEE DE PREMIER CYCLE. 6/10 OCTOBRE 1997

« Amphis » d'information : amphithéâtre B2

UFR	SCOLARITE ET	VIE SUR LE CAMPUS
	BIBLIOTHEQUE	
SCIENCES JURIDIQUES	Mardi 7/10 911.30/11 11.	Lundi
SSA	Lundi 6/10 14H./15H.30	Lundi après-midi
SEGMI	MARDI 7/10 14H./15H.30	Mardi après-midi
SPSE	MERCREDI 8/10 9H.30/11H.	Mercredi matin
Anglais	Mercredi 8/10 14n./15n.30	Mercredi après-midi
LLPHI	JEUDI 9/10 10H./11H.30	Jeudi matin
Langues	JEUDI 9/10 14H./15H.30	Jeudi après-midi

Visites de la bibliothèque

LUNDI 6/10	13н.30/15н.30	SEGMI; 12 groupes; 8 tuteurs
Mardi 7/10	12н./13н.	SSA, HISTOIRE DE L'ART; 6 tuteurs (SSA)
Mardi 7/10	14н./15н.	SSA, SOCIOLOGIE; 6 tuteurs (SSA)
Mardi 7/10	16н./17н.	SSA, GEOGRAPHIE; 6 tutcurs (SSA)
MERCREDI 8/10	10н./17н.	Droit; 10 ou 12 tuteurs
Mercredi 8/10	15н./16н.	SEGMI; 5 groupes, 8 tuteurs
Jeudi 9/10	10н./17н.	SPSE; 3 ou 4 tuteurs
JEUDI 9/10	12н./13н.	SSA, AES; 6 tuteurs (SSA)
Jeudi 9/10	13н./14н.	SSA, ETHNOLOGIE; 6 tutcurs (SSA)
JEUDI 9/10	14н./17н.	LLPHI; 3 tuteurs
VENDREDI 10/10	10н./17н.	ANGLAIS; 4 ou 5 tuteurs (avec Langues)
VENDREDI 10/10	10н./17н.	LANGUES, LEA; 4 ou 5 tuteurs (avec Anglais)
VENDREDI 10/10	10н./13н.	Droit; 10 ou 12 tuteurs
VENDREDI 10/10	11н./13н.	SSA, HISTORE; 6 tuteurs (SSA)

QUESTIONS POSÉES AUX POSTES DE RENSEIGNEMENTS

Méthode:

Ce relevé concerne les questions qui ont été posées alors que je me trouvais à ces postes : la plupart de celles auxquelles a répondu le conservateur ou bibliothécaire en service et celles auxquelles j'ai répondu (dans ce cas, je n'ai pas toujours pu noter les questions adressées à mes collègues).

J'ai noté les questions ainsi que les réponses en m'attachant à la démarche suivie pour les donner.

J'ai passé du temps aux deux postes d'information, restant au total 19 h 15 en salle des généralités, et 13 h 20 au bureau du premier étage, m'y rendant à différentes heures de la journée.

SALLE DES GÉNÉRALITÉS

QUESTIONS	NOMBRE	POURCENTAGE
Recherche bibliographique : simple (catalogues locaux	73	
uniquement)		
élargie	26	
SOUS-TOTAL	99	44
Localisation : ouvrage	23	
discipline	7	
SOUS-TOTAL	30	14
Usage de la vidéothèque	13	6
Consultation de thèse	12	5
Renseignements généraux sur le fonctionnement de la B.U.	12	5
Localisation de la banque de communication de documents	11	5
conservés en magasin		
Renvoi à d'autres unités documentaires présentes sur le	11	5
campus (B.D.I.C., B.U.F.R)		
Prêt (modalités, localisation)	10	4
Divers	9	4
Consultation de cédéroms	6	3
Accès à Internet	4	2
Consultation d'un document	2	1
Accès à la salle d'informatique assistée	2	1
Photocopieuses	2	1
TOTAL	223	100

POSTE D'INFORMATION DU PREMIER ÉTAGE

QUESTIONS	NOMBRE	POURCENTAGE
Recherche bibliographique : simple (catalogues locaux uniquement)	58	
élargie	5	
SOUS-TOTAL	63	61
Localisation: ouvrage	7 , 40.	
discipline	2	
SOUS-TOTAL	9	9
Localisation du prêt	8	8
Divers	7	1
Renseignements généraux sur le fonctionnement de la B.U.	6	6
Photocopieuses	4	4
Consultation de thèse	2	2
Usage de la vidéothèque	2	2
Consultation de cédérom	1	
TOTAL	102	100

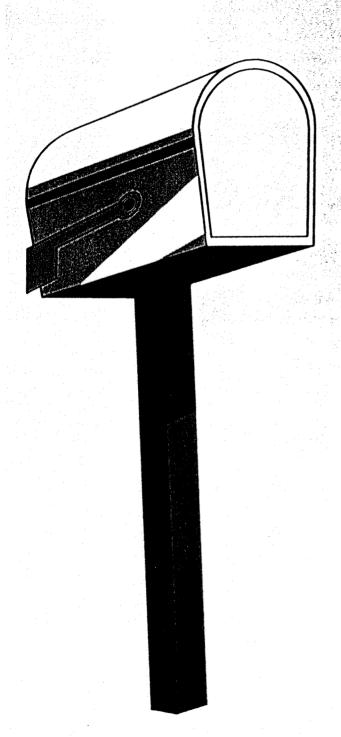
ANNEXE N° 9

COUVERTURE DE LA LETTRE D'INFORMATION DE PARIS X

Voir page suivante

XXV

Lettre d'information BU Paris X



SOMMAIRE

<u>p.3</u> Editorial

p.4

Les BU chez nos

voisins:

bilan de 5 visites

en Allemagne

<u>p.7</u>

La Bibliothèque :

Activités et

projets

p.10

le contrat

quadriennal

<u>p.12</u>

Brèves de

Bibliothèque

p.14

Internet

Directeur de la publication : Jean Mallet.

Equipe de rédaction : Martine Bigot, Dominique Bouzy, France Frémeaux.

Ont collaboré à ce numéro : Cécile Demeude, Geneviève Safavi, Dominique Tournemine.

BASE DE DONNÉES BU PARIS X: EXEMPLE DE FICHES LIÉES

Durant mon stage, il m'a été demandé d'élaborer un outil informatique permettant de mener des interrogations portant sur le contenu des documents du fonds généralités, afin de l'exploiter plus efficacement.

Mon choix s'est porté sur une base de données structurée sous Microsoft Access. La décision d'utiliser Access est liée à trois facteurs :

- son accessibilité à la bibliothèque (aucune dépense supplémentaire nécessaire)
- son utilisation réussie pour constituer des bases de données locales à la bibliothèque interuniversitaire de médecine, visitée pendant ce stage
- la lecture d'un ouvrage me permettant de m'assurer que les fonctionnalités offertes par Access correspondent à ce que je cherche (références à la fin du mode d'emploi, annexe 11).

Le résultat de ce travail apparaît dans les pages qui suivent.

A partir d'une interrogation sur le contenu (fiche 1), il est possible d'avoir accès à une notice simplifiée liée (fiche 2) pour connaître la localisation du document, et éventuellement de savoir si ce document existe sous un support complémentaire (fiche 3).

Discipline Droit, Economie, Education, Ethnologie, Géographie, Histoire, Histoire de l'art, Informatique, Langues et littératures, Philosophie, Psychologie, Religion, Sciences, Sciences politiques, Sociologie* Aire géo/cult Monde Période Périodiques, ouvrages, thèses, rapports, congrès, brevets Types de docs analysés Résumés analytiques Contenu Mode guidé (auteur, source (titre), langue, domaine, mots-clés, type Critères de recherche (CD-ROM) de document), mode expert plus simple d'utilisation Table mats/Plan de classement Index Non Réfs bibliogr Non

Francis

Titre

Titre Francis

Lleu d'éd

Auteur

Editeur INIST (CNRS)

Première éd 1991

Nbre de vols 2

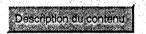
Support CD-ROM

Fréq de parution irrégulier

Années à la BU 1984-1990 (éd 1991), 1991-

Salle CD-ROM, Périodiques, 1er étage

Cote CD2







Titre	Francis A series of the serie
Intitulé	Francis
Support	papier
Commentaire	Chaque volume concerne un domaine pour une année donnée. 1992-1994 en accès libre. S'arrête en 1995 Fermer
Salle	Généralités .

BASE DE DONNÉES BU PARIS X : MODE D'EMPLOI

Voir pages suivantes



BASE DE DONNÉES LOCALE DE RÉFÉRENCES : MODE D'UTILISATION

Ouverture de la base :

Dans Microsoft Access, ouvrir BU PARIS X.

Vérifier que l'on est bien en mode Formulaire, sinon cliquer sur l'onglet correspondant.

Trois tables de données sont disponibles, et liées entre elles dans le sens Contenu - Notice - Autres outils.

RECHERCHE SIMPLE : UN SEUL CRITÈRE

Ouvrir la table souhaitée.

Deux possibilités :

A) Recherche dans un champ spécifique

- Cliquer sur le nom du champ choisi.
- Cliquer sur l'icône Rechercher (Jumelles).
- Dans la boîte de dialogue ainsi ouverte, sélectionner N'importe où dans le champ dans la zone Où.
- Vérifier que la case Champ en cours est sélectionnée.
- Saisir un terme de recherche et cliquer sur Rechercher.
- Afficher successivement en cliquant à chaque fois sur Suivant les résultats de la recherche. Déplacement parmi les résultats obtenus à l'aide des touches \(\overline{\pm} \) et \(\overline{\pm} \).

B) Recherche dans tous les champs à la fois

- Cliquer sur l'icône Rechercher (Jumelles).
- Désélectionner la case Champ en cours.
- Saisir un terme de recherche et procéder comme indiqué ci-dessus.

NOTE: Il est préférable de faire une recherche dans tous les champs à la fois pour augmenter les chances d'obtention d'un résultat.

RECHERCHE MULTI-CRITÈRES, pour une recherche de contenu devant aboutir à la localisation du document sélectionné.

- Ouvrir la table Contenu des documents.
- Sélectionner l'icône l'iltrer par formulaire (ou dans le menu Enregistrements, sélectionner Filtre, puis Filtrer par formulaire). Apparaît un masque d'interrogation, qui doit être vide. S'il ne l'est pas, effacer ce qui est déjà inscrit et ne corrrespond pas à la requête voulue.
- Sélectionner l'un des champs correspondant à la recherche souhaitée en cliquant sur son nom, puis saisir un terme dans ce champ. Procéder de même pour tous les autres champs que l'on souhaite remplir.



NOTE TRÈS IMPORTANTE:

Les flèches pointant vers le bas situées à l'extrêmité de droite d'un champ sélectionné permettent de dérouler les contenus de ce champ pour tous les documents entrés dans la base. Ces contenus n'ont qu'une valeur de thésaurus, et donnent un aperçu des termes de recherche à utiliser.

Ne pas sélectionner de lignes dans ce thésaurus.

Repérer les termes ou expressions que l'on souhaite saisir dans le masque d'interrogation et les saisir en les entourant d'une troncature (*).

- Cliquer sur l'icône Filtre (ou dans le menu Filtre, sélectionner Appliquer le filtre). Le nombre de documents retenus est indiqué en bas à gauche. Déplacement entre les fiches par et

Localisation d'un document

- Localisation du document par le bouton Notice et localisation.
- Possibilité de regarder si le document peut être consulté à la B.U. sous un autre support en cliquant sur le bouton Autres supports disponibles.

Nouvelle recherche

- Refermer les tables successivement ouvertes au cours de la recherche par le bouton Fermer, jusqu'au retour à la table Contenu des documents.
- Avant de commencer une nouvelle recherche, vérifier que l'icône Filtre est éteint (ou dans le menu Enregistrements sélectionner Supprimer le filtre/tri).

Quitter la table Contenu des documents, et plus généralement la première table affichée : Utiliser Fermer du menu Fichier.

Pour de plus amples informations, ou pour ajouter des données dans cette base, se reporter à :

CATAPULT, Inc. Access pour Windows 95 par étapes Microsoft Press, 1996.

PRÉSENTATION DES SERVICES PROPOSÉS PAR LES B.U.F.R.

B.U.F.R.	Etat des collections	Horaires	Consultation sur	Prêt	Autres services
		d'ouverture	place		
A.E.S.	2 000 ouvrages	<u>lun-ven</u> :	oui	3 ouvrages pour 15	
	5 périodiques	9.30-12.30	annua de la companio della companio della companio de la companio della companio	jours, sur présentation	
	mémoires de maîtrise	13.30-17.30	The state of the s	de la carte d'étudiant	
	des cinq dernières		and proposed section of the section		
	années				
Arts du spectacle	ouvrages	lun, mar, ven:	oui, sur	2 ouvrages pour 15	
	périodiques	13.00-18.00	présentation de la	jours, contre un chèque	
	mémoires de maîtrise	,	carte d'étudiant	de caution	
	et D.E.A.				
	cassettes vidéo	·			
Droit	2 500 ouvrages	9.00-19.00	oui, en échange	pour la journée	
	28 périodiques		de la carte		
			d'étudiant		
Economie, MASS	11 000 volumes	lun- ven:	salle de lecture	4 ou 5 jours	
	50 périodiques	salle de lecture:		renouvelables, en	
	mémoires de D.E.A.	9.00-12.00		échange de la carte	
	des neuf dernières	14.00-17.00		d'étudiant	
	années	salle de prêt :			
		9.15-16.45			

B.U.F.R.	Etat des collections	Horaires d'ouverture	Consultation sur place	Prêt	Autres services
Langues anciennes	11 000 ouvrages 16 périodiques	lun-jeu: 9.30-11.30 12.30-16.00 ven: 9.30-11.30	oui	2 ouvrages pour 15 jours	
Lettres / Linguistique (et arts du spectacle)	35 000 ouvrages 49 périodiques mémoires de maîtrise et de D.E.A.	lun-jeu: 10.30-16.30 ven: 10.30-13.00	oui, en échange de la carte d'étudiant	oui pour les étudiants en thèse	
Géographie	topographiques, géologiques, de végétation thèses sur	lun: 13.00-17.00 mar-mer: 9.30-13.00 14.00-19.00 jeu-ven: 9.30-13.00 14.00-18.00	oui, en échange de la carte d'étudiant	1 ou 2 volumes pour le week-end cartes uniquement prêtées aux 3 ^e cycles et inscrits aux concours	1.
Histoire	22 000 ouvrages 25 périodiques mémoires de maîtrise sauf en histoire contemporaine	lun-jeu: 9.00-17.30 ven: 9.00-16.00	oui	non	

B.U.F.R.	Etat des collections	Horaires	Consultation sur	Prêt	Autres services
		d'ouverture	place		
Langues vivantes	43 000 ouvrages	lun-jeu :	oui, en échange	2 ouvrages pour une	
(anglais,	mémoires de maîtrise	9.00-17.00	de la carte	semaine	
néerlandais, russe,		ven:	d'étudiant		
allemand)		9.00-15.00			
		(15.00-17.00			
,		pour les			
		préparations aux			
		concours)			
Philosophie	15 000 ouvrages	9.30-12.30	oui	oui, contre un chèque	
	12 périodiques	13.30-17.30		de caution	
	mémoires d e	Salle de lecture:			
	,	8.00-22.00			
	thèses				
1	bibliographies				
	analytiques				
	recueils thématiques				
Psychologie /	3 500 ouvrages	lun et ven:	oui, en échange	à partir de la deuxième	
Sciences de	1 1	10.00-17.00	1	année, 1 livre pour 15	
l'éducation	mémoires de maîtrise	mar, mar, jeu :	d'étudiant	jours	
		10.00-18.00		(inscription nécessaire)	
Sociologie	6 000 ouvrages	lun, mar, jeu:	oui	pour les étudiants à	
	27 périodiques	9.30-17.00		dominante sociologie, 2	
	mémoires de maîtrise	mer:		livres pour 15 jours	
X.		14.00-17.00			
		ven:			
		9.30-16.00			